

**REPUBLIQUE GABONAISE**

Union – Travail – Justice

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE  
MINISTERE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**



**DOCUMENT DE CADRAGE MACROECONOMIQUE  
ET BUDGETAIRE  
2022-2024**



**POUR LE *DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE*  
RELATIF AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2022**

*Juin 2021*

# Préface

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) marque le point de départ des travaux visant à arrêter pour une période de trois ans, le cadre budgétaire à moyen terme et le cadre de dépenses à moyen terme. La prochaine loi de finances devra être conforme au cadrage retenu ainsi qu'aux priorités arrêtées au terme de cet échange qui participe au contrôle du Parlement sur la politique du Gouvernement. Cette année, le DOB a lieu dans un contexte marqué par une conjoncture économique morose consécutive aux effets de la persistance de la pandémie de la Covid-19.

Afin d'inverser cette tendance, le Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, a mis en œuvre un Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023 de notre économie. Ce plan de relance, vise à accélérer la transition vers l'après pétrole en activant les nouveaux moteurs de la croissance et en repensant le modèle social du pays.

Par l'exigence de la Loi Organique relative aux Lois de Finances et à l'Exécution du Budget (LOLFEB), le Gouvernement attend de l'ensemble des acteurs de la chaîne d'exécution des lois de finances plus de rigueur de manière à apporter des solutions aux attentes légitimes des populations.

Encore plus que par le passé, les populations attendent du Gouvernement des solutions pour lutter contre le chômage et améliorer les systèmes éducatif et sanitaire durement éprouvés par la crise actuelle. Parallèlement, nos efforts seront maintenus pour soutenir la dynamique de diversification de notre économie à travers les investissements dans les infrastructures et les secteurs d'opportunité de croissance. Pour cela, j'engage le Gouvernement à compter sur l'ensemble des filles et des fils de la Nation pour l'essor de notre économie.

La structuration du **Document de cadrage macroéconomique et budgétaire (DoCaMaB)** permet de distinguer les trois temps suivants :

- Le contexte et développement économique et budgétaire qui analyse la croissance et la diversification, ainsi que les finances publiques ;
- Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2022-2024, axé sur les perspectives macroéconomiques et budgétaires à moyen terme ;
- Le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2022-2024 qui présente les réformes et les performances sectorielles, ainsi que les projets d'affectations des crédits budgétaires sectoriels.

Quoique ponctué par un débat sans vote, l'examen du DoCaMaB est toutefois sanctionné par un rapport parlementaire qui constitue un vivier de référence pour le Gouvernement. En effet, les priorités traduites dans les différents projets de loi de finances doivent s'arrimer à la volonté de la représentation du peuple.

Les membres du Gouvernement sont donc appelés, chacun dans son périmètre de compétence, à traduire dans les différents documents budgétaires accompagnant le projet de loi de finances 2022 (Projets annuels de performance, Contrats annuels de performance, etc.), les orientations contenues dans le présent DoCaMaB et mises à jour sur la base des amendements parlementaires.

Les Institutions Constitutionnelles et assimilées sont également invitées à s'inscrire dans cette démarche républicaine.

*Fait à Libreville, 24 JUIN 2021*

***Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement***



***Rose Christiane OSSOUKA RAPONDA***

## Table des matières

Sigles et abréviations.....	7
Résumé exécutif.....	10
<b>Partie 1 : Contexte et développement économique et budgétaire</b> .....	10
<b>1. Croissance et diversification</b> .....	10
<b>2. Finances publiques et budget</b> .....	11
<b>Partie 2 : Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2022-2024</b> .....	12
<b>1. Perspectives macroéconomiques 2022-2024</b> .....	12
<b>2. Perspectives budgétaires 2022-2024</b> .....	13
<b>Partie 3 : Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) – 2022-2024</b> .....	14
<b>1. Réformes et performances sectorielles</b> .....	14
<b>2. Allocations sectorielles des crédits budgétaires</b> .....	15
Introduction.....	17
<b>Partie 1 : Contexte et développement économiques et budgétaires</b> .....	18
<b>1. Croissance et diversification</b> .....	18
<b>1.1. Performances économiques récentes</b> .....	18
1.1.1. Conjoncture économique en 2020.....	18
1.1.2. Conjoncture économique au premier trimestre 2021.....	23
1.1.3. Croissance économique à fin 2021.....	25
<b>1.2. Perspectives économiques nationales en 2022</b> .....	26
1.2.1. Principales hypothèses.....	27
1.2.2. Croissance économique.....	27
<b>2. Finances publiques et budget</b> .....	28
<b>2.1. Réformes</b> .....	28
<b>2.2. Performances récentes (politique budgétaire)</b> .....	34
<b>2.3. Exécution des opérations budgétaires</b> .....	35
2.3.1. Exécution des recettes 2021.....	35
2.3.2. Exécution des dépenses du budget de l'État.....	38
2.3.3. Les opérations de trésorerie et de financement.....	42
<b>2.4. Évolution des soldes et des principaux indicateurs</b> .....	43
<b>2.5. Perspectives budgétaires 2022</b> .....	44
<b>Partie 2 : Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2022-2024</b> .....	46
<b>1. Perspectives macroéconomiques 2022-2024</b> .....	46
<b>1.1. Sources de la croissance</b> .....	46
<b>1.2. Profil de la croissance et de l'inflation</b> .....	48
<b>1.3. Accompagnement fiscal : recettes et dépenses</b> .....	49

<b>1.4. Balance des paiements et situation monétaire</b> .....	53
1.4.1. Balance de paiements .....	53
1.4.2. Monnaie et crédit .....	54
<b>1.5. Ressources et charges de trésorerie</b> .....	55
<b>2. Perspectives budgétaires 2022-2024</b> .....	56
<b>2.1. Évolution des recettes et des dépenses par titre</b> .....	56
<b>2.2. Recettes affectées et dépenses fiscales</b> .....	57
<b>2.3. Évolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale</b> .....	58
<b>2.4. Risques budgétaires</b> .....	59
2.4.1. Les risques budgétaires 2022-2024 .....	59
2.4.1.1. Définition et intérêt .....	59
2.4.1.2. Les principes généraux de l'évaluation et de l'analyse des risques budgétaires .....	61
2.4.1.3. Identification des risques budgétaires .....	63
<b>Partie 3 : Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2022-2024</b> .....	64
<b>1. Réformes et performances sectorielles</b> .....	64
<b>1.1. Réformes</b> .....	64
<b>1.2. Performances sectorielles, défis et priorités</b> .....	67
1.2.1. Affaires économiques .....	67
1.2.2 Développement des infrastructures .....	68
1.2.3. Développement humain et prospérité partagée .....	70
1.2.4. Diversification et opportunités de croissance .....	75
1.2.5. Services généraux, Ordre et sécurité publics .....	81
<b>2. Allocations sectorielles des crédits budgétaires 2022-2024</b> .....	82
<b>2.1. Les missions de la fonction " Services généraux des administrations publiques "</b> .....	83
<b>2.2. Les missions de la fonction " Défense "</b> .....	83
<b>2.3. Les missions de la fonction "Ordre et sécurité publics "</b> .....	83
<b>2.4. Les missions de la fonction "Affaires économiques "</b> .....	84
<b>2.5. Les missions de la fonction " Protection de l'environnement "</b> .....	84
<b>2.6. Les missions de la fonction " Logements et équipements collectifs "</b> .....	84
<b>2.7. La mission de la fonction "Santé "</b> .....	85
<b>2.8. Les missions de la fonction " Loisirs, culture et culte "</b> .....	85
<b>2.9. Les missions de la fonction " Enseignement "</b> .....	85
<b>2.10. Les missions de la fonction " Protection sociale "</b> .....	86
<b>Annexes</b> .....	87
<b>Annexe n° 1 : Exécution des dépenses par titre (en milliards FCFA)</b> .....	88
<b>Annexe n° 2 : Opérations de trésorerie et de financement à fin février 2021</b> .....	89

<b>Annexe n° 3 : Regroupement des missions par fonction .....</b>	<b>90</b>
<b>Annexe n° 4 : Allocation sectorielle des crédits par fonction 2022-2024 .....</b>	<b>95</b>
<b>Annexe n° 5 : Allocation sectorielle des crédits par mission 2022-2024 .....</b>	<b>96</b>
<b>Annexe n° 6 : Allocation sectorielle des crédits par mission et par titre 2022-2024 .....</b>	<b>97</b>
<b>Annexe n°7 : Evolution des ressources 2021-2024 .....</b>	<b>101</b>
<b>Annexe n°8 : Evolution des charges 2021 - 2024 .....</b>	<b>102</b>
<b>Annexe n°9 : Tableau des principales hypothèses 2020 - 2024 .....</b>	<b>103</b>
<b>Annexe n°10 : Produit Intérieur Brut ressources (en valeur) 2019-2024 .....</b>	<b>104</b>
<b>Annexe n°11 : Produit Intérieur Brut ressources (en volume) 2019-2024 .....</b>	<b>105</b>
<b>Annexe n°12 : Produit Intérieur Brut emplois (en valeur) 2019-2024 .....</b>	<b>106</b>
<b>Annexe n°13 : Produit Intérieur Brut emplois (en volume) 2019-2024 .....</b>	<b>107</b>
<b>Annexe n°14 : Produit Intérieur Brut ressources croissance réelle 2019-2024 .....</b>	<b>108</b>
<b>Annexe n°15 : Produit Intérieur Brut emplois croissance 2019-2024 .....</b>	<b>109</b>

## **Sigles et abréviations**

**AE** : Autorisation d'Engagement

**AGR** : Activités Génératrices de Revenus

**ANPI** : Agence Nationale de la Promotion des Investissements

**BA** : Budget Annexe

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BOP** : Budgétisation par Objectifs de Programmes

**BTP** : Bâtiments et Travaux Publics

**CAS** : Compte d'Affectation Spéciale

**CDMT** : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

**CGE** : Centre Gabonais des Elections

**CICMB** : Comité Interministériel de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire

**CICMHZ** : Compagnie Industrielle et Commerciale des Mines de Hua Zhou

**CNAMGS** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

**COMILOG** : Compagnie Minière de l'Ogooué

**DGBFiP** : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

**DGCPT** : Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor

**DGD** : Direction Générale de la Dette

**DGDDI** : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

**DGEPF** : Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale

**DGH** : Direction Générale des Hydrocarbures

**DGI** : Direction Générale des Impôts

**DGS** : Direction Générale de la Statistique

**DPPB** : Direction de la Préparation et de la Programmation Budgétaires

**FCFA** : Franc des Communautés Financières d'Afrique (Francophone)

**FIDA** : Fonds International de Développement Agricole

**FMI** : Fonds Monétaire International

**GEF** : Gabonais Économiquement Faible

**IDE** : Investissements Directs Étrangers

**IHPC** : Indice Harmonisé des Prix à la Consommation

**IRVM** : Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières

**LOLFEB** : Loi Organique relative aux Lois de Finances et à l'Exécution du Budget

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PPP** : Partenariats Public-Privé

**RAP** : Rapport Annuel de Performance

**TVA** : Taxe sur la Valeur Ajoutée

**UOB** : Université Omar Bongo

**ZERP** : Zones Économiques à Régime Privilégié

**ZES** : Zones Économiques Spéciales

Le présent travail a été réalisé par le Secrétariat Technique du Comité Interministériel de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire, ainsi que certaines personnes ressources. Il s'agit de :

1. Mme. NTSAME Julie Sandrine (Secrétaire Technique, DGEPF) ;
2. M. OLLIANG ANGONE Bertrand Josaphat (Secrétaire Technique Adjoint, DGBFiP) ;
3. Mme MANOMBA Natacha ép. MOULOUNGUI (DGBFiP) ;
4. Mme ASSOUNGA Prisca Nadège ép. KOUSSOU (DGBFiP) ;
5. Mme BARRIER NGOUANGA Sonia Augustine (DGCPT) ;
6. Mme ESSO ZENG Sandra Hélène (DGD) ;
7. Mme EYANG MVE Gécika (DGBFiP) ;
8. Mme NGOUNOU Christelle (DGCPT) ;
9. Mme OMPINDI OWANGA Victoire Jemima ép. HOMBUIHRY (DGBFiP) ;
10. M. IKAPI Eric (DGEPF) ;
11. M. LASSEGUE Gervais (DGDDI) ;
12. M. MBA MENGUE Valentin (DGEPF) ;
13. M. MENDOUME MINKO Davy (DGI) ;
14. M. MOUKAGNI Guy Armand (DGBFiP) ;
15. M. MOUNGALA Wilfried Paterne (DGBFiP) ;
16. M. NDONG BIE Ambroise (Cab MBCP) ;
17. M. NZAMBA MIKOLO Claude Léandre (DGH) ;
18. M. NZEBI Jean Herman (DGBFiP) ;
19. M. OMANI ONDAMBI Ghislain (DGBFiP) ;
20. M. ONDO MEGNE Jean Jacques (DGS) ;
21. M. ONDOUNDA Judicaël (DGBFiP) ;
22. M. OTO'O NGOUA Lambert (DGEPF) ;
23. M. WAZA Georges Christian (DGDDI) ;
24. M. YOCKOT Duplex (DGH) ;
25. M. ZOBO Franck Albert (DGCPT) ;
26. Avec la contribution des Correspondants Budgétaires de la DPPB (DGBFiP).

Sous la coordination du Comité de Pilotage du CICMB composé de :

1. M. ANDJOUA BONGO ONDIMBA Fabrice (Président, DGBFiP) ;
2. M. NGOLO ALLINI Jean Baptiste (Vice-Président, DGEPF) ;
3. M. EBANG EBANG Prosper (Vice-Président, DGS) ;
4. M. LENDJOUNGOU Francis (Conseiller du Ministre) ;
5. M. MINKO Thierry (Conseiller du Ministre) ;
6. M. POTIER LOEMBE Jules Bertrand (Conseiller du Ministre) ;
7. M. TSAMBA Michel (Conseiller du Ministre) ;
8. M. ADMINA Boris (DGDDI) ;
9. M. KOUBDJE Franck Yann (DGCPT) ;

10. M. NGOUSSI MAYANGAH Fernand (DGD) ;
11. M. OBAMBA Jean Félix (DGH) ;
12. M. OTHA- NDOUMBA Gabin (DGI) ;
13. M. SAMBA Guy-Nazair (IV, DGCPT) ;
14. Mme KASSAT Aurélie ép. NGUEMA (DGA DGEPF) ;
15. M. ABOU NGUEMA NDONG Pierre (DGA DGBFiP).

Sous la supervision de M. Sosthène OSSOUNGOU NDIMBANGOYE, Ministre du Budget et des Comptes Publics et Mme Nicole Jeanine Lydie ROBOTY ép. MBOU, Ministre de l'Economie et de la Relance.

## Résumé exécutif

### Partie 1 : Contexte et développement économique et budgétaire

#### 1. Croissance et diversification

En 2020, l'économie gabonaise a enregistré un retournement de tendance par rapport à 2019, en lien avec les effets de la pandémie de la Covid-19 et les mesures restrictives prises par les pouvoirs publics pour contenir sa propagation. En effet, alors qu'une consolidation de la croissance économique amorcée en 2019 était attendue, l'activité s'est soldée en 2020 par une récession à -1,8%, lestée à la fois par la baisse du PIB hors pétrole (-1,9%) et de la production pétrolière (-1,2%). Parallèlement, le taux d'inflation s'est situé à 1,3% contre 2,0% en 2019, sous l'effet de l'accentuation des politiques gouvernementales de maîtrise des prix des produits de première nécessité dans le cadre de la lutte contre la vie chère.

La balance des paiements s'est soldée par un déficit de -668,4 milliards FCFA (soit -0,02% du PIB), suite à l'alourdissement du déficit courant (passant de -2,5% du PIB en 2019 à -6,0% du PIB en 2020) attribuable à la détérioration du solde commercial nonobstant une augmentation de l'excédent des capitaux (+5,3% de PIB). Dans le même temps, la situation monétaire à fin décembre 2020 a été marquée par une détérioration des avoirs extérieurs nets (4,2% du PIB en 2020 contre 7,5% du PIB en 2019) et une consolidation des crédits intérieurs nets de 4,3 points à 24,2% du PIB en 2020, sous l'effet de l'amélioration conjointe des créances nettes sur l'Etat (+3,5 points en 2020) et des crédits à l'économie (+0,8 point). Traduisant ces évolutions, la masse monétaire s'est accrue de 3,6 points à 27,1% du PIB.

En 2021, l'embellie amorcée au niveau international au cours du second semestre de l'année 2020 se confirme, favorisée par la mise en œuvre de plans de relance dans les grandes économies et les campagnes de vaccination contre la Covid-19. Ainsi, la croissance de l'économie mondiale s'établirait à 6,0% en 2021. Cette amélioration de l'activité mondiale induirait une hausse de la demande, avec son corollaire sur le relèvement des cours du baril et des prix des autres matières premières. Dans ce contexte favorable, l'activité économique au niveau national enregistrerait une reprise avec une croissance du produit intérieur brut de 1,5% en 2021 contre -1,8% en 2020. Cette progression, plus faible qu'initialement prévue, résulterait des performances du secteur hors-pétrole (+2,4%) en dépit de la baisse du secteur pétrole (-5,5%).

En 2022, le taux de croissance du PIB s'établirait à 3,9%. Cette croissance traduirait une amélioration concomitante dans les secteurs hors pétrole (+2,9%) et pétrolier (+13,1%). Cette reprise de l'activité économique serait corrélée à l'allègement des restrictions liées au contexte sanitaire et à une consolidation de la demande mondiale.

## 2. Finances publiques et budget

Le Gouvernement reste fermement engagé à promouvoir, non seulement une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance, mais également une rationalisation des incitations fiscales. Ces dernières n'ont pas toutes atteint les objectifs recherchés et leur mise en œuvre s'est notamment traduite par des incitations discrétionnaires, des contreparties non respectées et une concurrence déloyale.

S'agissant de la **fiscalité intérieure**, la mobilisation des recettes fiscales s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Concernant la **fiscalité de porte**, il est notamment question de réduire sur la période, la dépense fiscale résultant des mesures d'exonération.

A fin février 2021, les recettes budgétaires brutes sont en repli de **19%** par rapport aux encaisses réalisées en février 2020 qui se chiffraient à **303,6 milliards FCFA**, dont **156,7 milliards FCFA** des recettes hors pétrole, sur une prévision annuelle de **1.416,6 milliards FCFA** dans la loi de finances, soit une réalisation de 11,1%.

En **matière de dépenses**, il s'est agi de maintenir les dépenses publiques dans des proportions soutenables et de garantir leur efficacité.

Ainsi, à fin février 2021, les paiements des dépenses inscrites au budget de l'Etat ont atteint **174 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution base ordonnancement de 8%. Ces règlements comprennent les opérations du budget général et les comptes d'affectation spéciale.

A fin février 2021, l'exécution des finances publiques s'est caractérisée par :

- un **excédent primaire** de 73,4 milliards FCFA, soit 0,7% du PIB contre 0,1% en février 2020 ;
- un **excédent primaire hors pétrole** de 12,5 milliards FCFA représentant 0,2% du PIB Hors Pétrole contre 0,7% en février 2020 ;
- un excédent **budgetaire base ordonnancement** de 31,5 milliards FCFA soit 0,3% du PIB ;
- un **déficit base caisse** de 7,3 milliards FCFA (-0,1% du PIB contre 0,4% du PIB en février 2020) ;
- un **plafond des emprunts extérieurs** caractérisé par l'exécution de prêts projets pour un montant de 10,7 milliards FCFA ;
- un niveau des **recettes fiscales, hors pétrole** de 157,2 milliards FCFA ;
- une **accumulation des arriérés extérieurs** de 42,4 milliards FCFA contrairement aux recommandations du FMI.

En définitive, l'exécution budgétaire au cours des deux premiers mois de l'année 2021 a entraîné une **accumulation des arriérés de 7% des dépenses ordonnancées, en-deçà du critère des 15% fixé par le programme.**

Tableau 1 : Critères et objectifs quantitatifs à fin février 2021

Analyse des critères	Fin février	
	2020	2021
<b>Solde primaire</b>	<b>143,5</b> ✓	<b>73,4</b>
Hors Pétrole	52,1 ✓	12,5
% PIB	0,6% ✓	0,7%
% PIB HP	0,7% ✓	0,2%
<b>Solde global base ordonnancement</b>	<b>81,3</b> ✓	<b>31,5</b>
% PIB	0,9% ✓	0,3%
<b>Solde base caisse</b>	<b>38,9</b> ✗	<b>-7,3</b>
% PIB	0,4% ✗	-0,1%
<b>Recettes fiscales hors pétrole</b>	<b>186,9</b> ✓	<b>157,2</b>
<b>Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs</b>	<b>0,0</b> ✓	<b>0,0</b>

Source : Cellule Technique CICMB ; DGCP.

## Partie 2 : Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2022-2024

### 1. Perspectives macroéconomiques 2022-2024

L'activité économique nationale devrait progressivement reprendre sur la période 2022-2024, après un repli en 2020 dû à la crise sanitaire. Ainsi, sur la période 2022-2024, les principales sources de croissance resteraient quasiment les mêmes qu'en 2021, notamment l'Agriculture, le Bois, les Mines, les Agro-industries, les Travaux publics et l'Energie.

Sur la période 2022-2024, le produit intérieur brut progresserait en moyenne de 3,5%. Cette croissance serait portée aussi bien par les activités du secteur pétrole (+3,7%) que par les activités du secteur hors-pétrole (+3,5%). Tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance sur la période, avec une accélération des activités du secteur primaire (+4,9%), le maintien des performances du secteur secondaire (+4,8%) et des services (+3,8%).

La balance des paiements du Gabon consoliderait sa situation excédentaire amorcée dès 2021 à +1,4% du PIB entre 2022 et 2024. Cette évolution résulterait du maintien de la situation excédentaire du compte financier et du renouvellement avec un excédent, du compte courant.

Sur la période 2022-2024, la situation monétaire devrait s'améliorer comparativement à la période 2019-2021, marquée par une progression des avoirs extérieurs nets qui passeraient de +2,6% du PIB en 2021 à +8,9% du PIB en 2024 et se situeraient en moyenne à 7,3% sur la période 2022-2024. Cette période devrait également être caractérisée par un accroissement de la masse monétaire (+25,2% du PIB en 2021 à +27,5% du PIB en 2024, soit

27,1% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024), en lien avec le contexte de reprise d'activité et de poursuite de la mise en œuvre de politique monétaire plus accommodante.

## **2. Perspectives budgétaires 2022-2024**

Sur la période 2022-2024, la stratégie budgétaire se poursuivra notamment sur une meilleure mobilisation des recettes hors pétrole et sur une maîtrise des dépenses courantes, tout en préservant les dépenses à caractère social.

Les ressources de l'Etat s'établiraient en moyenne à **2 813,1 milliards FCFA**, dont **1 918,8 milliards FCFA** en ressources intérieures, **241,0 milliards FCFA** en ressources de financement et de trésorerie et **150 milliards FCFA** en émissions de titres publics et autres financements.

Parallèlement, les charges de l'Etat s'établiraient en moyenne à **2 813,1 milliards FCFA** sur la période 2022-2024 et se répartiraient en dépenses du budget de l'Etat à **2 064,5 milliards FCFA** et en charges de financement et de trésorerie à **748,6 milliards FCFA**.

Sur la période 2022-2024, l'exécution des finances publiques se caractériserait en moyenne par :

- un **excédent primaire** de 3,4% du PIB;
- un **déficit primaire hors pétrole** de 3,1% du PIB hors pétrole ;
- un **excédent public** de 0,6% du PIB ;
- un **solde budgétaire de référence (CEMAC)** en déficit de -1,0% du PIB entre 2022-2024, en légère amélioration mais en deçà du seuil communautaire ( +1,5 %) ;
- un **taux d'endettement** qui se situerait à 55,0% en moyenne, sur la période, en baisse de 9,3 points par rapport à la période 2019-2021 et conforme à la norme communautaire ( < ou = à 70 %) ;
- un **taux d'inflation** qui devrait s'établir à + 2,4% en moyenne sur la période, en deçà de la norme communautaire de 3%.

Par ailleurs, le Gabon ne devrait pas accumuler d'arriérés sur cette période.

Tableau 2 : Evolution des principaux soldes

Critères	Objectifs	HISTORIQUE			PROJECTIONS			MOYENNES	
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019-2021	2022-2024
		Solde budgétaire de base (% PIB)	> ou = 0	2,4%	-1,1%	-1,6%	1,7%	2,2%	3,1%
Solde budgétaire de référence (% PIB)	> ou = 1,5	-1,4%	-5,5%	-2,6%	-1,4%	-1,6%	-0,1%	-3,2%	-1,0%
Endettement (% PIB)	< ou = 70%	54,4%	71,1%	67,5%	63,0%	57,0%	45,1%	64,3%	55,0%
Taux d'inflation (annuel moyen)	< ou = 3%	2,0%	1,4%	2,1%	2,1%	2,7%	2,4%	1,8%	2,4%
Indicateurs									
Masse salariale / recettes fiscales	< ou = 35%	57,7%	67,9%	68,3%	60,5%	56,2%	51,8%	64,6%	56,2%
Investissements financés sur ressources intérieures/recettes fiscales	> ou = 20%	14,7%	12,8%	18,0%	15,5%	16,1%	16,8%	15,2%	16,1%
Recettes fiscales / PIB	> ou = 17%	17,9%	13,4%	12,3%	13,4%	13,7%	14,1%	14,5%	13,7%
Déficit public	> ou = -5%	1,1%	-3,2%	-3,6%	-0,3%	0,6%	1,4%	-1,9%	0,6%
Solde courant (en % du PIB)	> ou = -5%	-2,1%	-3,9%	-3,5%	0,5%	1,8%	2,4%	-3,2%	1,6%

Source : cellule Technique CICMB, DGEPF.

L'exécution des finances publiques sur la période 2022-2024 devrait toutefois tenir compte des risques budgétaires se rapportant principalement à :

- la politique fiscale ;
- la soutenabilité de la dette, notamment le risque lié au remboursement des obligations du Trésor sur les marchés financiers internationaux (Eurobond) ;
- l'accumulation des arriérés qui ne facilite pas l'exécution des tirages ;
- la dette des collectivités locales et des établissements publics qui n'est pas évaluée sur la période sous revue et dont la prise en compte pourrait constituer un risque budgétaire ;
- les dépenses de contentieux résultant de la condamnation de l'Etat auprès des juridictions nationales et internationales ;
- la conformité des contrats dans le secteur des infrastructures, notamment les contrats de partenariats public-privé.

### Partie 3 : Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) – 2022-2024

#### 1. Réformes et performances sectorielles

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accélération de la transformation (PAT) 2021-2023 de l'économie nationale, à travers les pivots économique (9 Task-forces), social (5 Task forces) et transverse (6 task forces), le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre des réformes économiques, financières et sociales en cours, tout en tenant compte du contexte post-Covid-19.

A cet effet, sur la période 2022-2024, le Gouvernement continuera sur sa dynamique en ce qui concerne :

- l'optimisation dans le recouvrement des recettes intérieures ;

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la priorisation des dépenses d'investissement en faveur de celles ayant un impact significatif sur la croissance ;
- la soutenabilité de la dette.

A cet effet, le Gouvernement s'engage, sur les trois (3) prochaines années à poursuivre la mise en œuvre des orientations contenues dans le plan d'accélération de la transformation (PAT), adopté pour la période 2021-2023.

Par ailleurs, le Gouvernement entamera une transition d'une économie « brune » à une économie « verte ».

Aussi, les principales réformes/mesures envisagées sont présentées selon les pôles de politique publique suivantes :

- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement humain et prospérité partagée ;
- Diversification et opportunités de croissance ;
- Services généraux, Ordre et sécurité publics.

## ***2. Allocations sectorielles des crédits budgétaires***

En 2022, les dotations budgétaires de l'ensemble des missions s'élèveraient en moyenne à **1.910,9 milliards F.CFA**. La répartition, par fonction, est déclinée ainsi qu'il suit :

- les missions de la fonction « **Services généraux de l'Administration** » : **248,6 milliards FCFA**, soit 13 % du budget de l'Etat ;
- les missions de la fonction « **Défense** » : **173,5 milliards FCFA** en 2021, soit 9,1% du budget de l'Etat ;
- les missions de la fonction « **Ordre et sécurité publics** » : **91,1 milliards FCFA**, soit 4,8% du budget de l'Etat ;
- les missions de la fonction « **Affaires économiques** » : **597,6 milliards FCFA**, soit 31,3 % du budget ;
- Les missions de la fonction « **Protection de l'environnement** » : **36,7 milliards FCFA**, soit 1,9 % du budget de l'Etat ;
- Les missions de la fonction « **Logements et équipements collectifs** » **123,4 milliards FCFA**, soit 6,5 % du budget de l'Etat ;
- Les missions de la fonction « **Santé** » pour un montant de **127,1 milliards FCFA**, soit 6,6 % du budget de l'Etat ;
- Les missions de la fonction « **Loisirs, culture et culte** » pour un montant global de **21,4 milliards FCFA**, soit 1,1% du budget de l'Etat ;

- Les missions de la fonction « **Enseignement** » pour un montant global de **353,7 milliards FCFA**, soit 18,5 % du budget de l'Etat ;
- Les missions de la fonction « **Protection sociale** » : **137,7 milliards FCFA**, soit 7,2% du budget de l'Etat.

## Introduction

La pandémie de la Covid-19 en 2020 a conduit à une crise économique, parmi les plus importantes que le monde ait connu.

Au niveau mondial, sous l'effet conjugué des levées des restrictions, des campagnes de vaccinations et de l'application des nouvelles mesures de soutien budgétaire et financier, l'embellie amorcée au cours du second semestre 2020 semble se confirmer en 2021. Cette amélioration de l'activité induirait une hausse de la demande, avec son corollaire sur le relèvement des cours du baril de pétrole et des prix des autres matières premières.

Dans ce contexte, les prévisions économiques mondiales ont été revues à la hausse pour s'établir à 6,0% contre une projection initiale de 5,7%.

Au niveau national, en dépit des efforts consentis pour restaurer le cadre macro-économique sur la période 2017-2019, l'impact macroéconomique de cette crise sanitaire en 2020 s'est traduit par une récession de l'activité, une détérioration des soldes budgétaire et extérieur ainsi qu'une augmentation de la dette publique.

En 2021, la persistance de la crise sanitaire aurait pour effet la révision à la baisse de la croissance à +1,5% au lieu de 2,6% initialement projetée .

En 2022, l'économie nationale croîtrait de 3,9% sous l'effet de la mise en œuvre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) démarrée en 2021.

Dans ce contexte, le présent « Document de cadrage macroéconomique et budgétaire (DoCaMaB) », fait une analyse sur les principaux développements socio-économiques et financiers récents, met un accent sur les perspectives d'évolution de l'activité économique nationale et donne les grandes orientations budgétaires à moyen terme.

De plus, il convient de relever que ce DoCaMaB donne des indications sur les performances sectorielles, les défis et les priorités des secteurs clés.

Enfin, il est élaboré pour présenter la stratégie triennale des finances publiques et servir de base aux échanges en amont avec les parlementaires dans le processus d'élaboration du projet de loi de finances 2022.

# Partie 1 : Contexte et développement économiques et budgétaires

## 1. Croissance et diversification

### 1.1. Performances économiques récentes

#### 1.1.1. Conjoncture économique en 2020

En 2020, l'environnement économique mondial s'est caractérisé par une baisse d'activité dans la plupart des pays. En effet, l'activité des pays avancés a été marquée par une récession parmi les plus importantes que le monde ait connues après celles de 1929 et de 2008, consécutivement à la propagation de la pandémie qui a obligé les Gouvernements à confiner partiellement ou totalement les villes. Cependant, l'économie mondiale a rebondi à partir du troisième trimestre 2020, en particulier dans les pays avancés, où l'activité a commencé à reprendre de la vigueur, après l'assouplissement des mesures de confinement. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel mondial reculerait de 3,3% en 2020 (contre -4,9% projeté en juin), alors qu'il s'est situé à 2,8% en 2019.

Dans ce contexte, le volume des échanges commerciaux a reculé de 10,1% en 2020 contre +1,0% en 2019, malgré le rebond observé au troisième trimestre. La baisse du volume des échanges commerciaux s'explique en grande partie par la faiblesse de la demande finale des consommateurs et des entreprises sur fond de récession mondiale. Les restrictions au commerce et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont également contribué à ce recul.

Par espace géographique, le taux de croissance du PIB réel dans les **économies avancées** passerait de +1,6% en 2019 à -4,7% en 2020. Cette évolution s'expliquerait par la faiblesse de la demande globale, liée à de nouvelles vagues d'infection et de l'apparition de nouveaux variants du virus.

**Aux Etats-Unis**, la croissance de l'activité économique a été entamée par la résurgence du coronavirus et la fin du soutien budgétaire du Gouvernement. Sur l'ensemble de l'année 2020, le PIB se contracterait de 3,5% contre +2,2% en 2019.

Au **Japon**, malgré la mise en place de deux plans de relance pour soutenir l'économie, la baisse du PIB est historique avec un taux de -4,8% en 2020 contre 0,3% en 2019. Cette situation découlerait d'une baisse de la consommation et des exportations, en liaison avec la reprise de la COVID-19 qui a impacté ses principaux partenaires commerciaux.

Dans la **zone euro**, l'activité économique a fortement ralenti en 2020 (-6,6% contre 0,6% en 2019), avec la faiblesse de la demande intérieure induite par la dégradation de la confiance des consommateurs. En outre, l'activité du secteur privé s'est contractée, sous l'effet des mesures de restriction mises en place pour contrer la deuxième vague de la pandémie de coronavirus. A titre d'illustration, la France et l'Allemagne affichent respectivement, des taux de croissance de -8,2% et -4,9%. Hors zone, le PIB du **Royaume Uni** s'inscrirait en baisse de 9,9% sur la même période.

Au niveau des **pays émergents et en développement**, l'activité économique a décliné de 3,6% en 2019 à -2,2% en 2020 à l'exception de la Chine. Cette situation serait consécutive à la forte décélération de la demande des principaux pays avancés du fait de la persistance de la crise sanitaire.

En Asie, le ralentissement de la croissance a été moins prononcé que dans les autres zones économiques. Ainsi, le taux de croissance du PIB de cette zone est estimé en 2020 à -1,0%. Redynamisée par une bonne tenue de ses exportations, de l'industrie et du secteur des services, l'activité économique de la Chine a progressé de 2,3% sur l'ensemble de l'année, pendant que l'économie Indienne enregistrait un recul de 8,0%.

En Amérique latine, on note une détérioration des performances des pays exportateurs de produits de base en raison du reflux des cours de ces produits. Ainsi, le taux de croissance pour 2020 serait de -7,0% contre 0,2% un an plus tôt. Les économies du Brésil et du Mexique, locomotives de la zone, évolueraient respectivement de -4,1% et -8,2% sur la période.

Par ailleurs, l'économie russe, fortement dépendante de l'extérieur pour l'écoulement des produits de base, reculerait de 3,1%.

A l'instar des autres zones économiques, l'**Afrique subsaharienne** est confrontée depuis le début de l'année au repli des cours des matières premières, entraînant ainsi une dégradation de son PIB de -1,9% en 2020 contre 3,2% en 2019. En Afrique du Sud et au Nigéria, le taux de croissance du PIB a décéléré en 2020, respectivement de -7,0% et de -1,8%, sous l'effet des mesures sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19 ayant mis à l'arrêt des pans entiers de l'économie (tourisme, mines, industries, etc.).

Dans la zone **CEMAC**, l'activité économique serait en récession en 2020, sous l'effet conjugué de la crise sanitaire et ses répercussions sur le secteur productif et la volatilité des cours des matières premières exportées par l'ensemble des pays de la zone. Ainsi, la croissance économique serait de -2,9% en 2020, contre 2,0% en 2019, en lien avec la contraction de l'activité du secteur pétrolier (-5,5% en 2020, contre 2,3% en 2019) et dans une moindre mesure du non-pétrolier (-2,3% en 2020, après +1,9% en 2019).

En termes de contribution, les secteurs pétroliers et non pétroliers grèveraient l'activité respectivement de 1,1 point et 1,8 point contre des contributions positives de 0,5 point et 1,5 point un an auparavant, en raison d'une dégradation plus importante de l'activité dans les industries extractives.

En 2020, les tensions inflationnistes sont restées modérées à l'échelle mondiale, en raison de la faiblesse de la demande due à la pandémie de Covid-19. Ainsi, dans les pays avancés, les prix à la consommation ont décéléré en 2020 à 0,7% contre 1,4% en 2019. L'inflation aux Etats-Unis a été de 1,2% en 2020 contre 1,8% de 2019, la plus faible depuis 2015, en raison de la crise du Covid-19 qui a notamment fait plonger les prix de l'essence.

Dans la zone Euro, l'indice des prix à la consommation a reculé de 0,3% au mois de décembre dernier. Ce recul persistant s'explique principalement par la chute des prix de l'énergie (-

6,9%) et des biens industriels hors énergie (-0,5%). C'est ainsi le cinquième mois consécutif que l'inflation demeure en territoire négatif.

Dans les pays émergents et en développement, le taux d'inflation a été maintenu à 5,1% en 2020 comme en 2019. En Chine, l'inflation s'est située à 2,4% en 2020, alors qu'elle était à 6,2% en Inde, avec la chute des prix des matières premières et la baisse des prix des produits alimentaires. En Afrique subsaharienne, l'inflation progresserait de 8,5% en 2019 à 10,8% en 2020.

Dans **la zone CEMAC**, l'inflation s'est située à 2,4% au terme de l'année 2020, contre 1,9% en 2019. En dépit d'une demande morose du fait de la COVID-19, les prix se sont globalement accrus dans la CEMAC, notamment les prix des produits alimentaires, en raison de la perturbation des chaînes d'approvisionnement en vivres frais provenant du Cameroun, suite à la fermeture des frontières terrestres. Ainsi, la situation de l'inflation en 2020 se présente comme suit par pays : Cameroun (2,8%), République Centrafricaine (2,3%), Congo (2,4%), Gabon (1,3%), Guinée Equatoriale (4,8%) et Tchad (3,5%).

**Au plan national**, l'économie gabonaise a enregistré un retournement de tendance en 2020 par rapport à 2019, en lien avec les effets de la pandémie de la Covid-19 et les mesures restrictives prises par les pouvoirs publics. En effet, alors que l'on anticipait une consolidation de l'expansion économique amorcée en 2019, l'activité s'est soldée par une croissance négative à -1,8%, plombée à la fois par la baisse du PIB hors pétrole (-1,9%) et de la production pétrolière (-1,2%). En effet, hormis les cultures de rente, les mines, le raffinage et les transports, la plupart des branches d'activité ont contribué négativement à la croissance.

Ainsi, la production nationale de pétrole brut réalisée en 2020 s'est établie à 10,77 millions de tonnes métriques. Elle est en baisse de 1,2% par rapport à l'exercice 2019 où la production réalisée était de 10,90 millions de tonnes métriques. Cette baisse s'explique principalement par l'application des quotas OPEP.

En revanche, dans le secteur de l'aval pétrolier, les volumes de brut destinés à l'approvisionnement du marché intérieur au titre de l'année 2020 étaient en hausse par rapport à l'exercice 2019. En effet, en 2020, les volumes de pétrole brut livrés à la SOGARA s'établissaient à 827.509,2 tonnes métriques, contre 684.382,6 tonnes métriques en 2019, soit une augmentation de 20,9%. Cette augmentation s'explique par l'amélioration des livraisons de brut à la SOGARA par les fournisseurs dont les créances vis-à-vis de la raffinerie sont en cours d'apurement.

Parallèlement, l'exploitation forestière a fini l'année sur une baisse de 2,6% pour se situer à 1.989.337 m<sup>3</sup> de grumes. Cette évolution est la résultante du mauvais état des routes qui a gêné l'évacuation des grumes. La production de caoutchouc s'est également tassée au cours de la période, avec un recul de 9,9% de la production en fond de tasse et de 22,1% de l'usinage du caoutchouc en granulé de 50kg.

Dans le **secteur secondaire**, en raison des effets des mesures gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus, les boissons gazeuses (-3,5%), les matériaux de construction (-4,5%), les gaz industriels (-20,3%) et la production de l'eau (-0,9%) ont

enregistré des contreperformances.

La production globale des industries du bois a également baissé de 2,1% à 1.172.442 m<sup>3</sup>, plombée par la baisse du sciage (-5,2%) affecté par les difficultés d'approvisionnement en grumes.

De même, l'activité de production d'alliages de manganèse a enregistré des résultats négatifs en 2020, en raison de nombreux dysfonctionnements d'ordre technique, avec l'arrêt définitif, en septembre, de l'activité d'électrolyse (manganèse métal).

Par ailleurs, il est à noter une contraction de l'activité du secteur des BTP consécutive au repli du budget d'investissement de l'Etat.

En outre, **le secteur tertiaire** est resté globalement morose en 2020, impacté par la crise sanitaire. Il en est ainsi du transport aérien (-62,4%), des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, du commerce général structuré (-1,2%) et des services rendus aux entreprises (-9,2%) et aux particuliers (-16%).

Cependant, les activités de production de manganèse, d'huile de palme brute, de raffinage et de transport ferroviaire et maritime ont été résilientes en 2020. Ainsi, la production nationale de minerais et d'agglomérés de manganèse a progressé de 25,2% pour s'établir à 8,4 millions de tonnes, suite aux performances record enregistrées sur les gisements de Moanda et de Franceville, ainsi que la mise en exploitation du nouveau gisement d'Okondja. La production d'huile de palme rouge, quant à elle, s'est consolidée de 27,6% à 70.340 tonnes, en raison de la hausse du rendement des plantations de Mouila et Awala (Kango). Il en est de même du raffinage, dont le volume de brut traité s'est apprécié de 23,5% à 834.223 tonnes métriques, en lien avec l'amélioration de l'approvisionnement de l'usine en brut, suite à l'apurement progressif de la dette de la compagnie auprès de ses principaux fournisseurs.

Par ailleurs, le transport ferroviaire (+24,4%), les services immobiliers (+131,7%), la réparation mécanique (+5,5%), les banques (+3,7%) et les assurances (+4,7%) ont enregistré de bonnes performances en 2020.

L'année 2020 a été marquée par une baisse des prix à la consommation, malgré une légère hausse amorcée depuis le mois de juin 2020. En effet, le taux d'inflation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), s'est établi à 1,3% contre 2,0% en 2019. Ce niveau des prix s'explique, entre autres, par l'accentuation des politiques gouvernementales de maîtrise des prix des produits de première nécessité dans le cadre de la lutte contre la vie chère.

En définitive, le taux d'inflation (+1,4%) affiché en 2020 se situe en deçà de la norme communautaire (+3,0%).

En 2020, la **balance des paiements** s'est soldée par un déficit de l'ordre de 668,4 milliards FCFA (soit -0,02% du PIB) suite à l'alourdissement du déficit courant nonobstant une augmentation de l'excédent des capitaux.

Le déficit courant s'est creusé en 2020, passant de -2,5% du PIB en 2019 à -6,0% du PIB, attribuable à la détérioration du solde commercial (-60%). Cette diminution de la balance commerciale est liée au repli des exportations (-33,7%) en lien avec la baisse des ventes du secteur pétrole en particulier (-43,1%). En effet, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a fortement bouleversé le marché pétrolier induisant une surabondance de l'offre qui a pesé sur les prix du baril (-35,6% à 40,2 dollars le baril). En outre, les importations sont en repli de 7% suite à la réduction des commandes du secteur pétrolier en raison de l'incertitude liée à la propagation du coronavirus.

En 2020, la balance des capitaux est demeurée excédentaire (+2,2% du PIB en 2019 à +5,3% du PIB en 2020). Toutefois, cette évolution a été atténuée par le repli des Investissements Directs Etrangers (IDE) (+10,2% du PIB) du fait de l'affaiblissement de l'activité notamment dans le secteur pétrolier.

Tableau 3: Situation de la balance des paiements 2018-2020 (en % du PIB)

En (%)	2018	2019	2020
<b>Transactions courantes</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-6,0%</b>
Biens	18,4%	18,7%	11,9%
Biens et Services	5,1%	6,4%	1,8%
Revenus	-9,2%	-8,3%	-7,4%
Transferts	-0,6%	-0,6%	-0,4%
<b>Mouvements de Capitaux</b>	<b>3,8%</b>	<b>2,2%</b>	<b>5,3%</b>
Investissements directs	9,0%	10,6%	10,2%
Investissements de portefeuille	1,8%	1,8%	1,7%
Autres investissements	-7,0%	-10,1%	-6,7%
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>1,7%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,7%</b>
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>0,79%</b>	<b>0,31%</b>	<b>-0,02%</b>

Source : Cellule Technique –CICMB, DGEPP, BEAC

La **situation monétaire** large à fin décembre 2020 est marquée par une détérioration des avoirs extérieurs nets (-39,0%), une hausse de la masse monétaire (7%) et une consolidation du crédit intérieur net (18,2%).

En effet, les Avoirs Extérieurs Nets (AEN) du système bancaire ont chuté corrélativement à la contraction des avoirs extérieurs nets de la BEAC qui sont passés de 7,5% du PIB en 2019 à 4,2% en 2020, ainsi que des AEN des banques primaires (0,7% du PIB contre 1,0% en 2019). Cependant, les crédits intérieurs nets se sont affermis de 4,3 points pour se situer à 24,2% du PIB en 2020, sous l'effet de l'amélioration conjointe des créances nettes sur l'Etat (+3,5 points en 2020) et des crédits à l'économie (+0,8 point).

La timide reprise des travaux de voirie au cours des trois derniers mois a eu un impact sur les crédits à l'économie qui sont passés de 12,1% du PIB en 2019 à 12,9% en 2020. Cette évolution est corrélée aux concours octroyés au secteur privé non financier, représentant environ 90% du total des crédits à l'économie.

En rapport avec la politique des finances publiques, la situation nette débitrice de l'Etat s'est établie à 12,6% du PIB en décembre 2020 contre 10,1% un an plus tôt. Aussi, la Position Nette du Gouvernement (PNG) a-t-elle progressé de 2,1 points à 12,9% du PIB en 2020.

Tableau 4 : Evolution des agrégats monétaires (en % du PIB)

	2018	2019	2020
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>6,4%</b>	<b>7,5%</b>	<b>4,2%</b>
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>21,1%</b>	<b>19,9%</b>	<b>24,2%</b>
Crédits à l'économie	12,5%	12,1%	12,9%
Créances nettes sur l'Etat	8,6%	8,9%	12,4%
Autres postes nets	-1,5%	-1,1%	-1,1%
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>24,7%</b>	<b>23,6%</b>	<b>27,1%</b>

Source : cellule Technique –CICMB, DGEPF, BEAC

En 2020, la masse monétaire (M2) s'est améliorée de 3,6 points à 27,1% du PIB contre 23,6% à fin décembre 2019, en relation avec la consolidation du crédit intérieur net. Cette situation s'explique par les évolutions positives des dépôts de 2 points à 20,3% du PIB et de la stabilité de la circulation fiduciaire à 4,0% du PIB.

Parallèlement, la quasi-monnaie a légèrement reculé de 0,1 point à 7,3% sur la même période.

Les ressources extra-monétaires composées d'emprunts extérieurs à moyen et long termes, de fonds propres du système bancaire, d'allocations de DTS et d'autres postes nets, sont en légère hausse de 0,1 point à 2,7% du PIB au 31 décembre 2020.

### 1.1.2. Conjoncture économique au premier trimestre 2021

Après une année 2020 marquée par un effondrement de l'économie mondiale (-3,3%), les perspectives de l'activité économique semblent plus favorables à fin mars 2021. En effet, l'embellie amorcée au cours du second semestre de l'année dernière semble se confirmer sous l'effet des campagnes de vaccinations. A cela, s'ajoutent de nouvelles mesures de soutien budgétaire et l'adaptation de l'activité à une mobilité réduite. Ainsi, la croissance de l'économie mondiale s'établirait à 6,0% en 2021 et 4,4% en 2022. Cette amélioration de l'activité mondiale engendrerait une hausse de la demande, avec pour corollaire le relèvement des cours du baril et des prix des autres matières premières.

C'est dans ce contexte favorable que l'économie nationale a évolué durant le premier trimestre 2021. Ainsi, dans le secteur primaire, à l'exception de l'extraction de pétrole brut, la plupart des branches ont enregistré une amélioration de leur activité malgré la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19.

En effet, la production nationale de pétrole brut est estimée à 2,49 millions de tonnes métriques au premier trimestre 2021 contre 2,78 millions de tonnes en 2020, soit une régression de 10,5%. Cette baisse s'explique par la poursuite de l'application des coupes OPEP entamée depuis le second semestre de l'année 2020.

Dans le même temps, le prix du Brent a connu une hausse de 21,2% pour s'établir à 60,90 dollars le baril, pendant que le prix du panier des bruts gabonais affichait une moyenne de 60,12 dollars par baril (+22,3%).

Cependant, la production nationale de minerais et d'agglomérés de manganèse a progressé de 4,8% à 2,188 millions de tonnes, principalement tirée par la Comilog (+17%), suite à la bonne performance de la mine de Bangombé et à la montée en puissance du gisement d'Okouma, mis en exploitation en octobre 2020. Dans le sillage de la production, les exportations et les ventes se sont consolidées respectivement de 9% et 10,7%.

Parallèlement, l'exploitation forestière s'est caractérisée par une appréciation de ses performances, avec une hausse de la production de grumes de 16,9% pour atteindre 538.631 m<sup>3</sup>, suite à l'exploitation de nouvelles surfaces forestières et à la fermeté de la demande des industries locales ne disposant pas de permis forestiers.

Par ailleurs, la production d'huile brute rouge a augmenté de 41,9% pour s'établir à 26.450 tonnes, suite à l'amélioration des rendements des palmeraies d'Awala (Kango) et de Mouila.

Dans le secteur secondaire, les industries de transformation du bois ont enregistré une embellie de leur activité (+12,9% de production de bois débités à 328.569 m<sup>3</sup>), sous l'effet de l'approvisionnement régulier des usines en grumes et du renforcement du tissu industriel dans la zone de Nkok. Les exportations ont aussi progressé (+14,1%), en raison de la fermeté de la demande asiatique en bois tropicaux. Parallèlement, la fabrication des boissons gazeuses et alcoolisées, la transformation de manganèse en alliages et les huiles et corps gras ont enregistré une hausse de leur activité à fin mars 2021, respectivement de 14,1%, 28,2% et 24,3%.

A l'inverse, d'autres branches du secondaire ont connu une détérioration de leur activité attribuable aux effets négatifs des mesures barrières adoptées pour endiguer la propagation de la Covid-19, ainsi que des difficultés techniques et des problèmes d'approvisionnement en consommations intermédiaires. Il s'agit de la production de l'eau minérale (-25,8%), de la fabrication de ciment (-11%), de l'énergie électrique (-3,7%) et de la raffinerie de sucre (-2,1%).

Dans le tertiaire, les activités ferroviaire et maritime ont enregistré de bons résultats à fin mars 2021 avec des hausses respectives de 9,2% et 9,5% du volume global des marchandises acheminées, soutenues par l'évacuation des minerais de manganèse et des produits forestiers. Il en est de même pour les télécommunications (+3,5%), le commerce de véhicules industriels (+10,3%), le commerce des produits pharmaceutiques (+9,1%) et les services immobiliers (+130%). Néanmoins, il a été relevé une baisse du commerce général structuré (-13,7%), du commerce des produits pétroliers (-8%), du transport aérien (-48,1% des passagers transportés) et des services rendus aux entreprises (-18,4%).

Au premier trimestre 2021, les pressions inflationnistes sont restées en légère hausse en comparaison avec le premier trimestre 2020. En effet, l'inflation mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des ménages dans l'ensemble du pays, a affiché un taux de 1,6% en moyenne annuelle contre 0,9% sur la même période en 2020, en raison des effets induits liés aux mesures restrictives prises par le Gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie de Covid-19.

### *1.1.3. Croissance économique à fin 2021*

Au regard de l'observé conjoncturel national et du contexte économique mondial favorable en 2021, l'activité économique gabonaise enregistrerait un retour à la croissance positive avec un produit intérieur brut en progression de 1,5% contre -1,8% en 2020. Cette amélioration résulterait des performances du secteur hors-pétrole (2,4%) en dépit de la baisse du secteur pétrole (5,5%).

Ainsi, cette perspective s'expliquerait par de bonnes performances dans l'ensemble des secteurs en 2021.

Dans le **secteur primaire**, la consolidation de l'activité (+1,8%) proviendrait de la hausse d'activité dans l'agriculture (+7,8%), en lien avec la bonne progression de l'agriculture de rente, notamment une production d'huile de palme en hausse de 26,1% à 88,8 milliers de tonnes. De même, la bonne tenue de la branche exploitation forestière (+2,0%) résulterait d'une hausse prévisionnelle de la demande des industries locales. Enfin, les performances positives de la branche minière (+18,0%) s'expliqueraient par le renforcement de la production des principaux gisements (Franceville, Moanda, Okondja et Ndjolé).

Toutefois, cette hausse de l'activité économique serait atténuée par la contreperformance prévue dans la branche pétrolière (-5,5%), en raison du déclin naturel des champs matures et du respect des quotas fixés par l'OPEP+ en vue de soutenir les cours du baril.

Le **secteur secondaire** serait en hausse de 2,0%, en corrélation avec les performances des industries du bois (+4,0%), en liaison avec la forte reprise de la demande des industries locales et internationales (notamment chinoise et européenne). D'autre part, le dynamisme des industries agro-alimentaires (+1,7%) serait lié à l'accroissement de la production industrielle d'huile raffinée et du rebond de la consommation des ménages, particulièrement en eau et en boissons gazeuses. De plus, la consolidation de l'activité des BTP (+9,0%) proviendrait tant du secteur public que du secteur privé (construction de la Transgabonaise, barrages hydroélectriques de Kinguéle Aval, de Ngoulmendjim et de Dibwangui, réhabilitation du chemin de fer, déploiement de la fibre optique, poursuite et développement du RIC national d'électricité, etc.). Enfin, la croissance dans les Autres Industries (+3,0%), résulterait de la montée en puissance des activités dans la ZERP de Nkok et le regain des activités des BTP.

En revanche, l'industrie minière contribuerait négativement à la croissance en 2021 avec un repli de 3,7% de son activité.

La hausse d'activité du **secteur tertiaire** (+1,8%), découlerait essentiellement des performances de la branche transport et télécommunications (+3,5%), en lien avec la poursuite des bonnes performances du transport ferroviaire et maritime. La progression de l'activité dans le Commerce (+0,7%) et les Services (+0,2%) serait plus modérée en 2021.

Du **point de vue de la demande**, l'activité économique serait soutenue en 2021 aussi bien par la demande intérieure que par la demande extérieure.

La **demande intérieure** progresserait de 4,9%, tirée principalement par l'investissement total (+10,8%). La hausse de l'investissement total découlerait de l'investissement public (+5,8%) et de l'investissement privé (+11,2%). En effet, la progression de l'investissement privé procéderait des contributions des secteurs pétrole, mines et transport, en lien avec la conjoncture internationale. L'investissement public bénéficierait également de la volonté du Gouvernement de maintenir et poursuivre certains projets de développement et des travaux d'infrastructures (routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires et énergétiques), malgré le contexte économique difficile.

La hausse de la demande intérieure devrait toutefois être atténuée par un repli de la consommation totale (-0,4%) liée à la baisse de la consommation des ménages (-1,0%).

S'agissant de la **demande extérieure**, les exportations augmenteraient de 4,6% en 2021. Cette hausse résulterait de la fermeté des activités hors-pétrole (+9,2%) dont les bois (+4,0%), encouragé par le dynamisme de la demande internationale du bois grâce à l'augmentation de l'activité économique dans les pays émergents, les mines (+13,4%), porté par un relèvement du prix de vente de la tonne de manganèse et les rentes (+8,3%), par une consolidation de la production d'huile de palme.

Les exportations pétrolières enregistraient des contre-performances (-1,9%) en 2021.

## **1.2. Perspectives économiques nationales en 2022**

Après deux années d'une crise de forte ampleur, les perspectives d'amélioration du contexte sanitaire laissent entrevoir un rebond de la croissance mondiale à 4,2% en 2022. L'économie mondiale évoluerait dans un environnement moins incertain, caractérisé par une demande croissante de matières premières et par l'injection massive de capitaux issus des *stimuli* budgétaires dans les grands ensembles économiques.

Ainsi, les pays avancés et émergents devraient être les moteurs de cette croissance, notamment les Etats Unis (+2,5%), la zone Euro (+3,6%), la Chine (+5,6%) et l'Inde (+6,8%), dont les plans de relance devraient créer un effet d'entraînement favorable à la reprise des échanges au niveau mondial.

Au plan national, en 2022 l'activité économique serait portée par l'investissement, à travers la mise en œuvre effective des projets porteurs énoncés dans le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023.

Toutefois ces prévisions sont exposées à plusieurs facteurs de risque, notamment le prolongement de la pandémie et la capacité à dégager de l'espace budgétaire pour l'investissement tout en remédiant à la vulnérabilité face à la dette.

### 1.2.1. Principales hypothèses

Les perspectives de croissance de l'économie gabonaise en 2022 reposent sur les hypothèses ci-après :

Sous l'effet de la levée des contraintes de l'OPEP et de la mise en exploitation de nouveaux puits, la production pétrolière s'améliorerait de 13,1% pour s'établir à 11,5 Mt en 2022. Dans le même temps, les exportations de manganèse connaîtraient une progression de 6,6% à 9,8 Mt.

Parallèlement le cours du baril de pétrole gabonais reculerait à 50 USD et celui de la tonne de manganèse connaîtrait une légère hausse à 1,5% en 2022 à 152,4 USD.

Le taux de change du dollar américain, par rapport au FCFA reculerait de 3,4% à 530,1 FCFA.

Tableau 5 : Principales hypothèses du cadrage macroéconomique

	2020 (1)	2021			2022 (4)		2023	2024
		LFI (2)	PLFR (3)	(3)/(2)		(4)/(3)		
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,8	10,5	10,2	-3,12%	11,5	13,1%	11,4	11,3
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	40,2	41,0	55,0	34,15%	50,0	-9,1%	50,0	50,0
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	8098,8	8180,2	9182,2	12,25%	9787,5	6,6%	10348,1	10712,6
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	137,8	168,3	150,2	-10,75%	152,4	1,5%	154,3	156,1
Taux de change	575,6	580,0	550,0	-5,17%	531,3	-3,4%	530,1	529,4
Production de Manganèse (en milliers de tonnes)	8521,4	9683,6	10054,0	3,83%	10638,6	5,8%	11247,9	11644,2
Production de Bois débité (en milliers de m3)	1071,1	1061,3	1114,0	4,97%	1168,6	4,9%	1256,3	1386,9
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	70,3	91,1	88,8	-2,52%	110,9	25,0%	123,2	129,3
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	15,4	21,1	19,4	-8,21%	19,4	0,0%	19,6	19,3

Source : cellule Technique –CICMB, DGEPF.

### 1.2.2. Croissance économique

Au regard des hypothèses décrites précédemment et des tendances issues des enquêtes économiques, le taux de croissance du PIB s'établirait à 3,9% en 2022. Cette croissance résulterait de l'amélioration concomitante du secteur hors pétrole (+2,9%) et du secteur pétrolier (+13,1%).

Tableau 6 : Evolution du Produit Intérieur Brut 2020-2022

	2020	2021		2022
		LF	PLFR	
<b>PIB total</b>	<b>-1,8%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,5%</b>	<b>3,9%</b>
Pétrole	-1,2%	1,4%	-5,5%	13,1%
Hors pétrole	-1,9%	2,8%	2,4%	2,9%

Source : cellule Technique –CICMB, DGEFP.

Pour l'année 2022, la croissance anticipée du PIB serait corrélée à l'allègement des restrictions liées au contexte sanitaire. Cette progression découlerait d'une nette amélioration de l'ensemble des secteurs d'activité. Avec un secteur primaire en hausse de 8,9%, un secteur secondaire à 3,8% et un secteur tertiaire en hausse de 3,1%.

Fort de la hausse de la demande mondiale des matières premières, le **secteur primaire** serait le moteur de la croissance économique en 2022. Dans ce secteur, elle serait soutenue par toutes les branches mais principalement par l'agriculture (+5,9%), le Pétrole (+13,1%) et les Mines (+5,8%).

Le raffermissement des activités du **secteur secondaire**, proviendrait des résultats enregistrés dans l'ensemble des branches. Les plus dynamiques étant le BTP (+9,2%), les autres industries (+5,9%), l'industrie agroalimentaire (+2,0%) et l'industrie du bois (+4,9%).

Bénéficiant de la bonne tenue des secteurs primaire et secondaire, le **secteur tertiaire** serait marqué par une consolidation de ses activités, tirée notamment par les branches transports et télécommunications (+3,8%), services (+2,5%) et commerce (+2,0%).

Du point de vue de la demande, l'activité serait soutenue par une hausse couplée de la **demande intérieure** (+12,6%) et **extérieure** (+8,8%).

La hausse de la **demande intérieure** résulterait principalement des efforts d'investissement (+23,5%), sous l'effet du dynamisme des investissements privés du secteur pétrolier (+38,2%) et hors pétrole (+4,1%) et de l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de relance.

Le dynamisme de la **demande extérieure** (+8,8%) serait tributaire de la vigueur de la demande internationale de nos principaux produits d'exportation, dont le pétrole (+10,7%), les produits de rente (+11,5%), les mines (+5,0%) et le bois transformé (+4,6%).

## 2. Finances publiques et budget

### 2.1. Réformes

Le Gouvernement reste engagé à promouvoir, non seulement une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance, mais également une rationalisation des incitations fiscales dont les objectifs ne sont pas atteints (incitations discrétionnaires, contrepartie non respectées, concurrence déloyale).

S'agissant de la **fiscalité intérieure**, la mobilisation des recettes fiscales s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Concernant l'élargissement de l'assiette, il s'agit de :

- aligner le taux de l'IS de tous les secteurs sur le régime de droit commun, 30% ;
- réduire l'abattement de 50% sur le second exercice bénéficiaire à 25% ;
- évaluer systématiquement les contreparties et remettre en cause les avantages octroyés aux investisseurs en l'absence des contreparties ;
- suspendre les avantages fiscaux accordés aux entreprises arrivant à la fin de la période de 10 ans ;
- augmenter progressivement les taux réduits de TVA jusqu'au taux de droit commun en fonction des produits ;
- fiscaliser tous les revenus notamment ceux des secteurs peu ou pas taxés ;
- instaurer de nouveaux prélèvements obligatoires en phase avec les mutations de notre environnement économique. Il en va notamment de des activités du numérique.

La sécurisation de la collecte des recettes quant à elle vise à :

- mettre en place la facture normalisée afin d'avoir une meilleure traçabilité de l'ensemble des transactions des contribuables et donc assurer un meilleur rendement de la TVA ;
- renforcer les moyens d'actions des services fiscaux (modernisation de l'outil de travail, renforcement des capacités) ;
- lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales ;
- poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales par l'achèvement du projet e-t@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (Mobit@x) et la création du compte fiscal numérique à chaque contribuable ;
- renforcer l'action en recouvrement :
  - en amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leur résolution ;
  - en aval, par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables reliquataires.

Concernant la **fiscalité de porte**, il est notamment question de réduire sur la période la dépense fiscale résultant des mesures d'exonération. Les réformes portent sur les points suivants :

- alignement sur le Tarif Extérieur Commun (TEC) CEMAC ;
- annulation des exonérations accordées en dehors du cadre légal ;

- suppression des franchises pour les marchés d'Etat ;
- réforme du dispositif incitatif par secteur d'activités (la transformation du bois; l'habitat social ; le tourisme ; l'agriculture ; l'industries du ciment ;
- suppression des exonérations dans le secteur du ciment ;
- réforme du dispositif de lutte contre la vie chère.

S'agissant du **secteur pétrolier**, les réformes visent :

- ***l'adhésion à l'ITIE***

En vue d'améliorer la transparence dans la gestion des revenus pétroliers et miniers, le Gabon a décidé d'engager un processus de re-adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), en respectant les obligations liées aux nouvelles normes y relatives.;

- ***audit des comptes financiers 2020 de Gabon Oil Company et de la raffinerie SOGARA***

Il s'agit de faire l'audit des comptes financiers 2020 de Gabon Oil Company et de la raffinerie SOGARA, et de concevoir un plan d'action pour traiter les sources d'inefficacité identifiées. Des audits sur les quatre (4) grandes entreprises publiques (GOC, SOGARA, CDC, FGIS) ont été partagés avec le FMI jusqu'en 2019.

- ***l'adoption d'un nouveau code des hydrocarbures***

Sur la période 2019-2021, l'adoption de la loi n° 002/2019 du 16 juillet 2019, portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise a été l'une des principales réformes dans le secteur des hydrocarbures.

Ce nouveau code des hydrocarbures renforce notamment la notion du contenu local en instituant la convention d'exploitation réservée aux entreprises autochtones, spécifiquement mise en place pour l'exploitation des découvertes marginales, des champs marginaux et des champs matures.

Des textes réglementaires fixant les modalités de mise en œuvre des objectifs du contenu local dans le secteur des hydrocarbures ainsi que les modalités de contrôle et de sanction sont en cours d'élaboration dans le cadre du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023. La mise en place des textes réglementaires sur le contenu local permettra également de réserver la priorité de certaines activités du secteur pétrolier aux PME/PMI locales.

- ***la lutte contre le déclin de la production nationale***

Des investissements visant à lutter contre la tendance baissière de la production nationale ont été initiés par les sociétés pétrolières courant 2020. Ces investissements ont été suspendus du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et de l'application des quotas OPEP. Toutefois, ces investissements reprendront progressivement à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

Avec l'application des quotas OPEP, la production pétrolière a été réduite progressivement depuis le mois de mai 2020 et se poursuit jusqu'à ce jour. Ainsi, la production pétrolière qui était de 229.574 barils par jour en avril 2020 a été réduite à 203.609 barils par jour en avril 2021, soit une réduction de 25.965 barils.

Avec la décision prise par l'OPEP d'augmenter graduellement la production pétrolière à partir de mai 2021 et au regard des projets de forage initiés par les sociétés pétrolières, la production nationale devrait être en hausse à compter du 3<sup>e</sup> trimestre 2021.

- ***le renouvellement des réserves pétrolières***

Pour lutter contre le déclin de la production à long terme, le renouvellement des réserves par l'intensification de l'exploration est nécessaire. Ainsi, les projets visant l'attribution des blocs pétroliers à la faveur du 12<sup>ème</sup> appel d'offres ou par le biais de négociation de gré à gré ont été initiés.

Lancé en novembre 2018, le 12<sup>ème</sup> appel d'offres visait l'attribution de 35 blocs d'exploration situés en zone offshore du domaine pétrolier national. Cet appel d'offres, suspendu en raison de la pandémie liée à la Covid-19, a été relancé courant mai 2021.

En plus des blocs identifiés dans le cadre du 12<sup>ème</sup> appel d'offres, plusieurs blocs libres sont actuellement attribués aux investisseurs par le processus de gré à gré.

La mise en œuvre de ce processus a permis la signature, à ce jour, de douze (12) contrats de partage de production, dont huit (8) contrats d'exploration et de partage de production et quatre (4) contrats d'exploitation et de partage de production.

- ***la poursuite des efforts portant sur l'augmentation des capacités de stockage et la fourniture des produits pétroliers :***

En ce qui concerne l'augmentation de ces capacités de stockage, le Gouvernement a poursuivi les travaux relatifs à l'aménagement du quai multi-produits à Owendo dans le secteur de l'Aval pétrolier.

Parallèlement, la construction d'un dépôt de produits pétroliers blancs (essence, gasoil, pétrole et Jet A1) entamée il y a quelques années est en voie de finition. Ce projet permettra à l'Etat de disposer des stocks de sécurité et les stocks stratégiques effectifs.

De plus, une mise au norme des équipements de stockage de gaz butane (requalification de la sphère existante et les cigares) et la construction d'une nouvelle sphère augmenteront l'autonomie en gaz butane de neuf (9) jours à vingt-trois (23) jours.

Par ailleurs, un projet de construction des centres emplisseurs à l'intérieur du pays est en cours de réalisation afin d'améliorer l'approvisionnement en gaz butane sur le territoire national.

En terme d'amélioration d'approvisionnement en produits blancs, huit (08) nouvelles stations de distribution de carburants conventionnels ont été construites dont cinq (05) à Libreville et trois (03) à l'intérieur du pays.

- ***Le projet de production de biocarburant***

Le projet de construction d'un complexe de production de Bio ester, lancé par la société OLAM Palm Gabon vise notamment la diversification des sources de carburant ainsi que la réduction des émissions de CO2 et de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

A ce titre, cinq (5) arrêtés portant réglementation de l'activité de production de biocarburant, dont deux (2) conjoints avec le Ministère en charge de l'Agriculture, ont été déjà pris.

De plus, les textes concernant la fixation des prix et la commercialisation de biocarburant sont en cours d'élaboration pour une mise à disposition de ce produit aux consommateurs dans les deux (02) prochaines années.

En **matière de dépenses**, la période 2019-2021 a été marquée principalement par l'apparition de la pandémie de la Covid-19. Cette crise sanitaire d'envergure mondiale, qui a paralysé bon nombre d'économies, a conduit le Gouvernement à renforcer la politique de rationalisation des dépenses publiques.

**Dépenses de personnel.** Tout en maintenant la stratégie de maîtrise de la masse salariale, les initiatives du Gouvernement se sont poursuivies sur :

- le maintien de la mesure de suspension des recrutements dans la Fonction Publique en dépit du lancement de l'opération de régularisation des situations administratives des personnels de l'Etat. Cette régularisation, qui a débuté en fin 2020, concerne les agents en présalaire et les sorties d'écoles ;

- la mise en place de la task-force sur la maîtrise de la masse salariale. Cette mesure devrait, à terme, conduire à l'instauration d'un circuit normé et sécurisé des recrutements qui tiendrait compte de la disponibilité des postes budgétaires.

Parallèlement, l'optimisation de la gestion de la masse salariale permettrait :

- la lutte contre la fraude ;
- l'adéquation entre l'offre et la demande pour l'affectation des agents ;
- la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
- l'opérationnalisation d'un plan de départs volontaires incitatif.

**Dépenses de biens et services et de transferts.** Les mesures ayant cours depuis quelques années visant la maîtrise de ces catégories de dépenses, s'est traduite par la mise en place d'une Task-force sur la rationalisation des services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du budget 2021, les engagements internationaux sont désormais exécutés dès l'ouverture des crédits à la consommation.

**Dépenses d'investissements.** Sur cet aspect, le Gouvernement a adopté au premier trimestre 2021, un plan d'accélération de la transformation (PAT) à exécuter sur la période 2021-2023. Aussi, en lien avec les recommandations de la mission d'évaluation des investissements (PIMA 2019), le Gouvernement s'engage à améliorer les fonctions de planification des investissements et d'attribution des marchés.

Dans ce cadre, la mise en place d'une banque de projets centralisée, le renforcement du cadre légal des marchés publics et l'amélioration de la planification de la trésorerie aideront à la gestion des investissements publics.

De plus, les actions ci-après seront conduites :

- l'amélioration du suivi de l'exécution des projets, par la création d'une base de données commune de suivi de l'exécution des projets et le renforcement de l'Unité d'Appui aux Partenariats Public-Privé (UAPPP) ;
- la rationalisation et le renforcement des véhicules des investissements publics ;
- l'élaboration d'une loi de programmation triennale des investissements en lien avec le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) ;
- la réorientation des FINEX vers les investissements identifiés comme prioritaires dans la stratégie de relance de l'économie.

## 2.2. Performances récentes (politique budgétaire)

### ❖ Recettes

L'année 2020 s'est caractérisée par une diminution des recettes de 17%, en raison notamment de la baisse de l'activité économique liée à l'apparition de la pandémie à Covid-19. Une contre-performance sur l'ensemble des recettes fiscales et pétrolières a ainsi été constatée. Toutefois, malgré la baisse du niveau des importations, les recettes douanières ont enregistré une hausse de 8% par rapport à l'exercice 2019.

Sur les deux premiers mois de l'année 2021, les recettes brutes ont été exécutées à **261,7 milliards FCFA**, sur une prévision globale de 1.931,3 milliards F CFA au titre de la loi de finances (hors cession d'actifs). Elles atteignent ainsi 14% des prévisions de la LF 2021.

### ❖ Dépenses

En 2020, les dépenses hors paiement des intérêts de la dette publique ont baissé de 6% par rapport à 2019. Sur la même période, les dépenses de biens et services ont augmenté de 30%, notamment en raison des dépenses ordonnancées pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19.

A fin février 2021, l'exécution des dépenses du budget de l'Etat se chiffre globalement à **175,3 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **2.043,5 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **8,6%**.

Par composante, les dépenses du budget général s'établissent à **157,6 milliards FCFA** base ordonnancement sur une prévision annuelle de **1.908,6 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **8%**.

Sur la même période, les dépenses des Comptes d'affectation spéciale (CAS), pour leur part, affichent un niveau de **17,7 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **134,9 milliards FCFA**.

### ❖ Endettement public

L'encours de la dette publique sur la période 2019-2020 s'est établi à **5.819,30 milliards FCFA** en moyenne, réparti en dette extérieure pour **3.976,45 milliards FCFA** et en dette intérieure à concurrence de **1.842,85 milliards FCFA**.

Le stock de la dette publique sur la période sous-revue a progressé de **945 milliards FCFA**, soit **+18%** par rapport à son niveau à fin 2019 estimé à **5.346,8 milliards FCFA**.

L'encours de la dette extérieure de l'année 2020 a augmenté de **201,10 milliards FCFA** par rapport à son niveau à fin 2019. Cette évolution est portée par la hausse des engagements nets de l'Etat.

Quant au stock de la dette intérieure, il a augmenté de **743,90 milliards FCFA** par rapport à son niveau à fin 2019, principalement en raison de la prise en charge des dettes de l'Etat envers les entreprises locales consécutive à l'audit sur la dette intérieure.

En définitive, le taux d'endettement est passé de 54,1% en 2019 pour se situer à 71,1 % en 2020 et se situe au-dessus du seuil stratégique de 70%.

### **2.3. Exécution des opérations budgétaires**

A fin février 2021, le solde net d'exécution, obtenu par consolidation du solde des opérations de trésorerie et de financement et le solde budgétaire global, s'établit à **43,2 milliards FCFA**.

Le montant total des recettes du budget de l'Etat, net des ristournes, a atteint **233,8 milliards FCFA**, pour une prévision annuelle de **1.874,4 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **12,5%**. En tenant compte des recettes des correspondants (Collectivités locales, des organismes internationaux, CNAMGS, etc.), ces recettes s'établissent à **246,2 milliards FCFA**.

A périmètre constant, les recettes budgétaires brutes sont en repli de **19%** par rapport aux encaisses réalisées en février 2020 qui se chiffraient à **303,6 milliards FCFA**.

#### *2.3.1. Exécution des recettes 2021*

##### **a. Exécution des recettes pétrolières**

A fin février 2021, le Brent Daté a connu une baisse de **1,6%** pour se situer à **58,53 USD/baril** contre **59,47 USD/baril** sur la même période en 2020. Dans le même temps, le prix moyen du brut gabonais a baissé de 1,1% à 58,20 USD/baril contre 58,82 USD/baril.

De même, le taux de change moyen FCFA/USD s'est situé à **540,599 FCFA** contre **596,253 FCFA** sur la même période en 2020, soit une baisse de 9,3%, en lien avec le ralentissement de la croissance économique américaine.

A fin février 2021, les recettes pétrolières ont été recouvrées à hauteur de **60,9 milliards FCFA** et enregistrent une baisse de 30,6 milliards FCFA par rapport au niveau encaissé sur la même période en 2020 (91,5 milliards FCFA). Comparées à la LFI 2021, ses recettes représentent **12,8%** de la LF 2021.

Tableau 7 : Évolution des recettes pétrolières (en milliards FCFA)

(en milliards FCFA)	Février 2020 (1)	Février 2021 (2)	(2) – (1)	LFI 2021	Taux d'exécution LFI 2021
IS	33,3	12,8	-20,5	120,6	10,57%
RMP	43,6	34,9	-8,7	191,1	18,26%
Autres	12,1	13,2	1,2	151,9	8,72%
Transfert SOGARA	2,5	0,0	-2,5	12,2	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>91,5</b>	<b>60,9</b>	<b>-30,6</b>	<b>475,8</b>	<b>12,80%</b>

Source : Cellule Technique –CICMB, DGCP.T.

## b. Exécution des recettes douanières

A fin février 2021, les recettes douanières ont baissé de 1,8% par rapport aux recettes collectées pour la même période l'an passé. Cette baisse des recettes provient de la chute (-66,2%) des droits et taxes à l'exportation en dépit d'une hausse des recettes à l'importation (+12,1%).

La contraction des recettes liée à l'exportation est essentiellement expliquée par d'une part, les impayés notamment l'absence des régularisations par la COMILOG des droits de sortie du minerai de manganèse en début d'année 2021 et d'autre part, par une augmentation de 5,4% des pertes de recettes occasionnées par les régimes des franchises ou d'exonérations.

Tableau 8: Exécution des recettes douanières à fin février 2021

en milliards FCFA	Janv-fév 2020	Janv-fév 2021	Variations
<b>Total recettes douanières</b>	<b>44,2</b>	<b>43,4</b>	<b>-1,8%</b>
Droits et taxes à l'exportation	7,8	2,7	-66,2%
<i>dont Régularisations COMILOG</i>	6,9	-	-100%
Droits et taxes à l'importation	36,4	40,7	12,1%
<b>Perte de recettes/Exonérations</b>	<b>14,1</b>	<b>27,7</b>	<b>5,4%</b>
<b>Pour mémoire</b>			
Exportation définitive	573,56	418,94	-27%
Importation CAF/mise à la consommation	181,17	186,76	3,1%
<i>Solde commercial</i>	<i>392,39</i>	<i>232,18</i>	<i>-40,82</i>

Source : Cellule Technique –CICMB, DGDDI.

Au regard des réalisations des deux premiers mois de l'année 2021, l'objectif de la Loi des Finances 2021 à fin février n'a pas été atteint. Ainsi, le montant des recettes douanières réalisé en janvier 2021 a été de 2,1 milliards FCFA au-dessus du chiffre prévisionnel attendu, alors qu'en février un gap de près de 6 milliards FCFA est enregistré. Ainsi, à fin février 2021, le montant cumulé des recettes douanières est de 43,4 milliards FCFA, en recul de 3,7 milliards FCFA par rapport à l'objectif de recettes douanières à fin février 2021.

Tableau 9 : Exécution des recettes douanières et chiffres attendus/objectif LF 2021

<i>en milliards FCFA</i>	Janvier 2021	Février 2021	Janvier-février
Objectifs/LF 2021 (chiffre attendu)	20,2	26,9	47,1
<b>Total Recettes douanières (Recouvrements)</b>	<b>22,3</b>	<b>21,1</b>	<b>43,4</b>
<i>Ecart</i>	2,1	- 5,8	- 3,7
<i>Taux de réalisation du chiffre attendu/LF 2021</i>	110,4%	78,4%	92,1%

Source : Cellule Technique –CICMB, DGDDI.

Au vu des tendances observées comparativement aux objectifs de la loi de finances 2021, un réajustement à la baisse des projections des recettes douanières s'avère nécessaire et réaliste.

### c. Exécution des recettes fiscales

A fin février 2021, les recettes fiscales hors pétrole se chiffrent à **113,35 milliards FCFA** contre **261,96** sur la même période en 2020, soit une baisse de 56,7%.

Les impôts indirects, à fin février 2021 se chiffrent à **38,13 milliards FCFA** contre une exécution de **93,52 milliards FCFA** à fin février 2020, soit un recul de 60%.

Les impôts directs, quant à eux, se chiffrent à **58,52 milliards FCFA** à fin février 2021. Ils reculent de 56,7% par rapport à l'exécution 2020.

Par rapport à l'exécution à fin février 2020, cette tendance baissière s'observe également pour les autres recettes :

- -25,7% pour les autres recettes fiscales et non fiscales ;
- -45,7% pour les recettes affectées .

Tableau 10 : Analyse comparative de l'exécution des recettes à fin février 2021 (*en milliards FCFA*)

Recettes	2020	Fin févr. 2021	LFI 2021	Fin févr. 2021/2020 (%)	Fin févr. 2021/LFI 2021 (%)
<b>Impôts indirects</b>	<b>93,5</b>	<b>38,1</b>	<b>50,6</b>	<b>-59,2%</b>	<b>-24,7%</b>
TVA brutes	77,1	32,8	44,1	-57,5%	-25,6%
Autres taxes sur les biens et services	16,4	5,4	6,6	-67,4%	-18,6%
<b>Impôts directs</b>	<b>135,2</b>	<b>58,5</b>	<b>125,5</b>	<b>-56,7%</b>	<b>-53,4%</b>
Impôt sur les sociétés	91,4	40,4	78,9	-55,8%	-48,8%
Impôt sur les revenus des personnes physiques	43,8	18,1	46,6	-58,6%	-61,2%
<b>Autres recettes fiscales et non fiscales</b>	<b>9,6</b>	<b>7,2</b>	<b>15,2</b>	<b>-25,2%</b>	<b>-53,1%</b>
Autres recettes fiscales	6,3	3,0	4,7	-52,2%	-35,3%
Recettes non fiscales	3,2	4,1	10,6	27,6%	-61,0%
<b>Recettes affectées</b>	<b>17,6</b>	<b>9,6</b>	<b>12,9</b>	<b>-45,7%</b>	<b>-25,7%</b>
Recettes à répartir	6,1				
<b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>262,0</b>	<b>113,4</b>	<b>204,2</b>	<b>-56,7%</b>	<b>-44,5%</b>

Source : Cellule Technique –CICMB, DGI, DGEPF.

Cette situation s'explique principalement par l'application des mesures de restriction suivantes imposées par la crise sanitaire :

- la fermeture des activités de restauration, d'hôtellerie, des bars et snack-bars ainsi que la mise en œuvre d'un couvre-feu et l'application des mesures barrières, ont significativement réduit le rendement des taxes sur les biens et services telles que la TVA (-57,5% par rapport à 2020) ;
- les mises en chômage technique et partiel ainsi que l'instauration du télétravail réduisent également les recettes sur les revenus et les bénéfices (respectivement -59% et -56% par rapport à 2020).

Aussi, en vue d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et d'inverser cette tendance, l'Administration Fiscale entend-elle mettre en œuvre un plan de mobilisation de ressources additionnelles orienté vers :

- un recouvrement plus offensif ;
- des contrôles fiscaux sur les dossiers à fort enjeu ;
- la lutte contre le « secteur informel » par l'entremise de l'ouverture de nouveaux bureaux des impôts et la réalisation d'une campagne de taxation dans les marchés.

#### **d. Exécution des ressources de trésorerie et de financement**

A fin février 2021, le financement extérieur (FINEX) s'est traduit par des tirages au titre des prêts projets pour un montant de **10,7 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **213,6 milliards FCFA**.

Aucun financement intérieur n'a été exécuté sur la période. Ainsi, le reste à mobiliser se chiffre donc à **522,9 milliards FCFA**.

Tableau 11 : Exécution des tirages à fin février 2021

<i>(en milliards FCFA)</i>	2021		
	LFI	Exécution (au 28 février)	Reste à mobiliser
<b>Financements intérieurs</b>	<b>320,0</b>	<b>0,0</b>	<b>320,0</b>
<b>Finex</b>	<b>213,6</b>	<b>10,7</b>	<b>202,9</b>
Prêts projets	213,6	10,7	202,9
Prêts programmes	0	0	0,0
<b>Total</b>	<b>533,6</b>	<b>10,7</b>	<b>522,9</b>

Source : Cellule Technique –CICMB, DGD, DGEPP.

#### *2.3.2 Exécution des dépenses du budget de l'État*

A fin février 2021, les paiements des dépenses inscrites au budget de l'Etat ont atteint **174 milliards FCFA**. Ces règlements comprennent les opérations du budget général et celles sur les comptes d'affectation spéciale.

### 2.3.2.1 Exécution des dépenses du budget général

Tableau 12 : Exécution des dépenses par titre (en milliards FCFA)

Titres et catégories	LFI 2021	Ordonnances	Règlements	Taux Ordo
Titre 1. Charges financières de la dette	272 891	34 398	34 398	13,0%
Titre 2. Dépenses de personnel	685 100	109 212	109 212	16,0%
Titre 3. Dépenses de biens et services	230 396	1 668	356	1,0%
Titre 4. Dépenses de transfert	195 725	1 668	1 668	1,0%
Titre 5. Dépenses d'investissement	483 418	10 667	10 667	2,0%
Titre 6. Autres dépenses	41 057	-	-	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 908 586</b>	<b>157 613</b>	<b>156 301</b>	<b>8,0%</b>

Source : Cellule Technique –CICMB, DGCT, DGBFIP.

#### ❖ Charges financières de la dette

Les règlements intervenus sur ce poste s'élèvent à **34,46 milliards FCFA** contre une prévision annuelle de **272,9 milliards FCFA**.

Ce poste de dépenses est composé de **18,5 milliards FCFA** au titre des charges d'intérêts sur la dette extérieure et de **15,9 milliards FCFA** pour le compte de la dette intérieure.

Les intérêts sur la dette extérieure se déclinent ainsi qu'il suit :

- 1,1 million FCFA sur la dette bilatérale ;
- 529,6 millions FCFA sur la dette multilatérale ;
- 17,9 milliards FCFA sur les marchés financiers.

Les intérêts sur la dette intérieure se répartissent en intérêts intérieurs conventionnés pour **13,4 milliards FCFA** et ceux liés à la gestion de la trésorerie de l'Etat à hauteur de **2,5 milliards FCFA**.

Les intérêts sur la dette intérieure conventionnée comprennent :

- 3,3 milliards FCFA au titre des intérêts intérieurs courants-banques ;
- 9,5 milliards FCFA sur les marchés financiers ;
- 568,1 millions FCFA sur les moratoires.

Les charges de trésorerie de l'Etat se répartissent comme suit :

- 504 millions FCFA de facilités de caisse ;
- 2 milliards FCFA sur les intérêts des Bons du Trésor Assimilables (BTA).

#### ❖ Dépenses de personnel

Les règlements au titre des dépenses de personnel ont atteint **109,2 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **685 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 16%. Dans cette

catégorie de dépenses, la solde permanente représente **103,9 milliards FCFA** correspondant à un taux d'exécution de 16,4% de la prévision annuelle estimée à 632,1 milliards FCFA, tandis que les autres éléments de rémunération<sup>1</sup> ont été exécutés à hauteur de 10%.

#### ❖ *Les dépenses de biens et services*

Prévues à **230,4 milliards FCFA**, les dépenses de biens et services ont été ordonnancées à hauteur de **1,7 milliard FCFA**, pour un niveau de règlement de **356 millions FCFA** à fin février 2021, soit un taux d'exécution base règlement de 0,2% par rapport à la prévision annuelle.

Nonobstant, les liquidations d'un niveau de **17,2 milliards FCFA**, les remboursements de TVA n'enregistrent aucune exécution. Les attributions de produits quant à elles enregistrent une exécution marginale de **68 millions FCFA**, soit un taux d'exécution de 1% par rapport à la prévision annuelle.

#### ❖ *Les dépenses de transferts*

Les dépenses de transferts ont été réglées pour un montant de **1,7 milliard FCFA** sur une prévision de **195,7 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 1%, imputable essentiellement au poste "Autres dépenses de transferts".

#### ❖ *Les dépenses d'investissement*

Sur une prévision annuelle de **483,4 milliards FCFA**, les dépenses d'investissement ont été ordonnancées à **10,6 milliards FCFA** à fin février 2021. Cette exécution porte uniquement sur les projets financés sur ressources extérieures prévus à **213,6 milliards FCFA** dans la loi de finances.

Les décaissements sur prêts projets ont été réalisés exclusivement auprès de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Mondiale tel que présenté dans le tableau ci-après.

---

<sup>1</sup> Les autres éléments de rémunération comprennent la main d'œuvre non permanente, les capitaux décès, les services rendus et autres indemnités de session, les vacances des enseignants et autres primes

**Tableau 13** : Exécution des tirages à fin février 2021 (En millions FCFA)

N°	CREANCIERS	PROJETS	MONTANTS EN F.CFA		
			Janvier	Février	TOTAL
1	AFD	REHABILITATION DU TRANSGABONAIS	3,6		3,6
		CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE		2 142,4	2 142,4
2	BAD	PROGRAMME ALIMENTATION EAU		4 792,5	4 792,5
3	BIRD	DORSALE DE COMMUNICATION E-GABON	36,7		36,7
		PROG DVPT DE LA STATISTIQUE AU GABON	3 285,5		3 285,5
		PROJET APPUIS EMPLOYABILITE		167,3	167,3
		DVPT SERVICES DE BASE EN MILIEU RURAL		140,8	140,8
<b>TOTAL</b>			<b>3 325,8</b>	<b>7 242,9</b>	<b>10 667</b>

Source : Cellule Technique –CICMB, DGCP, DGBFIP.

### 2.3.2.2 Exécution des comptes d'affectation spéciale (CAS)

En 2021, le budget de l'Etat comprend dix (10) comptes d'affectation spéciale, à savoir les pensions, les prestations familiales et sociales, la promotion audiovisuelle et cinématographique, la promotion du sport, la formation pour l'emploi, le service universel des communications électroniques, la valorisation du patrimoine de l'Etat, le financement de l'habitat, et le service public de l'eau et de l'électricité dont l'exécution est présentée ci-après.

Le compte d'affectation spéciale « **Pensions** » retrace les recettes et les dépenses de l'ensemble des régimes de pensions de retraite. Il a été exécuté en dépenses à **11,5 milliards FCFA** sur une prévision de 67,7 milliards FCFA.

Le compte d'affectation spéciale « **Prestations familiales et sociales** » a été exécuté en dépenses à **2 milliards FCFA**.

Le compte d'affectation spéciale « **Promotion audiovisuelle et cinématographique** » a été exécuté en recettes à **477 millions FCFA** et en dépenses à hauteur de **324 millions FCFA**, soit un solde créditeur de **153 millions FCFA**.

Le compte d'affectation spéciale « **Promotion du sport** » a été exécuté en recettes à **1,2 milliard FCFA** et en dépenses à **859 millions FCFA**.

Le compte d'affectation « **Service public de l'eau et de l'électricité** » a enregistré une exécution de **300 millions FCFA** en recettes contre **243 millions FCFA** en dépenses.

Le compte d'affectation « **Gestion du patrimoine routier et qualité des carburants** » affiche une exécution de **7,3 milliards FCFA** en recettes contre **2,8 milliards FCFA** en dépenses ;

Par ailleurs, prévus respectivement à **7,2 milliards FCFA**, **2,4 milliards FCFA** et **7,8 milliards FCFA**, les CAS « **Salubrité publique** », « **Formation pour l'emploi** » et « **Financement de l'Habitat** » enregistrent des recettes respectives de **1,2 milliard FCFA**, **870 millions FCFA** et **644 millions FCFA**. Toutefois, aucun débit n'a été constaté à fin février 2021.

Enfin, le compte « **Service universel des communications électroniques** » n'enregistre aucune exécution<sup>2</sup>.

### 2.3.3. Les opérations de trésorerie et de financement

#### ❖ **Charges de trésorerie et de financement**

Les charges de trésorerie et de financement, ont été exécutées à hauteur de **94,8 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **637,9 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 15%. Ces dépenses se répartissent entre :

- les amortissements extérieurs : **12,7 milliards FCFA** ;
- les amortissements intérieurs : **7,4 milliards FCFA** ;
- les autres amortissements : **74,6 milliards FCFA**.

#### ❖ **Ressources de trésorerie et de financement**

Les ressources de trésorerie et de financement ont été mobilisées pour **79,5 milliards FCFA** sur une prévision annuelle de **807 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 10%. Elles sont composées des prêts projets pour **10,7 milliards FCFA**, des émissions de titres publics pour **67,5 milliards FCFA** et du financement non bancaire pour **1,3 milliard FCFA**.

L'exécution des opérations de trésorerie et de financement présente un solde déficitaire de **15,3 milliards FCFA**.

---

<sup>2</sup> Information non disponible.

Tableau 14 : Exécution des flux de trésorerie à fin février 2021

(en millions FCFA)	LF 2021	Exécution à fin février	Taux d'exécution
Charges de financement et de trésorerie			
Amortissement (dette extérieure)	217 935	12 708	6%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	288 165	7 439	3%
Autres amortissements	128 845	74 623	58%
Correspondants du Trésor	-	-	-
Prêts et avances	3 000	-	0%
<b>Total</b>	<b>637 945</b>	<b>94 770</b>	<b>15%</b>
Ressources de financement et de trésorerie			
Tirages	213 596	10 667	5%
Émissions de titres publics	320 000	67 521	21%
Financement bancaire	189 655	-	0%
Financement non bancaire	83 789	1 312	2%
<b>Total</b>	<b>807 040</b>	<b>79 500</b>	<b>10%</b>
Solde des opérations de financement et de trésorerie	169 095	-15 270	
Solde budgétaire global	-169 095	88 609	
<b>Solde net</b>	<b>0</b>	<b>73 339</b>	

Source : TOFE février 2021.

#### 2.4. Évolution des soldes et des principaux indicateurs

A fin février 2021, l'exécution des finances publiques s'est caractérisée par :

- un **excédent primaire** de 73,4 milliards FCFA, soit 0,7% du PIB contre 0,1% en février 2020 ;
- un **excédent primaire hors pétrole** de 12,5 milliards FCFA représentant 0,2% du PIB Hors Pétrole contre 0,7% en février 2020 ;
- un excédent **budgétaire base ordonnancement** de 31,5 milliards FCFA soit 0,3% du PIB ;
- un **déficit base caisse** de 7,3 milliards FCFA (-0,1% du PIB contre 0,4% du PIB en février 2020) ;
- un **plafond des emprunts extérieurs** caractérisé par l'exécution de prêts projets pour un montant de 10,7 milliards FCFA ;
- un niveau des **recettes fiscales, hors pétrole** de 157,2 milliards FCFA ;
- une **accumulation des arriérés extérieurs** de 42,4 milliards FCFA.

En définitive, l'exécution budgétaire mise en place sur les deux premiers mois de l'année 2021 a entraîné une **accumulation des arriérés de 7% des dépenses ordonnancées, en-deçà du critère des 15% fixé par le programme.**

Tableau 15 : Critères et objectifs quantitatifs à fin février 2021

<b>Analyse des critères</b>	<b>Fin février</b>	
	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Solde primaire</b>	<b>143,5</b> ✓	<b>73,4</b>
Hors Pétrole	52,1 ✓	12,5
% PIB	0,6% ✓	0,7%
%PIB HP	0,7% ✓	0,2%
<b>Solde global base ordonnancement</b>	<b>81,3</b> ✓	<b>31,5</b>
%PIB	0,9% ✓	0,3%
<b>Solde base caisse</b>	<b>38,9</b> ✗	<b>-7,3</b>
%PIB	0,4% ✗	-0,1%
<b>Recettes fiscales hors pétrole</b>	<b>186,9</b> ✓	<b>157,2</b>
<b>Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs</b>	<b>0,0</b> ✓	<b>0,0</b>

Source : TOFE février 2021.

## 2.5. Perspectives budgétaires 2022

En 2022, le Gouvernement de la République devrait poursuivre la mise en œuvre des mesures d'urgence visant à redresser l'économie suite aux effets de la Covid-19. A cet effet, le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023 répond aux défis économiques et sociaux en tenant compte du contexte sanitaire.

Ainsi, sur le volet des finances publiques, il s'agira davantage de :

- maîtriser les dépenses publiques et enrayer la dynamique des dépenses de masse salariale, d'intérêts et de subventions aux opérateurs et entreprises publiques (EPP) pour équilibrer dépenses et recettes de l'Etat ;
- réduire la charge d'intérêts et de service de la dette pour endiguer le risque « d'effet boule de neige » et rassurer les marchés sur la capacité du Gabon à honorer ses engagements, pour refinancer la dette à des taux soutenables.

S'agissant de la santé et affaires sociales, le Gouvernement ambitionne :

- pour le volet santé, d'assurer un accès à des soins de santé primaires de qualité pour tous, en repositionnant le département sanitaire au cœur du système de santé ;
- pour les affaires sociales, le renforcement de l'équilibre des différents fonds existants et en élargissant le panel de contributeurs à d'autres populations par la création d'un 4<sup>ème</sup> fonds CNAMGS.

Enfin, en ce qui concerne l'éducation, le Gouvernement envisage :

- de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et de développer des compétences adaptées aux besoins de l'économie grâce à la révision des parcours et à l'intégration des préoccupations des secteurs économiques dans les programmes d'enseignement ;

- augmenter le nombre de personnels d'encadrement formés et la qualité des enseignements par le recrutement, l'accompagnement, le suivi régulier d'enseignants ainsi que par une refonte des programmes pédagogiques, notamment via l'intégration des outils numériques.

## Partie 2 : Cadrage Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) – 2022-2024

### 1. Perspectives macroéconomiques 2022-2024

L'activité économique nationale devrait progressivement reprendre sur la période 2022-2024, après un repli en 2020 dû à la crise sanitaire puis économique. Ainsi, sur la période 2022-2024, les principales sources de la croissance resteraient quasiment les mêmes que sur la période 2020-2021. Il s'agirait notamment de l'agriculture, du bois, des mines, des agro-industries, des travaux publics, de l'énergie et des services.

#### 1.1. Sources de la croissance

**Branche agriculture** : Sur la période 2022-2024, l'agriculture continuerait d'être le principal moteur de la croissance. Le Gouvernement devrait maintenir sa stratégie consistant à poursuivre la valorisation du potentiel de la branche, notamment l'agriculture de rente et vivrière. Le palmier à huile et le caoutchouc demeuraient les piliers de développement de cette branche. Entrée en exploitation en 2017 et 2019, les champs d'huile de palme et d'hévéa d'OLAM, ainsi que ceux des plantations de GRAINE soutiendraient cette évolution. La production d'huile de palme devrait atteindre 129.312 tonnes en 2024 contre 70.300 tonnes en 2020 et celle du caoutchouc afficherait 19.307 tonnes contre 7.300 tonnes en 2020.

**Filière bois** : Elle demeure le socle de la stratégie de diversification de l'économie gabonaise, inscrite dans le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) 2021-2023. Le Gouvernement poursuivra les réformes, en vue de la modernisation du secteur grâce à la promotion d'une politique incitative à la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation du bois ainsi qu'à la valorisation de ses produits dérivés. Il est attendu une amélioration du tissu industriel, surtout dans la Zone Economique Spéciale de Nkok. La production de la filière devrait se situer à 1,386 million m<sup>3</sup> à l'horizon 2024 contre 1,071 million m<sup>3</sup> en 2020.

**Secteur minier** : Sur la période, on devrait assister à la poursuite et au renforcement de la stratégie consistant à mettre en œuvre la politique de transformation locale de manganèse et de promotion de l'investissement dans l'exploitation de l'or alluvionnaire. La consolidation des activités sur les sites de Ndjolé (CICMHZ), de Franceville (Nouvelle Gabon Mining) et les performances de COMILOG, permettraient d'atteindre un niveau de production nationale de manganèse de 11,644 millions de tonnes à l'horizon 2024 contre 8,4 millions de tonnes en 2020. Cette évolution s'expliquerait par la mise en œuvre de projets d'investissement d'envergure, notamment la montée en puissance du nouveau plateau d'Okouma pour COMILOG, l'extension de la capacité de production sur le site d'exploitation de manganèse de Biniomi à Franceville, l'amélioration des performances du gisement de manganèse de

Lebaye à Okondja, et la mise en exploitation du gisement de Mounana par la société Nouvelle Gabon Mining.

**Branche « industries agro-alimentaire et boissons » :** la consolidation des performances du Complexe Industriel de Lambaréné (CIL), couplée à la montée en puissance de la production de la nouvelle minoterie (production de farine) devraient fortement contribuer à la croissance du secteur. Ainsi, la production d'huile de palme raffinée passerait de 18.772 tonnes en 2020 à 21.021 tonnes à l'horizon 2024. La production en eau minérale quant à elle, devrait atteindre 1,27 million d'hectolitres en 2024 contre 1,108 million en 2020.

**Branche « autres industries de transformation » :** les performances des industries de matériaux de construction se consolideraient sur la période 2022-2024, grâce à la montée en puissance de la production de ciment, consécutive à la construction d'un nouveau broyeur de 250.000 tonnes et d'une usine de fabrication de clinker à Ntoun par le groupe CIMAF, et à la montée en puissance de Africa Cements. Dans ce contexte, la capacité de production nationale se situerait à environ 1,1 million en 2024.

La relance des activités des investissements dans le secteur de l'énergie, des transports, du bâtiment et des travaux publics stimulerait la production de la sous-branche chimie. Ainsi, la production de peinture passerait de 3.147 tonnes en 2020 à 3.784 tonnes à l'horizon 2024, celle du gaz industriel passerait de 443.927 m<sup>3</sup> en 2020 à 533.855 m<sup>3</sup> à l'horizon 2024.

Sur la même période, la sous-branche transformation de manganèse se consoliderait grâce à l'entrée en production de l'oxyde de manganèse en remplacement du manganèse métal. La production passerait de 36.777 tonnes en 2020 à 49.158 tonnes à l'horizon 2024.

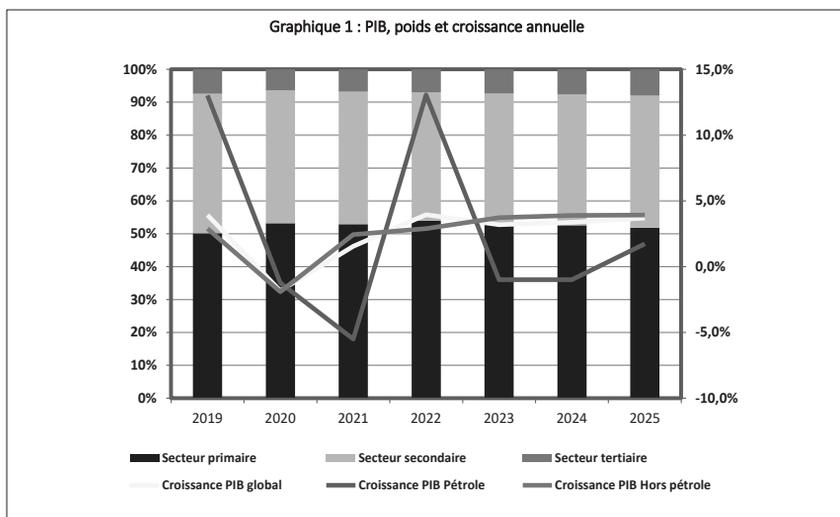
**Secteur de l'eau et de l'électricité :** Sur la période 2022-2024, le Gouvernement poursuivra son objectif de relancer les travaux de construction des barrages hydroélectriques (Ngoulemendjim, Dibwangui et Kinguélé-Aval) et de centrales solaires photovoltaïques (construction clé en main de 8 centrales électriques solaires), à travers des partenariats public-privé ainsi que de la poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville. Le but est de parvenir à satisfaire progressivement la forte demande, grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du Gabon. Ainsi, avec la construction de l'usine de Ntoun 7, le déficit hydrique journalier de la région du grand Libreville, devrait se résorber. La production d'électricité devrait être supérieure à 2.800 Gwh et celle de l'eau à 140 millions de m<sup>3</sup> à l'horizon 2024.

**Bâtiments et Travaux Publics :** la poursuite des chantiers initiés sur la période 2019-2021 viendrait soutenir la production du secteur. L'aménagement des bassins versants à Libreville et Port-Gentil, la réalisation et/ou la finalisation des tronçons routiers (FORASOL-MBEGA et Port-Gentil-Omboué) et la réhabilitation ou la construction des infrastructures ferroviaire et

aéroportuaire constitueraient les principaux vecteurs de croissance du secteur. Les nouveaux projets, notamment « la Transgabonaise », devraient permettre d'accroître de façon substantielle la production du secteur sur la période 2022-2024.

## 1.2. Profil de la croissance et de l'inflation

Sur la période 2022-2024, l'activité économique nationale serait marquée par une consolidation de ses performances. Le produit intérieur brut progresserait en moyenne de 3,5%. Cette croissance serait portée aussi bien par les activités du secteur pétrole (+3,7%) que par les activités du secteur hors-pétrole (+3,5%). Sur le plan sectoriel, tous les secteurs contribueraient positivement à la croissance sur la période, avec une accélération des activités du secteur primaire, le maintien des performances du secteur secondaire et des services sur la période.



Au niveau du **secteur primaire**, l'activité se renforcerait en moyenne de 4,9% sur la période. Cette bonne performance proviendrait essentiellement des branches Agriculture, Elevage et Pêche (+5,8%), Exploitation forestière (+6,0%), Pétrole brut (+3,7%) et Mines (+6,6%). Ce secteur contribuerait en moyenne de 1,2 point à la croissance du PIB.

Les performances du **secteur secondaire** (+4,8%) en moyenne, résulteraient de la progression des Industries du bois (+7,9%), des Industries agro-alimentaires (+3,4%), des Autres industries manufacturières (+6,1%), des BTP (+9,2%), de la Recherche et Services Pétroliers (+1,2%), ainsi que d'Electricité et Eau (+4,9%). Ces vecteurs contribueraient en moyenne à 1,1 point à la croissance réelle du PIB.

Par ailleurs, les performances du **secteur tertiaire** (+3,8%) en moyenne, proviendraient de l'ensemble de ses branches notamment le Transport et Communication (+4,3%), Services (+3,6%) et Commerce (+2,8%). Ce dynamisme attendu contribuerait en moyenne à 1,2 point à la croissance du PIB.

Du **point de vue des emplois**, la croissance serait soutenue en moyenne par la demande extérieure (6,6%) et intérieure (+2,5%) sur la période 2022-2024.

L'accroissement de la **demande extérieure** se traduirait par la hausse des exportations des produits pétroliers (+3,3%) et hors-pétrole (+8,7%) en moyenne, en lien avec l'affermissement de la demande des principaux partenaires économiques (Chine, union européenne et USA). Dans ce contexte, les exportations en volume des produits de rentes, des mines et du bois transformé enregistreraient respectivement des améliorations de +13,5%, +4,3% et +7,0%. Les importations de biens progresseraient de 4,8%, tirées par la hausse de la demande des biens d'équipement (+7,3%), intermédiaires (+9,4%) et de consommation (+5,5%).

L'orientation favorable de la **demande intérieure** est liée à l'évolution de l'investissement total (+3,7%) en moyenne, tiré par l'investissement privé (+4,6%). La progression de la consommation finale (+1,8%) en moyenne, s'expliquerait par la hausse de la consommation des ménages (+2,1%) et de la consommation publique (+1,0%).

**Une inflation en deçà de la norme communautaire.** Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation devrait se situer à 2,4% en moyenne sur la période 2022-2024. Cette atténuation des tensions inflationnistes, comparativement à la période 2018-2020 (+2,7%), serait tributaire du ralentissement des prix des produits alimentaires, de l'énergie et des services, en lien avec l'accroissement de l'offre des produits alimentaires et un meilleur approvisionnement des marchés dans un contexte de poursuite de la politique de lutte contre la vie chère.

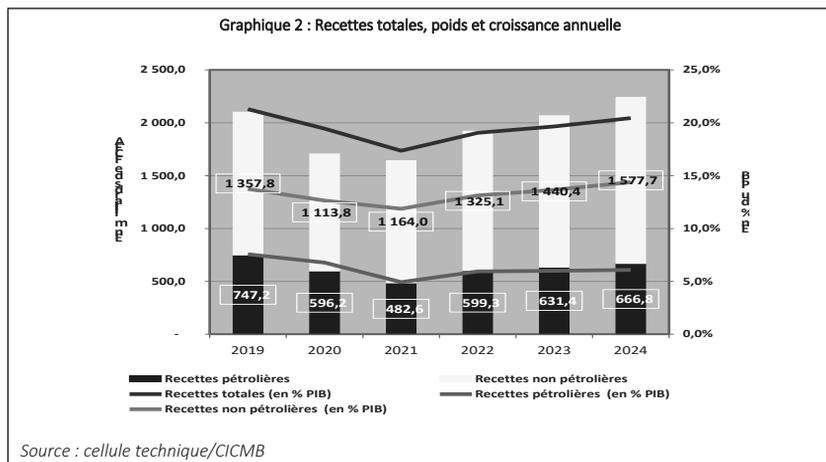
### **1.3. Accompagnement fiscal : recettes et dépenses**

#### **❖ Finances publiques**

La reprise de l'économie motivée par la Relance économique post-Covid, ainsi que la remontée des cours des matières premières devraient favoriser une embellie au niveau des finances publiques.

Ainsi, les recettes totales hors dons, passeraient de 1 650,2 milliards en 2021 à 2.244,6 milliards FCFA à l'horizon 2024. En pourcentage du PIB, les recettes totales passeraient de 16,8% du PIB en 2021 à 20,4% du PIB en 2024. Cette évolution s'expliquerait par la progression des recettes non pétrolières qui passeraient de 11,9% en 2021 à 14,4% à l'horizon 2024.

S'agissant des recettes pétrolières, elles devraient ralentir pour se situer à 6,0% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024 contre 6,4% du PIB la période précédente.



## ❖ Fiscalité de porte

Les perspectives de reprise annoncées dans la loi de finances initiale 2021 doivent être mises à jour en tenant compte de la persistance de l'impact de la pandémie de coronavirus. En effet, cette crise sanitaire a contraint les gouvernements à prendre des mesures de protection sanitaire se traduisant par une baisse inévitable de la demande et de l'offre de biens dans la plupart des pays.

A fin février 2021, on observe une chute de l'excédent commercial de 40,8% en lien avec la baisse des exportations (-27%) confirmant ainsi la tendance observée en 2020.

Ainsi, l'objectif des recettes douanières, arrêté à **333,3 milliards FCFA** dans la prévision initiale est révisée à la baisse de 29,1 milliards FCFA pour se situer à **304,3 milliards Francs**.

Toutefois, cette chute des recettes douanières serait atténuée par les gains résultant de l'action en recouvrement des impayés de droits et taxes, de la régularisation trimestrielle des droits et taxes de sortie des ventes du minerais de manganèse exportés et de la nouvelle fiscalité à l'exportation des produits du bois.

**Tableau 16** : Principales mesures d'optimisation des recettes douanières

N°	Mesures	Rendements (en milliards Francs CFA)			
		PLFR	PLF	projections	
		2021	2022	2023	2024
1	Régularisation des impayés SOGARA	2,00	0,22	0,24	0,24
2	Nouvelle fiscalité à l'exportation des produits transformés du bois	8,00	6,09	6,53	7,16
3	Soutien de la DGDDI à l'action en recouvrement des impayés	4,00	1,00	1,57	0,00
4	Régularisation trimestrielle des droits et taxes de sortie suite aux ventes de minerais de manganèse exportés	12,00	12,00	13,00	13,00
5	Déploiement général de l'entrepôt spécial d'hydrocarbures	11,04	11,97	12,47	13,06
6	Impact ZLECAF	0,00	0,00	0,00	-5,50
<b>TOTAL</b>		<b>37,04</b>	<b>31,28</b>	<b>33,80</b>	<b>33,46</b>

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

Sur la période 2022-2024, les recettes douanières passeraient de **346,1 milliards FCFA** en 2022 à **426,2 milliards FCFA** en 2024. Cet accroissement serait expliqué par :

- l'augmentation des recettes à l'exportation, soutenue par une progression du volume des exportations du minerai de manganèse et de bois débité, couplée à une amélioration de la taxation du droit de sortie du minerai de manganèse et des produits du bois ;
- l'accroissement des recettes à l'importation qui trouverait sa justification dans un meilleur suivi des exonérations ;
- l'amélioration de la prise en charge des marchandises au cordon douanier.

Toutes ces actions seront renforcées par les effets induits de l'implémentation du logiciel SYDONIAWORLD, ainsi que le renouvellement des équipements opérationnels. Toutefois, la mise en œuvre de la ZLECAF dans un futur proche, traduite au cordon douanier par un démantèlement tarifaire, devrait impacter négativement les recettes douanières.

**Tableau 17** : Projection des recettes douanières 2021-2024

(en milliards FCFA)	2020	2021			2022		2023	2024
		LFI (1)	PLFR (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
<b>Total recettes douanières</b>	<b>306,9</b>	<b>333,3</b>	<b>304,3</b>	<b>-29,0</b>	<b>346,1</b>	<b>41,8</b>	<b>385,5</b>	<b>426,2</b>
<i>Droits et taxes à l'exportation</i>	28,7	40,0	36,3	-3,7	40,5	4,2	40,5	40,9
<i>Droits et taxes à l'importation</i>	278,2	293,3	268,0	-25,3	305,6	37,6	345,0	385,3
<i>dont Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>	104,6	117,2	108,2	-9,0	110,2	2,1	119,9	123,9

Source : Cellule Technique-CICMB/DGDDI.

### ❖ Fiscalité intérieure

Le Gouvernement est engagé à promouvoir, non seulement une politique fiscale incitative pour l'investissement en soutien aux secteurs porteurs de croissance, mais également une rationalisation des incitations fiscales dont les objectifs ne sont pas atteints (incitations discrétionnaires, contrepartie non respectées, concurrence déloyale).

A cet égard, sur la période 2022-2024, **la mobilisation des recettes fiscales** s'articulera autour de l'élargissement de l'assiette et de la sécurisation de la collecte des recettes tout en adaptant le corpus fiscal aux nouveaux défis de l'économie numérique.

Concernant ***l'élargissement de l'assiette***, il s'agit de :

- aligner à 30% le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) de tous les secteurs sur le régime de droit commun ;
- réduire de 50% à 25% l'abattement sur le second exercice bénéficiaire ;
- évaluer systématiquement les contreparties en vue de remettre en cause les avantages octroyés aux investisseurs en l'absence des contreparties ;
- supprimer les avantages fiscaux accordés pour les entreprises arrivant à la fin de la période de 10 ans ;
- augmenter progressivement les taux réduits de TVA à hauteur des taux de droit commun en fonction des produits ;
- harmoniser la durée des exonérations ;
- réduire le délai d'exonération d'IS pour le secteur touristique de 5 à 3 ans et pour les entreprises de production du ciment de 7 à 3 ans ;
- mettre en place une Contribution Foncière Unique (CFU). Celle-ci permettra la simplification et l'optimisation des recettes issues de la fiscalité foncière ;
- fiscaliser tous les revenus notamment ceux des secteurs peu ou pas taxés ;
- instaurer de nouveaux prélèvements obligatoires en phase avec les mutations de notre environnement économique, telle que la taxation des activités du numérique.

***La sécurisation de la collecte des recettes***, quant à elle, vise à :

- mettre en place la facture normalisée afin d'avoir une meilleure traçabilité de l'ensemble des transactions des contribuables et donc assurer un meilleur rendement de la TVA ;
- renforcer les moyens d'actions des services fiscaux (modernisation de l'outil de travail, renforcement des capacités) ;
- lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales ;
- poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales par l'achèvement du projet e-t@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (Mobit@x) et la création du compte fiscal numérique à chaque contribuable ;
- renforcer l'action en recouvrement :
  - en amont, par l'acquisition des moyens de détection précoce des défauts de paiement et leur résolution ;
  - en aval, par la consolidation des moyens de recouvrement forcé à l'égard des contribuables reliquataires.

En définitive, la mise en œuvre de ces actions permettrait de passer d'un niveau de recettes révisées de **910,9 milliards FCFA** en 2022 à **1.064,2 milliards FCFA** à l'horizon 2024.

**Tableau 18** : Prévisions des recettes 2021 - 2024 (en milliards FCFA)

(en milliards FCFA)	2020	2021			2022		2023	2024
		LFI (1)	PLFR (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
<b>Impôts indirects</b>	<b>221,6</b>	<b>358,1</b>	<b>286,9</b>	<b>-71,2</b>	<b>352,8</b>	<b>65,8</b>	<b>409,0</b>	<b>468,8</b>
TVA brutes	21,5	79,2	66,3	-12,8	69,4	3,1	73,0	76,5
Autres taxes B/S	200,1	278,9	220,6	-58,3	283,3	62,7	336,0	392,3
<b>Impôts directs</b>	<b>291,7</b>	<b>558,7</b>	<b>407,7</b>	<b>-151,0</b>	<b>449,6</b>	<b>41,9</b>	<b>470,2</b>	<b>504,8</b>
IRPP	133,6	255	177,7	-77,3	244,8	43,8	231,6	248,7
Impôt sur les Sociétés	169,5	303,7	230,0	-73,7	252,1	-1,9	238,6	256,1
<b>Autres recettes (fiscales, non fiscales, affectées)</b>	<b>167,2</b>	<b>99,5</b>	<b>96,1</b>	<b>-3,4</b>	<b>176,6</b>	<b>80,5</b>	<b>175,7</b>	<b>177,9</b>
<b>Total des recettes DGI</b>	<b>737,9</b>	<b>1016,3</b>	<b>790,8</b>	<b>-225,6</b>	<b>979,0</b>	<b>188,2</b>	<b>1054,9</b>	<b>1151,6</b>
Remboursements TVA	-137,2	-60,1	-54,1	6,0	-68,1	-14,0	-77,1	-87,4
<b>Total des recettes DGI (nets rbts TVA)</b>	<b>600,7</b>	<b>950,3</b>	<b>736,7</b>	<b>-213,6</b>	<b>910,9</b>	<b>174,2</b>	<b>977,7</b>	<b>1064,2</b>

Source : Cellule Technique-CICMB, DGI.

### ❖ Fiscalité pétrolière

En 2022, les recettes pétrolières sont projetées à **599,3 milliards FCFA**. A l'horizon 2024, les recettes pétrolières se situeraient à **666,9 milliards FCFA**.

**Tableau 19** : Projection des recettes pétrolières 2022-2024

(en milliards FCFA)	2020	2021			2022		2023	2024
		LFI (1)	PLFR (2)	(2)-(1)	PLF (3)	(3)-(2)		
<b>Recettes pétrolières</b>	<b>596,2</b>	<b>475,8</b>	<b>482,6</b>	<b>6,8</b>	<b>599,3</b>	<b>116,7</b>	<b>631,4</b>	<b>666,9</b>
<b>Encaisse trésor</b>	<b>587,8</b>	<b>463,6</b>	<b>470,4</b>	<b>6,8</b>	<b>587,1</b>	<b>116,7</b>	<b>619,2</b>	<b>654,7</b>
IS	224,5	120,6	61,7	-58,9	128,3	66,6	188,7	227,0
RMP	176,5	191,1	211,9	20,8	226,1	14,2	224,2	222,5
Autres	186,8	151,9	196,8	44,9	232,7	35,9	206,3	205,2
<b>Transfert SOGARA</b>	<b>8,4</b>	<b>12,2</b>	<b>12,2</b>	<b>0,0</b>	<b>12,2</b>	<b>0,0</b>	<b>12,2</b>	<b>12,2</b>

Source : Cellule Technique-CICMB, DGH.

## 1.4. Balance des paiements et situation monétaire

### 1.4.1. Balance de paiements

**La balance des paiements prévisionnelle** du Gabon évoluerait dans un contexte national marqué par une reprise de l'activité économique sur la période 2022-2024, tirée par la mise en œuvre d'un nouveau plan de relance. Dans ces conditions, le **solde global de la balance des paiements** resterait excédentaire à 1,4% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024 contre +0,7% du PIB en moyenne entre 2019 et 2021. Cette évolution résulterait du maintien de la situation excédentaire du compte financier et du retour à l'excédent du compte courant.

**Maintien de l'excédent courant.** Sur la période 2022-2024, le compte courant deviendrait excédentaire à +1,6% du PIB en moyenne contre -2,8% en moyenne sur la période 2019-2021. Cette tendance serait liée à l'**excédent de la balance commerciale** et à la réduction du déficit des revenus. En effet, la balance commerciale, structurellement excédentaire, se situerait à 17,0% du PIB en moyenne entre 2022 et 2024 compte tenu d'une progression plus faible des importations par rapport aux exportations.

**Le compte des capitaux** deviendrait déficitaire de -0,2% en moyenne entre 2022 et 2024 contre +3,1% entre 2019 et 2021 Cette tendance serait tributaire de la baisse des investissements directs étrangers de 2,6 points pour se situer à +7,6% du PIB sur la période 2022-2024, et du recul des autres investissements passant de -9,0% du PIB à -9,7% du PIB entre 2022 et 2024. Cette situation résulte de la prudence des investisseurs face à l'incertitude liée à l'évolution, à moyen terme, de la crise sanitaire.

**Tableau 20 :** Principaux soldes de la balance des paiements 2019-2024

En (%)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	moyenne 2019-2021	moyenne 2022-2024
<b>Transactions courantes</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-6,0%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,5%</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-2,8%</b>	<b>1,6%</b>
Biens	18,7%	11,9%	17,8%	16,6%	17,1%	17,3%	16,1%	17,0%
Biens et Services	6,4%	1,8%	8,1%	8,2%	8,0%	8,4%	5,4%	8,2%
Revenus	-8,3%	-7,4%	-7,7%	-7,0%	-5,6%	-5,5%	-7,8%	-6,0%
Transferts	-0,6%	-0,4%	-0,2%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,4%	-0,6%
<b>Mouvements de Capitaux</b>	<b>2,2%</b>	<b>5,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>0,1%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>3,1%</b>	<b>-0,2%</b>
Investissements directs	10,6%	10,2%	9,9%	8,4%	7,1%	7,3%	10,2%	7,6%
Investissements de portefeuille	1,8%	1,7%	1,9%	1,9%	1,9%	2,0%	1,8%	1,9%
Autres investissements	-10,1%	-6,7%	-10,0%	-10,2%	-9,4%	-9,5%	-9,0%	-9,7%
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,0%</b>
<b>BALANCE GLOBALE</b>	<b>0,3%</b>	<b>-0,02%</b>	<b>1,9%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,1%</b>	<b>0,7%</b>	<b>1,4%</b>

Source : Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGDPF.

#### 1.4.2. Monnaie et crédit

Sur la période 2022-2024, la situation monétaire devrait s'améliorer comparativement à la période 2019 – 2021, marquée par une progression des avoirs extérieurs nets, une stabilisation des crédits à l'économie et une hausse de la masse monétaire.

Les **avoirs extérieurs nets** passeraient de +2,6% du PIB en 2021 à +8,9% du PIB en 2024 et se situeraient en moyenne à 7,3% sur la période 2022 – 2024. Cette situation serait tributaire du relèvement des cours des matières premières et de l'augmentation du volume des ventes de nos principaux produits d'exportation (pétrole, manganèse, bois, huile de palme et caoutchouc). S'agissant des **crédits à l'économie**, ils resteraient quasi-stables sur la période autour de 12,5% du PIB en moyenne.

La période 2022-2024 devrait également être caractérisée par un **accroissement de la masse monétaire**, en lien avec le contexte de reprise d'activité et de poursuite de la mise en œuvre de politique monétaire plus accommodante. Ainsi, la masse monétaire au sens large (M2) passerait de +25,2% du PIB en 2021 à +27,5% du PIB en 2024, soit 27,1% du PIB en moyenne sur la période 2022-2024 contre +25,3% du PIB sur la période 2019 – 2021.

**Tableau 21** : Evolution de la situation monétaire 2019-2024 (en % du PIB)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne 2019-2021	Moyenne 2022-2024
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>7,5%</b>	<b>4,2%</b>	<b>2,6%</b>	<b>5,9%</b>	<b>7,1%</b>	<b>8,9%</b>	<b>4,8%</b>	<b>7,3%</b>
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>19,9%</b>	<b>24,2%</b>	<b>23,7%</b>	<b>22,0%</b>	<b>21,3%</b>	<b>19,9%</b>	<b>22,6%</b>	<b>21,0%</b>
Crédits à l'Economie	12,1%	12,9%	12,0%	12,5%	12,5%	12,5%	12,3%	12,5%
Créances nettes sur l'Etat	8,9%	12,4%	12,8%	10,4%	9,6%	8,1%	11,4%	9,3%
Autres postes nets	-1,1%	-1,1%	-1,0%	-0,9%	-0,8%	-0,7%	-1,1%	-0,8%
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>23,6%</b>	<b>27,1%</b>	<b>25,2%</b>	<b>26,6%</b>	<b>27,1%</b>	<b>27,5%</b>	<b>25,3%</b>	<b>27,1%</b>

Source : Cellule Technique-CICMB, BEAC, DGEPP

### 1.5. Ressources et charges de trésorerie

Les ressources de financement et de trésorerie sont projetées en moyenne à **378,7 milliards FCFA** sur la période 2022-2024. Elles comprennent :

- ✓ les appuis budgétaires ciblés (prêts projets) : 142,4 milliards FCFA en moyenne sur la période;
- ✓ les émissions de titre sur le marché intérieur : 150 milliards FCFA ;
- ✓ les accumulations d'arriérés : 86,3 milliards F.CFA.

Les charges de financement et de trésorerie se situeraient à **974,4 milliards FCFA** en 2021 et à **675,1 milliards FCFA** en moyenne sur la période 2022-2024.

Elles se composent de :

- ✓ amortissements sur dette : 584,2 milliards FCFA, dont 555,2 milliards FCFA en 2024 ;
- ✓ réduction des arriérés : 90,9 milliards FCFA.

Aussi, pour soutenir l'activité, le Gouvernement envisage-t-il de rechercher :

- de nouveaux financements sur prêts projets (environ 427,2 milliards FCFA au total sur la période 2022-2024 dont 110 milliards FCFA en 2024);
- d'augmenter le niveau de mobilisation des recettes budgétaires attendues sur la période 2022-2024.

## 2. Perspectives budgétaires 2022-2024

### 2.1. Évolution des recettes et des dépenses par titre

Sur la période 2022-2024, la stratégie budgétaire se poursuivra notamment sur une meilleure mobilisation des recettes hors pétrole et sur une maîtrise des dépenses courantes, tout en préservant les dépenses à caractère social.

Les ressources de l'Etat s'établiraient en moyenne à **2.813,1 milliards FCFA**, dont **1.918,8 milliards FCFA** en ressources intérieures, **241,0 milliards FCFA** en ressources de financement et de trésorerie et **150 milliards FCFA** en émissions de titres publics et autres financements.

En fin de période, les **ressources intérieures** augmenteraient grâce à l'apport du secteur hors pétrole, **1.286,3 milliards FCFA** contre **632,5 milliards FCFA** en ce qui concerne le secteur pétrole.

Les **ressources de financement et de trésorerie** déclineraient fortement, passant de **1.421,9 milliards FCFA** en 2021 à **625,6 milliards FCFA** à l'horizon 2024, en lien avec l'absence des appuis budgétaires et la très nette diminution des prêts projets.

S'agissant des **émissions de titres publics et autres financements**, elles seraient soutenues principalement par le marché intérieur avec **150,0 milliards FCFA** en moyenne sur la période.

Parallèlement, les charges de l'Etat s'établiraient en moyenne à **2.813,1 milliards FCFA** sur la période 2022-2024 et se répartiraient ainsi qu'il suit :

- ✓ *dépenses du budget de l'Etat* : **2.064,5 milliards FCFA**, dont **1.903,3 milliards FCFA** pour les dépenses du budget général et **161,2 milliards FCFA** pour les dépenses de CAS ainsi que des recettes affectées ;
- ✓ *charges de financement et de trésorerie* : **748,6 milliards FCFA** répartis entre les amortissements (**618 milliards FCFA**), la réduction d'arriérés (**126,4 milliards FCFA**) et les autres dépenses (**4,1 milliards FCFA**).

Sur la même période, les **dépenses courantes** de l'Etat se situeraient à **1.176,7 milliards FCFA** en moyenne. Ce poste de dépenses se décompose de la façon suivante :

- ✓ **dépenses de personnel** à **684,2 milliards FCFA** ;
- ✓ **dépenses de biens et services** s'établiraient à **262,8 milliards FCFA** ;
- ✓ **dépenses de transferts** se situeraient à **229,7 milliards FCFA**.

Les **dépenses d'investissement** s'établiraient à **380,0 milliards FCFA**, dont **197,7 milliards FCFA** financées sur ressources internes et **182,3 milliards FCFA** financées sur ressources externes.

Les **autres dépenses** se situeraient à **48,7 milliards FCFA**.

Les **intérêts de la dette** s'établiraient à **297,9 milliards FCFA** induits par le financement du plan de relance économique.

## ***2.2. Recettes affectées et dépenses fiscales***

**Recettes affectées.** Les réformes apportées par la Loi Organique relative aux Loix de Finances et à l'Exécution du Budget (LOLFEB) ont conduit, avec l'appui des partenaires techniques tel que le Fonds Monétaire International (FMI), à la création des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) en 2016, et des Attributions de Produit (ADP), en 2018. Actuellement on dénombre dix (10) CAS et quatorze (14) ADP.

Partant du cadre de l'optimisation de la gestion des finances publiques, les réformes sur l'exécution et le suivi des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) ainsi que des attributions de produits (ADP), sur la période 2022-2024, porteront sur la poursuite du travail relative à l'exhaustivité budgétaire, à savoir :

- la création d'autres recettes affectées conformément aux dispositions des textes en vigueur ;
- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;
- le projet d'arrêté relatif à la communication aux ordonnateurs des dépenses sur les recettes affectées, le montant des recettes reversées et les justificatifs de leur liquidation et recouvrement ;
- la poursuite de la prise en compte dans les systèmes d'information (Vectis et E-BOP) et leur implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées.

**Dépenses fiscales.** Les autorités gabonaises s'engagent à œuvrer à une plus grande rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent à la fois un vivier significatif de recettes supplémentaires (environ 436 milliards FCFA, soit 5% du PIB) ainsi qu'un axe majeur de renforcement de la gouvernance et de la transparence budgétaire. A ce titre, plusieurs actions seront entreprises. Tout d'abord, il convient de réduire le champs et/ou la durée des avantages fiscaux, mais aussi de contrôler la réalisation des contreparties pour lesquelles ces avantages sont accordés aux contribuables.

Ainsi, ces efforts se matérialiseront par des dispositions adéquates dans les lois des finances. La stricte application des dispositions communautaires de la CEMAC (ex. TVA, droits de

douane, droits d'accises, IRPP, etc.) ainsi que la bonne application des taux légaux dans les systèmes d'information s'inscrit également dans cette démarche. Ensuite, les autorités s'engagent à ce que toutes dispositions légales introduisant une nouvelle exonération ainsi que toute dépenses fiscales liées au régime d'octroi discrétionnaire soient examinées.

Enfin, afin de favoriser une meilleure maîtrise des dépenses fiscales ainsi que l'homogénéité du droit fiscal, les autorités s'engagent à appliquer strictement le principe de monopole fiscal de la loi de finances prévu par la directive régionale CEMAC portant code de transparence. Seront ainsi proscrites, toutes les dispositions relatives aux droits, taxes, impôts, licences et redevances de toute nature dans les textes particuliers en dehors de la loi de finances. A cet effet, une disposition d'ordre général reportant à la loi de finances toute disposition de nature à prévoir un quelconque prélèvement obligatoire sera introduite dans la prochaine loi de finances.

Par ailleurs, la mise en place d'une Unité de Politique fiscale au niveau du Ministère de l'Economie permettra d'avoir une approche consolidée des travaux conduits au niveau directionnel par les directions en charge des études au sein des DGI et DGDDI, mais également au niveau de certains ministères sectoriels (ex. Hydrocarbures, Mines, Agriculture, etc.). Elle permettra en outre de conduire les réflexions prospectives mentionnées ci-dessous en disposant d'une vision transversale des questions fiscales, ainsi que de suivre la mise en œuvre des engagements du mémorandum des politiques économiques et financières à travers lequel le Gouvernement affirme ses engagements dans le cadre du programme avec le FMI, notamment en matière de réduction des dépenses fiscales.

### ***2.3. Évolution des soldes et principaux indicateurs de surveillance multilatérale***

#### **❖ Les soldes et les principaux indicateurs**

Sur la période 2022-2024, l'exécution des finances publiques se caractériserait en moyenne par :

- un **excédent primaire** de 3,4% du PIB;
- un **déficit primaire hors pétrole** de 3,1% du PIB hors pétrole ;
- un **excédent public** de 0,6% du PIB ;
- un **solde budgétaire de référence (CEMAC)** en déficit de -1,0% du PIB entre 2022-2024, en légère amélioration mais en deçà du seuil communautaire ( +1,5 %) ;
- un **taux d'endettement** qui se situerait à 55,0% en moyenne, sur la période, en baisse de 9,3 points par rapport à la période 2019-2021 et conforme à la norme communautaire ( < ou = à 70 %) ;
- un **taux d'inflation** qui devrait s'établir à + 2,4% en moyenne sur la période, en deçà de la norme communautaire de 3%.

Par ailleurs, le Gabon ne devrait pas accumuler d'arriérés sur cette période.

**Tableau 22** : Evolution des principaux soldes

Critères	Objectifs	HISTORIQUE			PROJECTIONS			MOYENNES	
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019-2021	2022-2024
Solde budgétaire de base (% PIB)	> ou = 0	2,4%	-1,1%	-1,6%	1,7%	2,2%	3,1%	-0,1%	2,3%
Solde budgétaire de référence (% PIB)	> ou = 1,5	-1,4%	-5,5%	-2,6%	-1,4%	-1,6%	-0,1%	-3,2%	-1,0%
Endettement (% PIB)	< ou = 70%	54,4%	71,1%	67,5%	63,0%	57,0%	45,1%	64,3%	55,0%
Taux d'inflation (annuel moyen)	< ou = 3%	2,0%	1,4%	2,1%	2,1%	2,7%	2,4%	1,8%	2,4%
Indicateurs									
Masse salariale / recettes fiscales	< ou = 35%	57,7%	67,9%	68,3%	60,5%	56,2%	51,8%	64,6%	56,2%
Investissements financés sur ressources intérieures/recettes fiscales	> ou = 20%	14,7%	12,8%	18,0%	15,5%	16,1%	16,8%	15,2%	16,1%
Recettes fiscales / PIB	> ou = 17%	17,9%	13,4%	12,3%	13,4%	13,7%	14,1%	14,5%	13,7%
Déficit public	> ou = -5%	1,1%	-3,2%	-3,6%	-0,3%	0,6%	1,4%	-1,9%	0,6%
Solde courant (en % du PIB)	> ou = -5%	-2,1%	-3,9%	-3,5%	0,5%	1,8%	2,4%	-3,2%	1,6%

Source : Cellule Technique-CICMB, DGS, DGCPT,DGD, DGEFF.

## 2.4. Risques budgétaires

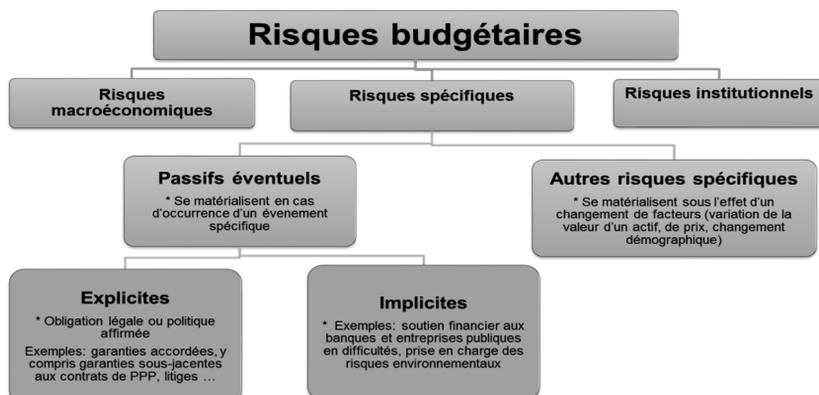
### 2.4.1. Les risques budgétaires 2022-2024

#### 2.4.1.1. Définition et intérêt

Les **risques budgétaires** peuvent être définis comme des facteurs susceptibles de faire dévier les résultats des prévisions. Ces facteurs comprennent entre autres des chocs potentiels sur les recettes, les dépenses, les actifs ou les passifs du Gouvernement, qui sont mal ou pas reflétés dans les prévisions ou les rapports budgétaires. Ils s'étendent au-delà de la seule administration centrale car le Gouvernement est le garant final des engagements explicites et implicites de toutes les entités publiques (ex. entreprises publiques ou des collectivités locales) ainsi que de nombreux secteurs de l'économie (ex. le secteur financier) considérés comme stratégiques ou systémiques.

Les risques budgétaires sont présentés dans la cartographie suivante :

**Graphique 3 : Cartographie des risques budgétaires**



*Source : cellule technique-CICMB.*

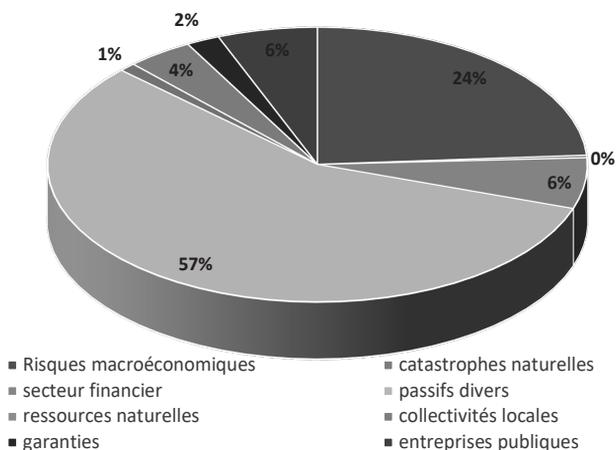
L'analyse des risques budgétaires cherche à présenter une image exhaustive des différents risques, y compris ceux liés particulièrement :

- *aux garanties* : au moins 30 % de l'encours des garanties explicites de l'Etat n'est pas retracé dans les documents budgétaires ;
- *aux Partenariats public-privé (PPP)* : il n'existe pas de publication d'informations pertinentes concernant les PPP, ni d'analyse de risque et de consolidation de l'ensemble des engagements de l'Etat au titre des PPP ;
- *aux entreprises publiques* : la gestion du portefeuille d'entreprises publiques, répartie entre plusieurs acteurs, ne permet pas à l'Etat d'avoir une vision complète de la performance des entreprises publiques et des risques budgétaires associés.

Cette analyse se fait à travers des études quantitatives sur les risques macroéconomiques par l'entremise d'une évaluation de l'incidence de certains chocs macroéconomiques sur des agrégats des finances publiques (notamment les recettes, les dépenses, la dette publique et le solde budgétaire).

Une présentation de scénarii de chocs macroéconomiques, notamment sur le secteur pétrolier, est également produite dans la stratégie de la dette à moyen terme.

Graphique 4 : Structure de l'incidence budgétaires des risques



*Source* : cellule technique-CICMB

L'identification, l'évaluation et l'analyse des risques budgétaires permettent de:

- veiller à la soutenabilité des finances publiques ;
- garantir le succès de la stratégie de développement ;
- renforcer la crédibilité du Gouvernement vis-à-vis du public, des investisseurs et des marchés.

Autrement dit , il s'agit de :

- limiter l'exposition de l'Etat aux risques identifiés ;
- réduire la probabilité d'occurrence des risques ;
- intégrer dans le budget, les coûts des risques hautement probables (Provision/ réserves budgétaires) ;
- réduire les effets des risques résiduels.

#### 2.4.1.2. Les principes généraux de l'évaluation et de l'analyse des risques budgétaires

L'analyse des risques budgétaires consiste pour l'essentiel à présenter la probabilité d'occurrence et l'impact sur le déficit et la dette publique.

La présentation synthétique des risques met également en avant des mesures de prévention et d'atténuation budgétaires identifiés. Les différentes politiques préventives envisagées par le Gouvernement font l'objet d'une présentation sommaire tels que les mécanismes d'atténuation (par exemple dans le cadre du plan sanitaire pour lutter contre la pandémie liée à la Covid-19), les mécanismes de provisionnement et les mécanismes réglementaires. Ces politiques permettent d'évaluer l'adéquation entre l'importance des risques identifiés et les mesures mises en œuvre pour y remédier.

**Tableau 23** : Quelques mesures de mitigation des risques identifiés

Risques considérés	Mesures de mitigation
Risques macroéconomiques	Arrêté n°228/MDDEPIP/MBCP/MPH fixant les modalités de détermination des hypothèses pétrolières du cadrage macroéconomique et budgétaire
Risques spécifiques	
Garanties	Montant des provisions dans le budget
Sanitaires	Loi n°003/2020 du 11 mai 2020 fixant les mesures de prévention, de lutte et de riposte contre les catastrophes sanitaires
Dette publique	Mécanismes de couverture des risques de marché, de refinancement et de taux d'intérêt définis dans la stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
Environnementaux	Fonds de remises en état des sites prévus dans le code des hydrocarbures et le code minier
Partenariat Public-Privé	Compte séquestre à la BEAC

Source : cellule technique-CICMB.

L'analyse quantitative de l'impact est effectuée sur les prix du pétrole, la production pétrolière et la demande interne.

Nous avons effectué une simulation des chocs de trois (3) scénarii sur la base d'hypothèses présentées ci-après.

0. **La situation de référence** : ce sont les hypothèses retenues lors de l'élaboration de la Loi de Finances Rectificative 2021 avec un prix du baril de pétrole gabonais fixé à 55\$ et une production de pétrole de 74,3 millions de barils.
1. **Choc 1** : baisse de 4,5% du prix de pétrole avec une production de pétrole et une demande interne inchangées ;
2. **Choc 2** : baisse de 4,5% du prix de pétrole et baisse de la production pétrolière de 10%, toutes choses étant égales par ailleurs ;
3. **Choc 3** : baisse de 4,5% du prix de pétrole et de 10% de la production pétrolière combinée à une plus forte contraction de la demande interne du fait des mesures de confinement.

**Tableau 24** : Hypothèses de chocs macroéconomiques

	Référence	Choc 1	Choc 2	Choc 3
Prix du Pétrole	Prix du pétrole fixé à 55\$	Baisse de 4,5% du pétrole	Baisse de 4,5% du prix de pétrole	Baisse de 4,5% du pétrole
Production pétrolière	74,3 millions de barils	inchangée	baisse de 10% de la production	baisse de 10% de la production
Demande interne		inchangée	Inchangée	forte contraction de la demande interne (perte de 6 et 9 points de la consommation et de l'investissement respectivement)
Taux de change	550,0	550	550,0	550,0

Source : cellule Technique/CICMB.

Les principaux résultats des scénarii ci-dessus sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 25 : Impact sur les agrégats budgétaires (en ratio du PIB)

	Recettes	Dépenses	Solde primaire	Encours dette / PIB
<b>Scénario de référence</b>	19,9%	22,3%	0,4%	67,9%
<b>Choc 1</b>	18,4%	24,7%	-3,2%	75,2%
<b>Choc 2</b>	18,5%	25,1%	-3,4%	76,4%
<b>Choc 3</b>	18,5%	25,1%	-3,4%	76,4%

Source : cellule Technique/CICMB.

Les autres risques macroéconomiques se résument à la croissance économique et à la balance du compte courant comprenant la balance commerciale.

Tableau 26 : Impact sur la croissance économique et le commerce extérieur

	PIB réel	Exportations	Importations	Balance du compte courant inclus transferts
		(En % du PIB)	(En % du PIB)	(En % du PIB)
<b>Scénario de référence</b>	+2,1%	+29,4%	+17,2%	-4,3%
<b>Choc 1</b>	+2,1%	+32,5%	+19,0%	-4,8%
<b>Choc 2</b>	+1,5%	+32,7%	+19,1%	-4,8%
<b>Choc 3</b>	+0,6%	+33,1%	+19,4%	-4,9%

Source : cellule Technique/CICMB.

#### 2.4.1.3. Identification des risques budgétaires

Les principaux risques budgétaires identifiés sur la période 2022-2024 se rapportent principalement à :

- (i) la politique fiscale : la non réalisation des mesures douanières engendrerait une perte des recettes fiscales de 32,8 milliards FCFA en moyenne sur la période ;
- (ii) la soutenabilité de la dette : le principal risque identifié qui pourrait menacer la soutenabilité de la dette intervient en 2022 avec le remboursement de la dernière tranche de l'eurobond de 2 milliards de dollars américains (la première tranche ayant été payée en 2020) ;
- (iii) l'accumulation des arriérés qui ne facilite pas l'exécution des tirages ;
- (iv) la dette des collectivités locales et des établissements publics mérite d'être évaluée sur la période sous-revue et sa prise en compte pourrait constituer un risque budgétaire ;
- (v) l'exigibilité des contentieux de l'Etat auprès des juridictions commerciales internationales ;
- (vi) les contrats dans le secteur des infrastructures, notamment les contrats de partenariats publics-privés.

## **Partie 3 : Cadrage des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2022-2024**

### **1. Réformes et performances sectorielles**

#### **1.1. Réformes**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accélération de la transformation (PAT) 2021-2023 de l'économie nationale, le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre des réformes économiques, financières et sociales en cours, tout en tenant compte du contexte post-Covid-19.

A cet effet, sur la période 2022-2024, le Gouvernement continuera sur sa lancée en ce qui concerne :

- l'optimisation dans le recouvrement des recettes intérieures ;
  - la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
  - la priorisation des dépenses d'investissement en faveur de celles ayant un impact significatif sur la croissance ;
  - la maîtrise de la soutenabilité de la dette.
- **De l'exécution des dépenses du budget général**

En vue de permettre l'exécution optimale des dépenses, le Gouvernement renforcera les instruments de pilotage de l'exécution. Il s'agira, entre autres, de piloter les audits financier et comptable des projets d'investissement financés sur ressources extérieures et intérieures, d'en évaluer les résultats et de mettre en œuvre les recommandations.

Afin de poursuivre la politique de maîtrise des arriérés de paiement, la régulation des dépenses à la phase d'engagement sera renforcée pour respecter le critère communautaire de non accumulation des instances. A cet effet, il s'agira de rendre opérationnel le fonctionnement du comité de trésorerie. L'exécution sera également améliorée en systématisant la pratique du paiement par journée comptable. Ces actions seront renforcées par l'amélioration des contrôles et la déconcentration généralisée de la fonction de l'ordonnateur dans l'exécution des dépenses de fonctionnement.

- **De l'exécution des dépenses des comptes d'affectation spéciale (CAS)**

Les mesures suivantes seront prises, en ce qui concerne l'exécution des CAS :

- la poursuite de l'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget ;

- la prise en compte dans les systèmes d'information (Vectis et e-BOP) et l'implémentation dans les établissements gestionnaires des recettes affectées ;
- la mise en place des instruments visant à garantir la transparence dans l'exécution des recettes affectées en vue de rationaliser leur mode de gestion.
- **De la rationalisation des dépenses de l'Etat**

Le Gouvernement entend intensifier la réforme budgétaire, consolider la discipline budgétaire et poursuivre l'assainissement des finances publiques. Ainsi, il s'agira de :

- respecter les échéanciers de paiement de la dette afin d'optimiser les conditions d'endettement sur les marchés financiers ;
- procéder à la mise en œuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale, en mettant l'accent sur :
  - la poursuite du nettoyage du fichier des agents de l'Etat à la suite du recensement biométrique ;
  - l'élaboration des fiches de postes des agents de l'administration ;
  - l'ouverture des concours d'entrées dans les écoles de l'administration uniquement en fonction des besoins exprimés (profils, nombres) par les services de l'Etat ;
  - l'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale ;
  - la mise à plat du Fichier Unique de Référence (FUR) ;
  - le contrôle de la rémunération des agents publics affectés dans les services publics personnalisés (SPP) ;
  - le renforcement de la gestion de la solde (ex. Diminution du délai pour la prise en compte des actes administratifs notamment les titularisations et avancements, renforcement des contrôles, versement des éléments de solde à bonne date, etc.) ;
  - l'introduction des conférences de répartition des postes budgétaires pour une meilleure planification des entrées en tenant compte des spécificités (profils, effectifs, etc.) des administrations sectorielles.
- poursuivre les mesures de rationalisation des dépenses en mettant un accent sur les consommations publiques en eau, électricité et téléphone et sur les dépenses relatives aux services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes ;

- procéder à l'amélioration du mode de présentation des états financiers des SPP et des Collectivités locales afin de parvenir à maîtriser la structuration des subventions accordées par l'Etat ;
- mener des actions sur l'amélioration de la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets ;
- continuer dans l'amélioration du recouvrement des créances contentieuses de l'État ;
- **Le renforcement de la transparence dans la gestion publique**

Dans ce cadre , il s'agira de :

- poursuivre l'élaboration et la publication du rapport trimestriel d'exécution budgétaire (RTEB) et de le compléter d'éléments utiles (ex. Dépenses Covid, dépenses sociales, dépenses environnementale, présentation des dépenses selon la nomenclature fonctionnelle, approche analytique des écarts prévision-exécution, saisonnalité, etc.) ;
- réduire significativement la part des marchés publics passés sans appel d'offre (gré à gré) et systématisation de la publication des offres et des attributions dans le journal des marchés publics (en ligne), y compris en indiquant les bénéficiaires (publication de toute attribution de marché, quelle que soit la procédure, dans une version électronique du journal des marchés publics au plus tard un mois après la validation des résultats) ;
- publier l'ensemble des dépenses et mesures à impact financier réalisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.
- **Du renforcement des contrôles**

Le Gouvernement entend poursuivre les actions de contrôle interne budgétaire et comptable afin d'améliorer la qualité des données budgétaires et des comptes de l'Etat. Dans ce cadre, le processus de déconcentration de l'ordonnancement sera conduit à son terme, impliquant de ce fait une déconcentration de la fonction comptable avec la mise en place de comptes ministériels. Aussi, un plan d'actions sera élaboré dont l'opérationnalisation devrait aboutir à terme à la certification des comptes.

De plus, la directive sur la comptabilité des matières devrait être transcrite, rendue opérationnelle et implémentée dans le système d'information budgétaire et comptable.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est doté d'un instrument, l'Autorité Nationale d'Audit et de Vérification (ANAVEA). A l'aide de ce dernier, le Gouvernement améliorera les aspects de contrôles au sein de son administration, notamment la certification du service fait, les marchés publics, la mise en œuvre des projets d'investissement.

## **1.2. Performances sectorielles, défis et priorités**

Depuis 2020, l'économie mondiale est affectée par la crise sanitaire. Cette détérioration de la situation économique ayant entraîné, au plan national, une baisse des recettes publiques commande de prendre des mesures stratégiques pour accélérer la transformation du Gabon pour renforcer l'économie, le système social, le système de santé et d'éducation en vue d'améliorer les conditions de vie au quotidien.

A cet effet, le Gouvernement s'engage, sur les trois (3) prochaines années à poursuivre la mise en œuvre des orientations contenues dans le plan d'accélération de la transformation (PAT), adopté pour la période 2021-2023.

Aussi, les principales réformes/mesures envisagées sont présentées selon les pôles de politique publique suivantes :

- Affaires économiques ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement humain et prospérité partagée ;
- Diversification et opportunités de croissance ;
- Services généraux, Ordre et sécurité publics.

### *1.2.1. Affaires économiques*

En dépit de la notation souveraine de « CAA1 assortie d'une perspective positive » en juillet 2020, du fait de la cohérence de la stratégie de riposte mise en œuvre par les politiques, la performance des finances publiques se caractérise par une dégradation de l'équilibre des finances publiques, due à la baisse des recettes pétrolières et à la contraction des dépenses publiques.

Ces effets conjugués avec les effets de la crise sanitaire ont engendré, en fin 2020, le maintien de la notation souveraine Fitch Rating à « CCC ».

Toutefois, afin de relancer l'économie nationale perturbée par la crise sanitaire, le Gouvernement a procédé, sur le pan **économique** à :

- la modernisation du système automatisé de dédouanement via la mise en place de Sydonia Word aux deux ports d'Owendo, depuis le 13 janvier 2020 ;
- l'effectivité progressive de la mise en œuvre des conclusions de Task Force sur les finances publiques, créée par l'arrêté n°006/PR du 20 juin 2020, notamment le règlement de la dette intérieure validée par la Task Force pour un montant de 70 millions FCFA.

S'agissant du volet, **commerce, PME et PMI**

- le Gabon est désormais positionné premier en Afrique Centrale et 13 -ème dans le continent africain selon le classement du pays dans l'indice du commerce en ligne ;
- le Gouvernement a signé le 15 février dernier une convention d'accompagnement avec le Cabinet Konfidants, chargé de mener des consultations entre le Gabon et l'ensemble des pays de la ZLECAF. Cette convention matérialise l'adhésion du Gabon dans la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF), lors du 13-ème sommet Extraordinaire de l'Union Africaine.

Dans le cadre de la **promotion des investissements**, le Guichet Numérique de l'Investissement facilite désormais les procédures de création d'entreprises, engendrant un réel gain dans le nombre de procédures et les délais de création d'entreprises : réduction de quinze (15) jours à sept (7) jours.

Enfin, le développement de l'**industrie** locale est marqué par la fin de l'importation du fer à béton. Dans cet élan, le Gouvernement a adopté un arrêté visant le développement du secteur et la satisfaction de la demande locale.

### *1.2.2 Développement des infrastructures*

En dépit du contexte économique marqué par les effets de la baisse des prix du pétrole, le Gouvernement a, sur la période 2018-2020, porté un accent particulier sur la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures routières, énergétiques, sportives et des transports.

Sur la période 2022-2024, les chantiers entrepris sur la période précédente devraient se poursuivre.

### **Volet Routier**

Au cours de la période 2022-2024, les investissements vont s'intensifier pour affermir les acquis. Il s'agira de mener des actions portant sur l'entretien du réseau routier, la réhabilitation des axes routiers endommagés de l'ensemble du pays.

Ainsi, les actions contenues dans le plan d'accélération de la transformation (PAT) en matière d'infrastructures seront mises en œuvre. Il s'agira notamment des travaux ci-après :

- réhabilitation et aménagement des voiries municipales ;
- accélération des travaux de la Transgabonaise ;
- entretien et construction routiers ;
- réhabilitation des subdivisions provinciales des travaux publics.

## **Domaine des Transports**

Malgré la crise sanitaire, la branche des transports terrestre, maritime et ferroviaire s'est maintenu avec des chiffres plus ou moins favorables. Les mesures barrières dues à l'apparition de la Covid-19, ont provoqué la quasi-interruption des activités. Malgré cela, le secteur a enregistré des performances encourageantes, avec *le transport aérien* qui se remet peu à peu du choc.

Pour ce qui est du *transport terrestre*, à fin décembre 2020, il a affiché des résultats appréciables, au regard de l'évolution de ses principaux indicateurs. Le parc automobile mis en exploitation a très fortement progressé, en raison du lancement des activités de la nouvelle société de transport Trans'Urb.

Quant à la branche du *transport ferroviaire*, elle a consolidé ses performances au regard de l'évolution de ses principaux indicateurs. En effet, malgré une baisse importante du nombre de passagers transportés (-49,3%) pour cause d'interdiction de déplacements au départ du Grand Libreville dans le cadre des mesures barrières de lutte contre la Covid-19, cette branche d'activité a enregistré une hausse de 24,4% de volume global des marchandises acheminées par rails, soit 8,9 millions de tonnes. Cette situation est notamment due à la bonne tenue du trafic de manganèse (90% du total). Sur le plan commercial, les différentes prestations ont généré un chiffre d'affaires de 91,3 milliards FCFA, en hausse de 16,9% par rapport à la même période en 2019.

Dans le *transport maritime*, l'activité est particulièrement concentrée sur le port Owendo. L'activité portuaire dans les quais a raffermi ses performances. Le volume global de marchandises manipulées a connu une hausse de 15,8% à 9,8 millions de tonnes, comparativement à la même période en 2019. Parallèlement, les mouvements des bateaux ont progressé de 5,0%. Le chiffre d'affaires s'est amélioré de 8,1% à 89,6 milliards FCFA sur la période sous revue.

Dans cette optique, la période 2022-2024 sera marquée par la poursuite de l'amélioration de l'offre de transport aux populations et aux marchandises, par l'entremise des principaux projets suivants :

- l'aménagement de la Transgabonaise ;
- la réhabilitation du chemin de fer du Transgabonais ;
- la construction du nouveau terminal aéroportuaire de Libreville et de la voie de contournement de l'aéroport.

## **Secteur Habitat et Logement**

La politique mise en œuvre jusqu'à ce jour, en matière de logements, est caractérisée par plusieurs facteurs limitant qui freinent l'accès à la propriété foncière et immobilière. Ceci

continue d'empêcher la pleine réalisation des nombreuses actions pertinentes engagées par le Gouvernement pour faire face à la croissance urbaine galopante. Le secteur est en déclin depuis 2014 avec une croissance négative annuelle moyenne de -10%. Seules les banques commerciales offrent des crédits hypothécaires et celles-ci, sont contraintes par le manque d'accès aux ressources de long terme.

Le Fonds National de l'Habitat (FNH), alimenté par une taxe parafiscale sur les salaires, existe mais contribue peu au développement du secteur du logement. Ce fonds, géré désormais par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ne répond pas entièrement au besoin de toutes les catégories sociales.

De ce fait, les orientations politiques dans la période 2022-2024 visent à une augmentation sensible de la production immobilière et foncière.

A cet effet, le Gouvernement poursuivra sa politique d'accès au logement et à la propriété par :

- la poursuite de l'élaboration du plan d'occupation des sols dans chaque province, commune et département ;
- l'élaboration d'un règlement de construction pour chaque type d'habitation et pour chaque projet immobilier ;
- l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie ;
- le renforcement du cadre de régulation et de planification urbaine.

De plus, le Gouvernement préconise la réorganisation et le renforcement du dispositif juridique et règlementaire de l'habitat. Aussi, de nouveaux mécanismes qui seront encouragés et initiés afin de valoriser les ressources du secteur privé et de l'Etat. Dans cette optique, la création de partenariats public-privé stratégiques est envisagée.

### *1.2.3. Développement humain et prospérité partagée*

#### **La santé**

Sur la période 2022-2024, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de la politique sanitaire. A cet effet, les principales actions à mener dans le cadre de l'amélioration du secteur de la santé viseront notamment le renforcement du cadre règlementaire à travers l'élaboration et l'adoption du code de la santé publique.

De même, le Gouvernement intensifiera la lutte contre la pandémie de coronavirus par le biais des campagnes de sensibilisation notamment portant sur le respect des mesures barrières et le renforcement des départements sanitaires en équipements de protection individuelle, en appareils de diagnostic PCR, en respirateurs et en lits d'hospitalisation. Dans le même temps, le Gouvernement réhabilitera l'ancien hôpital pédiatrique d'Owendo en vue

de sa transformation en Institut des Maladies Infectieuses avec en son sein le laboratoire « Professeur Daniel GAHOUMA » et l'hôpital spécialisé Covid-19.

Par ailleurs, le Gouvernement devrait mettre en œuvre un ensemble de mesures visant à améliorer l'offre des soins. Il s'agit de :

- la mise en œuvre de la réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN) par sa transformation en société anonyme en vue d'optimiser sa gestion technique et financière ;
- la réhabilitation et le renforcement en équipements du Centre Hospitalier Régional (CHR) Amissa BONGO de Franceville ;
- la création d'un pool d'excellence en technologies de santé avec le CIRMF et l'USTM en vue de la transformation du CHR Amissa BONGO en Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) ;
- la mise en œuvre du plan d'investissement 2020-2022 en vue du renforcement des plateaux techniques et réhabilitations des structures sanitaires de proximité (y compris les logements du personnel) ;
- la création de l'École des infirmiers ;
- la réhabilitation des Écoles Provinciales de Santé de Mouila et de Makokou.

S'agissant de la médecine préventive, le Gouvernement renforcera les capacités des programmes de santé par l'approvisionnement régulier en vaccins, moustiquaires imprégnées, médicaments antiviraux et antituberculeux.

Aussi, intensifiera-t-il les activités de sensibilisation et d'organisation des campagnes de vaccination.

## **Sport**

Le Gouvernement entend poursuivre la promotion du sport et de la culture à travers l'utilisation des vecteurs de communication. A cet effet, sur la période 2022-2024, le Gouvernement s'engage à perpétuer, pour le volet sport :

- la préparation du Gabon à la prochaine coupe d'Afrique des nations 2021 ;
- la préparation des 9ème jeux de la francophonie ;
- l'aménagement des équipements et des circuits sportifs de proximité ;
- la vulgarisation de la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;
- l'organisation annuelle des jeux scolaires et universitaires ;

- la recherche et la garantie du financement de l'entretien permanent des infrastructures sportives ;
- la dotation des équipes nationales des centres de regroupement pour leur préparation physique et mentale ;
- l'entretien et la réhabilitation des stades.

En matière de **Culture et Arts**, depuis 2019, le Gouvernement a porté une attention particulière sur la promotion du domaine des loisirs et de la culture. Ces efforts ont été marqués par l'organisation d'un atelier de renforcement de capacités sur les indicateurs culturels en 2019, suivi de celui sur l'élaboration et la validation des critères de classement au patrimoine national tenu en 2020.

En plus de la tenue desdits ateliers, une formation des acteurs culturels a été organisée en vue de la mise en place des industries culturelles dans le cadre de la préparation de Gabon 9 Provinces.

Une collecte des données culturelles artistiques dans l'arrière -pays a été faite en vue de recenser et de faire l'inventaire du patrimoine culturel et artistique du Gabon.

Sur la période 2022 à 2024, le Gouvernement mettra l'accent notamment sur la poursuite de l'élaboration du cadre normatif, l'amélioration des conditions du personnel, le droit d'auteur et le statut de l'artiste ainsi que les infrastructures (réhabilitations de l'ENAM, de la salle de spectacle du Ministère et l'achèvement du bâtiment annexe). Aussi, sur la période, le Gouvernement va s'atteler à :

- répertorier les artistes, les établissements, les compagnies et les entreprises du secteur de la culture dans sa globalité ;
- inventorier le patrimoine culturel ;
- valoriser la Lopé-Okanda ;
- évaluer les attributs culturels des biens mixtes;
- s'assurer et garantir la participation du Gabon aux manifestations artistiques internationales ;
- préparer les 9ème jeux de la francophonie ;
- poursuivre la définition des conditions de création et d'ouverture des établissements, entreprises ou groupes culturels ;
- poursuivre à encourager l'organisation des manifestations nationales dédiées à la création.

## **Secteur éducation**

Sur la période 2022-2024, les actions relatives au secteur de l'éducation portant notamment sur les constructions et les réhabilitations des établissements ainsi que sur le renforcement des capacités se maintiendront.

Le Gouvernement compte poursuivre les initiatives en faveur de la diversification de l'offre de formation. Il poursuivra la mise en œuvre des mesures présidentielles d'urgence sociale visant l'élaboration d'une nouvelle carte scolaire en vue d'une meilleure planification de la construction des établissements.

Cet axe recouvre l'enseignement général et technique, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et l'éducation de masse.

### **Enseignement général et technique**

Le Gouvernement ambitionne, sur la période 2022-2024, de s'arrimer aux grandes tendances mondiales de nouvelles politiques éducatives engagées dans des réformes multiples pour répondre aux défis liés à la massification scolaire, à la gouvernance des établissements, à la régulation pédagogique et à la quête d'une meilleure qualité de l'éducation pour tous. En cela, le Plan de Développement de l'Éducation Nationale a pour ambition de « favoriser l'accès universel à une éducation de qualité et inclusive, dans des conditions de sécurité pour tous ».

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes :

- la révision du cadre organique et institutionnel ;
- l'amélioration des capacités d'accueil et renforcement de la sécurité des structures scolaires ;
- le développement des capacités de pilotage et de gouvernance des établissements scolaires ;
- le développement des capacités de gestion des personnels ;
- la mise en place d'un Système d'Information pour la Gestion de l'Éducation (SIGE) ;
- l'amélioration de la qualité de la vie scolaire au sein des établissements scolaires ;
- l'élaboration du socle commun des connaissances, des compétences et de la culture et des curricula, du pré primaire au secondaire général et technique, en tenant compte des principes de l'éducation inclusive.

## **Formation professionnelle**

En matière de formation professionnelle, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de réforme institutionnelle, règlementaire et législative, et faire davantage correspondre l'offre de formation aux besoins de notre marché du travail.

A cet effet, le Gouvernement a opté, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, pour la création de quatre (4) centres de formation et d'enseignement professionnels, à savoir :

- le centre de formation et d'enseignement professionnels aux métiers du transport et de la logistique Mohammed VI ;
- le centre de formation et d'enseignement professionnels multisectoriel de Nkok, inauguré en avril 2021 par le Chef de l'Etat ;
- le centre de formation et d'enseignement professionnels aux métiers des technologies de l'information et de la communication ;
- et le centre de formation et d'enseignement professionnels aux métiers du bois, du bâtiment et des travaux publics.

Ces établissements ont pour vocation de réorienter la formation vers les métiers pourvoyeurs d'emplois et répondre à la problématique du chômage des jeunes. Ils doivent également instaurer une offre de formation adaptée aux besoins des opérateurs économiques et en phase avec le marché de l'emploi et valoriser les diplômes de la formation et de l'enseignement professionnels du cycle secondaire jusqu'au cycle supérieur.

Le Gouvernement envisage, sur la période 2022-2024, rendre opérationnel les centres de formations et d'enseignement professionnels (1) aux métiers des technologies de l'information et de la communication, (2) aux métiers du bois, du bâtiment et des travaux publics et les autres centres multisectoriels à Franceville, Port-Gentil et Lambaréné.

## **Enseignement supérieur**

Au cours de la période 2022-2024, le Gouvernement s'attellera à répondre à la fois aux urgences de l'heure, mais également à tracer les lignes d'avenir en ayant à l'esprit : la massification des effectifs, la modernisation de l'environnement de travail, les évolutions technologiques, les contraintes socio-économiques, la gestion des ressources, etc. Pour ce faire, le Gouvernement mettra un accent particulier sur l'amélioration de la gouvernance universitaire, la construction et la réhabilitation des universités et l'acquisition des infrastructures techniques et technologies d'enseignement et de gestion pédagogique.

## **Protection sociale**

Depuis 2019, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa politique sociale, conformément aux orientations de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG). Sur cette période les mesures sociales prises ont permis aux personnes en difficultés sociales d'améliorer leurs conditions de vie. Ces mesures se sont traduites par :

- l'opérationnalisation de la stratégie nationale de prise en charge des personnes âgées ;
- la prise en charges des aides d'urgence des personnes cibles vulnérables ;
- la poursuite du programme d'accès à la citoyenneté (établissement des actes de naissance aux apatrides) ;
- l'accompagnement technique, structurel et opérationnel des organes associatifs des gabonais économiquement faibles (GEF) porteurs de projets d'autonomisation ;
- la mise en fonctionnement des centres de prise en charge des enfants autistes et trisomiques Akomga et Ndossi ;
- l'aménagement de 27 logements réservés aux personnes vivant avec leur handicap (site SNI) ;
- la réhabilitation de l'hôtel la CAN de Nzeng-Ayong en vue de l'ouverture du centre des femmes victimes de violences.

Ainsi, sur la période 2022-2024, le Gouvernement consolidera sa politique relative à :

- l'assistance aux populations en situation de vulnérabilité ou de détresse sociale ;
- l'accompagnement de l'autonomisation des femmes économiquement faibles ;
- la lutte contre la précarité, les inégalités sociales et toutes formes de violence.

### *1.2.4. Diversification et opportunités de croissance*

#### **Secteur minier**

Si de nombreuses licences d'exploration ont à ce jour été accordées, on dénombre encore très peu de projets actifs ou de taille industrielle, hormis dans le secteur du manganèse avec la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG), la Compagnie industrielle des mines de Hangzhou (CICMHZ) et l'entreprise Nouvelle Gabon Mining (NGM). Le secteur représente aujourd'hui 6% du PIB, 6,4% des exportations du pays et emploie 2 000 personnes. Outre le manganèse et l'or, le minerai de fer, dont notre pays détient des réserves abondantes, figure parmi les ressources naturelles stratégiques du Gabon, alors que le sous-sol renfermerait aussi des métaux comme le niobium, des terres rares, de l'uranium, du cuivre, du zinc, etc.

Avec l'adoption du nouveau code minier en 2019, dans le but de clarifier les règles de l'exploitation minière et de donner un cadre plus stable aux investisseurs, le Gouvernement envisage, dans la période 2022-2024 :

- renforcer l'avantage compétitif du secteur minier gabonais ;
- attirer des investisseurs pour accompagner le développement des filières ferrières et aurifères ;
- et préserver l'intérêt des majors sur l'extraction du manganèse.

## **Tourisme**

Avec l'épuisement de ses réserves pétrolières, le Gouvernement gabonais s'engage progressivement sur la voie de la diversification de son économie. La valorisation du secteur touristique s'inscrit dans cette politique. Le développement du secteur touristique constitue une priorité du Gouvernement au regard des potentialités dont il regorge.

En tenant compte des atouts tels qu'un milieu naturel propice (13 parcs nationaux, soit 11% du territoire national), une culture diversifiée et de nombreux sites historiques et une situation politique stable, le Gouvernement ambitionne de dynamiser le tourisme, qui est un secteur générateur d'emplois, bien que freiner actuellement par la pandémie de la Covid 19.

Au cours de la période 2022-2024, le Gouvernement compte procéder à :

- la mise en œuvre d'un cadre juridique et fiscal incitatif à l'investissement ;
- la création d'un fonds de développement touristique s'appuyant sur les sources et procédures d'autofinancement innovant ;
- la réhabilitation du système d'information touristique et du compte satellite tout comme la création d'un observatoire du tourisme.

## **Agriculture, Élevage et Pêche**

L'agriculture restera l'un des moteurs de la croissance et de la diversification sur la période 2022-2024, conformément à la stratégie du Gouvernement de poursuivre la valorisation du potentiel de cette branche, notamment l'agriculture de rente et vivrière, car l'enjeu de la souveraineté alimentaire s'est d'autant plus renforcé dans le contexte de la crise de la Covid-19.

Pour ce faire, le Gouvernement ambitionne de mettre en œuvre une politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP), de poursuivre le programme semencier et de favoriser la politique du retour à la terre. A cet effet l'accent sera mis sur les points suivants :

- mise à disposition des zones agricoles à forte productivité (ZAP) ;
- ouverture effective du lycée agricole de Lébamba ;

- poursuite du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR2-FIDA) ;
- poursuite du Programme GRAINE.

### **Secteur forestier**

La stratégie du Gouvernement dans la promotion du secteur forêt-bois a été premièrement de lutter contre l'exploitation illégale du bois et d'établir l'obligation, d'ici à 2022, pour les entreprises du secteur de certifier leurs exploitations forestières en intégrant le label Forest Stewardship Council (FSC) dans le but de favoriser la transparence et la traçabilité des produits forestiers.

D'autre part, le Gouvernement a accentué ses efforts dans la résolution du conflit homme-faune. Dans ce cadre, de nombreux villageois ont été indemnisés et des efforts dans la lutte contre le braconnage des éléphants ont été consentis depuis 2017.

Pour la période 2022-2024, le Gouvernement ambitionne améliorer la productivité, diversifier la filière bois et élargir ses débouchés en améliorant l'écosystème de l'amont forestier, en établissant des plantations d'espèces à croissance rapide et en favorisant le développement accru des procédés de 2ème et 3ème transformation industrielle, à forte valeur ajoutée.

Le Gouvernement projette de mettre l'accent sur :

- la poursuite de la lutte contre le braconnage avec un renforcement des moyens, la promotion et la valorisation financière et une gestion durable du bassin forestier ;
- la poursuite de la politique d'industrialisation de la filière bois ;
- la poursuite de la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier, qui commence à porter des fruits avec l'implications des éco-gardes ;
- la promotion de l'aménagement des concessions forestières par les nationaux ;
- la poursuite du projet « Plan National d'Affectation des Terres » ;
- la finalisation d'un inventaire de l'ensemble des concessions forestières et leur valorisation financière.

### **Protection de l'environnement**

Sur la période 2022-2024, le Gouvernement compte intensifier son action dans l'amélioration du cadre de vie en mettant un accent particulier sur la réduction de la pollution industrielle et la sauvegarde de la biodiversité des écosystèmes.

Pour ce faire, outre l'élaboration de nouveaux textes d'application de la loi n°007/2014 du 01/08/2014 relative à la protection de l'environnement, le Gouvernement entend fortement lutter contre la pollution plastique, la destruction des écosystèmes résultant notamment des

activités d'orpillage et améliorer la qualité de l'air. Cela nécessite également de constituer une base documentaire des principaux secteurs/sources de pollution, de procéder à la mise en conformité environnementale de toutes les sociétés forestières, en vue de leur arrimage à la certification FSC, mais également d'élaborer une stratégie nationale de gestion des pollutions.

Aussi est-il envisagé de mettre l'accent sur :

- le Plan National d'Affectation des Terres qui permettra de fournir les données géographiques des activités sur le territoire forestier et leur impact écologique.
- les missions de Police Environnementale notamment en milieu urbain (stations d'essences, installations classées pour la protection de l'Environnement) et l'audit des sociétés pétrolière ;.
- la poursuite des efforts dans la valorisation économique du carbone stocké par nos forêts à travers les mécanismes de marché et renforcer sa participation aux convention internationales sur l'environnement pour en tirer le meilleur bénéfice.

## **Finance verte**

Le Gabon est confronté au déclin de ses réserves pétrolières et à la menace de l'évolution de la demande mondiale due au changement climatique, ainsi qu'à la menace du changement climatique lui-même, qui pèse sur Libreville et Port-Gentil, où vit la majorité de la population. Conscient des enjeux du développement durable et de la transition d'une économie « brune » à une économie « verte », le Gouvernement a entrepris depuis 2009 le PSGE dont le pilier central est « Gabon vert ». La budgétisation verte prend tout son sens dans la mesure elle permettra de consolider les bases d'un développement durable. Les engagements environnementaux préexistants des décideurs politiques comprennent une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 et la préservation de 98 % des forêts tropicales gabonaises.

Les sources d'énergie renouvelables constituent un autre moyen essentiel de réduire les émissions et de stimuler la croissance. L'investissement dans ces industries et dans d'autres industries vertes, telles que le développement durable du secteur de la pêche, pourrait être la clé pour combler le fossé entre le PIB par habitant et le taux de pauvreté au Gabon, et permettre un développement durable et inclusif. En particulier, l'agriculture durable, la pêche durable, l'énergie renouvelable dans un plus grand nombre d'endroits, et l'éco-tourisme peuvent créer des emplois qui s'attaquent aux défis humanitaires fondamentaux que sont la pénurie alimentaire et l'accessibilité à l'énergie, et assurer la croissance dans des domaines autrement négligés. Les avantages potentiels d'une relance verte sont multiples et de grande envergure.

Ainsi, la stratégie adoptée par le Gouvernement se décline au sein du Cadre National de Financement Intégré (CNFI). Les actions à mettre en œuvre sont déclinées telles qui suit entre autres :

- mise en place d'un cadre de fiscalité verte :
  - analyse des finances publiques (fiscalité et dépenses) en lien avec l'économie verte
  - identification d'options pour renforcer les liens entre les prélèvements verts (déjà en place et futurs) et l'utilisation des impôts 'verts'
  - dialogue autour des propositions de réformes nécessaires pour la mise en place d'un cadre de fiscalité verte :
    - mesures incitatives pour les investissements destinés à atténuer les émissions de gaz à effet de serre ou à réduire la consommation d'énergie
    - taxes sur les émissions de CO2 et sur l'utilisation de technologies grandes consommatrices d'énergie
- lutte contre l'évasion fiscale et les prix de transferts :
  - étude pour identifier l'ampleur du problème et les mécanismes d'évasion fiscale au Gabon
  - exécution des recommandations des Inspecteurs des Impôts sans frontières (IISF)
  - étude sur l'ampleur et les mécanismes parafiscaux au Gabon, ainsi que leur impact sur le développement des secteurs économique vert et bleu
- approche stratégique et ambitieuse pour mobiliser à l'échelle le financement climatique du Fond Vert pour le Climat (FVC) :
  - évaluation approfondie des principales contraintes (financières, techniques, juridiques, capacités et de gouvernance) pour : (i) Accélérer le processus d'accréditation de la CDC comme entité nationale au FVC, ainsi que l'identification d'autres candidats potentiels à l'accréditation ; (ii) Mutualiser les efforts entre la CNC et les principales ONG liés à l'environnement ; o Actualisation du Plan d'Investissement Climat (PIC) pour développer un

portefeuille stratégique de projets concrets et bancables pour mobiliser à échelle le financement

- renforcement des capacités pour répondre aux normes financières, les sauvegardes environnementales et sociales et le genre du FVC ;
  - identification et incorporation des passerelles institutionnelles entre les différentes mesures et approches existantes au Gabon liées au climat et à l'environnement.
  - plaider pour renforcer la dimension régionale des projets du FVC concernant le Bassin du Congo
- mise en place d'un marché carbone pour monétiser la séquestration de carbone nette du Gabon ;
  - comptabilisation du capital naturel avec l'Évaluation des services écosystémiques fournis par le Gabon à la planète; la Cartographie des services écosystémiques actuels au Gabon ; le Lancement d'un plaidoyer pour l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux du Gabon afin d'augmenter le PIB et assouplir mécaniquement le ratio Dette/PIB.

## **Pétrole et Gaz**

Après deux (2) exercices atones (croissance deux fois inférieure à la moyenne de la CEMAC), 2019 a renoué avec une croissance plus vigoureuse (+3,9%). Ce rebond est largement porté par une relance du secteur pétrolier avec, pour la première fois depuis 3 ans, une production orientée à la hausse.

L'activité économique s'est contractée en 2020, avec une récession de 1,8% résultant de la baisse de l'activité pétrolière (-1,2%).

A cet effet, le Gouvernement préconise, dans la période 2022-2024 :

- revoir la gouvernance du secteur pour optimiser la production des champs matures ;
- enrayer le déficit structurel de la SOGARA ;
- garantir une transparence accrue dans le secteur ;
- et structurer la filière gazière dans le pays.

## **Secteurs hydraulique et énergétique**

En vue d'augmenter l'offre énergétique et pallier les problèmes d'adduction en eau, le Gouvernement a relancé les travaux de construction des barrages hydroélectriques (Ngoulemendjim, Dibwangui et Kinguélé-Aval), à travers des partenariats public-privé, et

poursuit le programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville. Le but est de parvenir à satisfaire progressivement la forte demande de la population, grâce à l'exploitation optimale du potentiel hydroélectrique du Gabon.

Ainsi, avec la construction de l'usine de Ntoun 7, le déficit hydrique journalier de la région de Libreville et des communes alentours devrait s'améliorer.

Dans la période 2022-2024, les projets suivants seront mis en œuvre :

- Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville ;
- Programme lampadaire solaire ;
- Accès aux services de base et renforcement des capacités des services ruraux ;
- Aménagement hydroélectrique de Dibwangui (15 MW);
- Aménagement hydroélectrique de Kingulé (35 MW) ;
- Aménagement hydroélectrique de Ngoulmendjim (85 MW),
- Aménagement de Ntoun 7.

#### *1.2.5. Services généraux, Ordre et sécurité publics*

##### **Services généraux**

Sur cet axe, le Gouvernement finalisera la mise en œuvre du grand registre d'état-civil de la République gabonaise. A ce titre, un projet de loi relatif au numéro d'identification personnel a été adopté en Conseil des Ministres. Ce dernier, devra permettre à chaque citoyen, à terme, de bénéficier d'un identifiant personnel pour les démarches administratives et la mise en place de la nouvelle Carte Nationale d'Identité biométrique.

En outre, le Gouvernement poursuivra la modernisation des services publics notamment avec la dématérialisation des actes administratifs via la généralisation, à l'ensemble de l'Administration, de la plateforme e-solde développée par l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et de Fréquences (ANINF).

De plus, sur la période 2022-2024, le Gouvernement organisera l'élection présidentielle.

##### **Défense**

En matière de défense, sur la période 2022-2024, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants et volants, afin de poursuivre sa mission de protection de l'intégrité du territoire national.

La construction d'une taillerie centrale des Forces de Défense sera également maintenue pour atténuer les coûts liés à l'habillements des soldats. La question de l'érection d'autres

prytanées militaires à l'intérieur du pays aux fins de promouvoir l'excellence demeure une ambition Gouvernementale pour ladite période.

### **Ordre et sécurité publics**

Sur la période 2022-2024, le Gouvernement continuera la mise en œuvre de son plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des personnes, des biens et des ressources naturelles.

Il mettra également l'accent sur la mise aux normes des camps, casernes et commissariats au sein des forces de sécurité.

## **2. Allocations sectorielles des crédits budgétaires 2022-2024**

Les travaux de la réforme budgétaire et comptable, et notamment la recherche de de l'exhaustivité et une meilleure traçabilité des opérations budgétaires, conduit à une évolution continue de l'architecture budgétaire.

Depuis 2015, cette architecture s'est enrichie de dix nouvelles missions qui concernent les recettes affectées. Les interventions publiques sont délimitées en quarante et une (41) missions de politiques publiques, dont dix (10) Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) et cinq (5) dotations.

De même, depuis 2018, les attributions de produits (ADP) sont inscrites dans la loi de finances pour une meilleure exhaustivité budgétaire.

Sur la période 2022-2024, la stratégie du Gouvernement consistera à poursuivre les efforts entrepris sur la période précédente.

Sur la période 2022-2024, les dotations budgétaires de l'ensemble des missions s'élèveraient en moyenne à **1.984,8 milliards F.CFA**. Ce niveau serait porté par :

- la prise en charge progressive de la part patronale de l'État employeur sur les pensions, prestations familiales et sociales, ainsi que la CNAMGS et la CNSS, soit une moyenne de 10,3 milliards FCFA sur la période ;
- le financements de l'élection présidentielle et du recensement général de la population et de l'habitat prévus en 2023, soit une provision de 17,5 milliards FCFA.

Pour l'exercice budgétaire 2022, les projections affichent un niveau de 1.910,9 milliards FCFA réparties par fonction ainsi qu'il suit.

### **2.1. Les missions de la fonction " Services généraux des administrations publiques "**

La fonction "Services généraux des administrations publiques" comprend huit (8) missions ministérielles. En 2022, le Gouvernement y consacrera **248.6 milliards FCFA**, soit 13% du budget de l'Etat. Cette fonction comprend les missions ci-après :

- Action extérieure de l'Etat : **23,9 milliards FCFA**, soit 10 % ;
- Administration du territoire : **28,2 milliards FCFA** , soit 11 % ;
- Conseil et Contrôle : **3,3 milliards FCFA** soit 1 % ;
- Pilotage et coordination de l'action Gouvernementale : **16,3 milliards FCFA**, soit 7 % ;
- Pouvoirs publics : **89,2 milliards FCFA**, soit 36 % ;
- Fonction publique : **10,9 milliards FCFA**, soit 4 % ;
- Dépenses transversales : **51,6 milliards FCFA**, soit 21 % ;
- Autorités administratives indépendantes et de régulation : **24,9 milliards FCFA**, soit 10%.

Les missions telles que "Pouvoirs publics" et "Dépenses transversales" avoisineraient 57 % du budget de cette fonction.

### **2.2. Les missions de la fonction " Défense "**

La fonction "Défense", constituée exclusivement de la mission "Défense", concentrerait un montant global de **173,5 milliards FCFA** en 2021, soit 9,1% du budget de l'Etat.

Cette augmentation serait liée à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'acquisition et d'entretien des équipements et matériels roulants adaptés pour le maintien de l'ordre, la protection des personnes, des biens et des ressources naturelles ainsi que la défense de l'intégrité du territoire national.

### **2.3. Les missions de la fonction "Ordre et sécurité publics"**

La sécurité des personnes et des biens est un enjeu vital. Pour ce faire, les actions en faveur du maintien de l'impartialité de la justice , le renforcement du dispositif sécuritaire et la lutte contre la délinquance juvénile seront poursuivies.

La fonction "Ordre et sécurité publics" est constituée de deux (2) missions, une ministérielle (Justice) et une interministérielle (Sécurité).

Le projet de loi de finances 2022 consacrera **91,1 milliards FCFA** à cette fonction, soit 4,8% du budget de l'Etat.

Le Gouvernement mettra l'accent sur la réhabilitation des prisons à l'intérieur du pays. De ce fait, la dotation de la mission « Justice » sera de **33,9 milliards FCFA**, soit 37% de la fonction.

S'agissant du volet sécurité, le Gouvernement poursuivra la mise aux normes des camps, casernes et commissariats, la construction d'une taillerie centrale des forces de défense. La dotation allouée à cette mission sera de **57,2 milliards FCFA**, soit 63% de la fonction.

#### **2.4. Les missions de la fonction "Affaires économiques"**

Dans le but d'accélérer la politique de mobilisation des recettes hors pétrole et de maîtrise des dépenses publiques amorcée depuis la mise en place du Plan de Relance de l'Economie, le Gouvernement consacrera 31,3% de son budget, soit **597,6 milliards FCFA** aux missions de la fonction "Affaires économiques".

Cette fonction comprend dix (10) missions et se répartit ainsi qu'il suit :

- Engagement de l'Etat : **362,9 milliards FCFA**, soit 61% dont 262,2 milliards FCFA pour remboursement des intérêts de la dette, 68,1 milliards FCFA pour le remboursements courants de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et 12,2 milliards FCFA consacrée à la subvention à la SOGARA destinée au soutien des prix du pétrole lampant et du gaz butane ;
- Gestion des finances publiques : **99,4 milliards FCFA**, soit 17% de la fonction ;
- Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières : **40,9 milliards FCFA**, soit 7% de la dotation de la fonction ;
- Communication : **22,9 milliards FCFA**, soit 4% du budget alloué à la fonction "Affaires économiques" ;
- Stratégie économique : **24,9 milliards FCFA**, soit 4% de la fonction ;
- Agriculture, élevage et pêche : **14,9 milliards FCFA**, soit 2% de la fonction ;
- Entreprenariat et commerce : **9,8 milliards FCFA**, soit 2% de la fonction ;
- Industrie et mines : **4,3 milliards FCFA**, soit 1% de la dotation de la fonction ;
- Transports : **13,4 milliards FCFA**, soit 2% de la fonction ;
- Provisions : **4,2 milliards FCFA**, soit 1% de la fonction.

#### **2.5. Les missions de la fonction " Protection de l'environnement"**

La fonction "Protection de l'environnement", constituée des missions "Economie forestière et protection de l'environnement" et "Salubrité publique", concentrerait un montant global de **36,7 milliards FCFA** en 2022, soit 1,9% du budget de l'Etat.

La dotation budgétaire allouée à cette fonction se déclinera ainsi qu'il suit :

- Economie forestière et Protection de l'environnement : **26,6 milliards FCFA** soit 72% de la fonction ;
- Salubrité publique : **10,2 milliards FCFA** soit 28% de la fonction.

#### **2.6. Les missions de la fonction " Logements et équipements collectifs"**

Pour l'exercice 2022, le budget de la fonction " Logements et équipements collectifs" se situerait à **123,4 milliards FCFA**, soit 6,5% du budget de l'Etat.

Cette fonction comprend six (6) missions réparties ainsi qu'il suit :

- Constructions, logements et équipements collectifs : **93,8 milliards FCFA**, soit 76% de la fonction ;
- Gestion du patrimoine routier et contrôle des carburants : **10,9 milliards FCFA**, soit 9% de la fonction ;
- Service public de l'eau et de l'électricité : **8,0 milliards FCFA**, soit 6% de la fonction ;
- Financement de l'habitat : **3,8 milliards FCFA**, soit 3% de la fonction ;
- Aménagement du territoire et tourisme : **4,6 milliards FCFA**, soit 4% de la fonction ;
- Service universel des communications électroniques : **2,4 milliards FCFA**, soit 2% de la fonction.

### ***2.7. La mission de la fonction "Santé"***

Cette fonction est constituée uniquement de la mission Santé. Cette mission enregistrerait un montant de **127,1 milliards FCFA** en 2022, soit 6,6 % du budget de l'Etat.

Ainsi, l'exécution des mesures sanitaires liées notamment à la lutte contre la pandémie de la COVID 19 et à l'offre des soins devrait se poursuivre.

### ***2.8. Les missions de la fonction " Loisirs, culture et culte "***

Cette fonction est constituée des missions "Culture et éducation populaire", "Jeunesse, sports et loisirs", "Promotion du sport " et "Promotion audiovisuelle et cinématographique". Elle concentrerait un montant global de **21,4 milliards FCFA** en 2022, soit 1,1% du budget de l'Etat.

La dotation budgétaire allouée à cette fonction se déclinerait par mission, ainsi qu'il suit :

- Culture et éducation populaire : **8,8 milliards FCFA**, soit 41% de la fonction ;
- Jeunesse, sports et loisirs : **5,5 milliards FCFA**, soit 26% de la fonction ;
- Promotion du sport : **4,7 milliards FCFA**, soit 22% de la fonction ;
- Promotion audiovisuelle et cinématographique : **2,4 milliard FCFA**, soit 11% de la fonction.

### ***2.9. Les missions de la fonction " Enseignement "***

La fonction "Enseignement", constituée des missions "Education nationale", "Enseignement supérieur et recherche scientifique", "Travail, emploi et formation professionnelle" et "Formation pour l'emploi", totaliserait un montant global de **353,7 milliards FCFA** en 2022, soit 18,5% du budget de l'Etat.

La dotation budgétaire allouée à cette fonction se répartirait par mission, ainsi qu'il suit :

- Education nationale : **200,7 milliards FCFA**, soit 57% de la fonction ;

- Enseignement supérieur et recherche scientifique : **98,2 milliards FCFA**, soit 28% de la fonction ;
- Travail, emploi et formation professionnelle : **52,2 milliards FCFA**, soit 15% de la fonction ;
- Formation pour l'emploi : **2,7 milliards FCFA**, soit 1% de la fonction.

### ***2.10. Les missions de la fonction " Protection sociale"***

Cette fonction regroupe les missions "Prévoyance sociale", "Pensions" et "Prestations familiales et sociales ". Elle afficherait un montant global de **137,7 milliards FCFA** en 2022, soit 7,2% du budget de l'Etat.

Les répartitions par mission se déclineraient ainsi qu'il suit :

- Prévoyance sociale : **49,2 milliards FCFA**, soit 36% de la fonction ;
- Pensions : **71,5 milliards FCFA**, soit 52% de la fonction ;
- Prestations familiales et sociales : **17 milliards FCFA**, soit 12% de la fonction.

## **Annexes**

**Annexe n° 1 : Exécution des dépenses par titre (en milliards FCFA)**

Titres et catégories	LFI 2021	Ordonnances	Règlements	Taux Ordo
<b>Titre 1. Charges financières de la dette</b>	<b>272 891</b>	<b>34 398</b>	<b>34 398</b>	<b>13,0%</b>
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>	685 100	109 212	109 212	16,0%
<b>Titre 3. Dépenses de biens et services</b>	<b>230 396</b>	<b>1 668</b>	<b>356</b>	<b>1,0%</b>
<b>Titre 4. Dépenses de transfert</b>	195 725	1 668	1 668	1,0%
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>	<b>483 418</b>	<b>10 667</b>	<b>10 667</b>	<b>2,0%</b>
<b>Titre 6. Autres dépenses</b>	41 057	-	-	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 908 586</b>	<b>157 613</b>	<b>156 301</b>	<b>8,0%</b>

*Source : Cellule Technique –CICMB, DGCP, DGBFIP.*

## Annexe n° 2 : Opérations de trésorerie et de financement à fin février 2021

(en millions FCFA)	LF 2021	Exécution à fin février	Taux d'exécution
<b>Charges de financement et de trésorerie</b>			
Amortissement (dette extérieure)	217 935	12 708	6%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	288 165	7 439	3%
Autres amortissements	128 845	74 623	58%
Correspondants du Trésor	-	-	-
Prêts et avances	3 000	-	0%
<b>Total</b>	<b>637 945</b>	<b>94 770</b>	<b>15%</b>
<b>Ressources de financement et de trésorerie</b>			
Tirages	213 596	10 667	5%
Émissions de titres publics	320 000	67 521	21%
Financement bancaire	189 655	-	0%
Financement non bancaire	83 789	1 312	2%
<b>Total</b>	<b>807 040</b>	<b>79 500</b>	<b>10%</b>
Solde des opérations de financement et de trésorerie	169 095	-15 270	
Solde budgétaire global	-169 095	88 609	
<b>Solde net</b>	<b>0</b>	<b>73 339</b>	

Source : Cellule Technique-CICMB, DGCT, DGBFIP.

<b>Annexe n° 3 : Regroupement des missions par fonction</b>	
<b>Services généraux des administrations publiques</b>	
<b>1</b>	<b>Action extérieure de l'Etat</b>
<b>1.101</b>	Affaires Etrangères
<b>1.108</b>	Intégration africaine et coopération internationale
<b>1.115</b>	Affaires consulaires
<b>1.122</b>	Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat
<b>1.129</b>	Gabonais de l'étranger
<b>2</b>	<b>Administration du territoire</b>
<b>2.136</b>	Administration territoriale
<b>2.143</b>	Gestion des collectivités locales
<b>2.150</b>	Prévention et gestion des catastrophes
<b>2.157</b>	Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité
<b>5</b>	<b>Conseil et Contrôle</b>
<b>5.213</b>	Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)
<b>5.220</b>	Conseil National de la Démocratie (CND)
<b>5.227</b>	Haute Autorité de la Communication (HAC)
<b>5.269</b>	Médiature
<b>8</b>	<b>Pilotage et coordination de l'action Gouvernementale</b>
<b>8.346</b>	Coordination du travail Gouvernemental
<b>8.353</b>	Coordination des politiques urbaines
<b>8.358</b>	Surveillance et promotion de la bonne gouvernance
<b>8.360</b>	Pilotage et soutien à la coordination de l'action Gouvernementale
<b>8.367</b>	Relations avec le Parlement et les Institutions constitutionnelles
<b>8.374</b>	Pilotage et soutien aux relations avec les Institutions Constitutionnelles
<b>8.375</b>	Evaluation des politiques publiques
<b>8.378</b>	Lutte contre la corruption
<b>8.376</b>	Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques
<b>21</b>	<b>Pouvoirs publics</b>
<b>21.717</b>	Présidence de la République
<b>21.724</b>	Assemblée Nationale
<b>21.731</b>	Sénat
<b>21.738</b>	Cour Constitutionnelle
<b>21.234</b>	Cour de Cassation
<b>21.241</b>	Cour des Comptes
<b>21.248</b>	Conseil d'Etat
<b>28</b>	<b>Fonction publique et modernisation de l'Etat</b>
<b>28.892</b>	Fonction publique
<b>28.899</b>	Modernisation de l'Etat
<b>28.906</b>	Pilotage et soutien à la politique de fonction publique
<b>28.901</b>	Pilotage et soutien à la politique de réforme de l'Etat
<b>30</b>	<b>Dépenses transversales</b>
<b>30.934</b>	Dotations pour dépenses d'utilité publique
<b>30.941</b>	Dotations pour dépenses à caractère politique
<b>30.948</b>	Dotations pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations
<b>30.962</b>	Dotations pour frais de transport et de déplacement
<b>30.969</b>	Dotations pour primes d'assurance
<b>30.976</b>	Dotations pour dépenses d'inhumation

<b>30.983</b>	Dotation pour aides aux familles
<b>30.990</b>	Dotation pour assistance aux réformes des finances publiques
<b>30.995</b>	Dotation pour fonds d'investissement provincial
<b>30.997</b>	Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration
<b>30.998</b>	Dotation pour fonds d'études sectorielles
<b>30.999</b>	Dotation pour dépenses de pensions
<b>30.952</b>	Dotation pour frais d'entretien du système d'information budgétaire
<b>30.955</b>	Dotation pour divers contentieux
<b>30.993</b>	Dotation pour Riposte Covid-19
<b>31</b>	<b>Autorités administratives indépendantes et de régulation</b>
<b>31.285</b>	Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)
<b>31.280</b>	Agence Gabonaise de Sureté et de Sécurité Nucléaire (AGSSN)
<b>31.260</b>	Agence de Régulation de la Communication Electronique et de la Poste (ARCEP)
<b>31.250</b>	Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)
<b>31.255</b>	Centre Gabonais des Elections (CGE)
<b>31.262</b>	Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)
<b>31.283</b>	Commission Nationale des droits de l'Homme
<b>31.291</b>	Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel
<b>31.295</b>	Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
<b>31.227</b>	Haute Autorité de la Communication (HAC)
<b>31.259</b>	Autorité de Régulation des Produits Agricoles du Gabon (ARPAG)
<b>Défense</b>	
<b>7</b>	<b>Défense</b>
<b>7.311</b>	Préparation et emploi des forces
<b>7.318</b>	Equipement des forces
<b>7.325</b>	Garde Républicaine
<b>7.332</b>	Vie du soldat
<b>7.339</b>	Pilotage et soutien à la politique de défense nationale
<b>Ordre et sécurité publics</b>	
<b>19</b>	<b>Justice</b>
<b>19.668</b>	Justice judiciaire et administrative
<b>19.675</b>	Sécurité pénitentiaire
<b>19.682</b>	Pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits humains
<b>19.689</b>	Culture des droits de l'homme
<b>19.694</b>	Egalité des Chances
<b>19.696</b>	Pilotage et soutien à la politique de l'égalité des chances
<b>26</b>	<b>Sécurité</b>
<b>26.857</b>	Gendarmerie nationale
<b>26.864</b>	Police nationale
<b>Affaires économiques</b>	
<b>3</b>	<b>Agriculture, élevage et pêche</b>
<b>3.164</b>	Agriculture
<b>3.171</b>	Elevage
<b>3.178</b>	Pêche et aquaculture
<b>3.185</b>	Développement rural
<b>3.192</b>	Pilotage et soutien à la politique agricole
<b>3.180</b>	Pilotage et soutien aux politiques de la pêche et de la mer
<b>10</b>	<b>Communication</b>
<b>10.416</b>	Economie numérique

10.423	Communication
10.430	Poste
10.437	Pilotage et soutien à la politique de la communication
13	<b>Entreprenariat et commerce</b>
13.500	Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale
13.501	Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreneuriat national
13.507	Promotion des échanges
13.519	Pilotage et soutien à la politique de promotion des investissements et des partenariats publics privés
13.514	Pilotage et soutien aux politiques du commerce et des PME-PMI
14	<b>Gestion des finances publiques</b>
14.521	Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources
14.528	Comptabilité et trésorerie de l'Etat
14.535	Gestion du contentieux de l'Etat
14.549	Gestion fiscale
14.556	Engagements financiers de l'Etat
14.563	Gestion de la dette
14.570	Gestion de la commande publique
14.542	Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques
16	<b>Industrie et mines</b>
16.605	Gestion et contrôle des activités minières
16.612	Régulation et stratégie industrielles
16.619	Pilotage et soutien à la politique minière
16.615	Pilotage et soutien à la politique l'industrie et de l'entrepreneuriat national
17	<b>Transports</b>
17.626	Transports terrestres
17.633	Transport aérien et par voie d'eau
17.640	Pilotage et soutien à la politique des transports
23	<b>Provisions</b>
23.780	Dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles
23.781	Dotations pour risques de mise en jeu des garanties et avals donnés par l'Etat
24	<b>Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières</b>
24.787	Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques
24.794	Gestion des ressources hydrauliques et assainissement
24.801	Gestion de la radioactivité
24.808	Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire
24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières
24.822	Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures
27	<b>Stratégie économique</b>
27.871	Elaboration et pilotage politique économique
27.878	Concurrence et protection consommateur
27.887	Appui à la stratégie d'investissement
27.519	Pilotage et soutien aux politiques de promotion des investissements et des partenariats publics privés
27.885	Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique
35	<b>Engagement de l'Etat</b>
35.556	Charge de la dette
35.559	Dégrèvement et remboursement

<b>35.560</b>	Restructuration des entreprises
<b>35.561</b>	Appels en garanties de l'Etat
<b>35.562</b>	Soutien aux produits pétroliers
<b>Protection de l'environnement</b>	
<b>9</b>	<b>Economie forestière et protection de l'environnement</b>
<b>9.381</b>	Gestion durable des eaux et des forêts
<b>9.388</b>	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt-bois
<b>9.395</b>	Conservation de la biodiversité
<b>9.402</b>	Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable
<b>9.409</b>	Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière
<b>67</b>	<b>CAS Salubrité publique</b>
<b>67.607</b>	Assainissement des collectivités locales
<b>67.608</b>	Gestion et traitement des ordures
<b>Logement et équipements collectifs</b>	
<b>4</b>	<b>Aménagement du territoire et tourisme</b>
<b>4.199</b>	Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale
<b>4.204</b>	Pilotage et soutien aux politiques de décentralisation et d'aménagement du territoire
<b>4.206</b>	Tourisme
<b>4.209</b>	Pilotage et soutien à la politique du tourisme
<b>15</b>	<b>Constructions, logements et équipements collectifs</b>
<b>15.584</b>	Urbanisation et amélioration du cadre de vie
<b>15.577</b>	Logement
<b>15.595</b>	Pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement
<b>15.591</b>	Équipement et Infrastructures
<b>15.598</b>	Pilotage et soutien aux politique des transports, de l'équipement, des infrastructures et des travaux publics
<b>61</b>	<b>Service universel des communications électroniques</b>
<b>61.145</b>	Accès généralisé des services de la téléphonie mobile et d'internet
<b>69</b>	<b>Financement de l'habitat</b>
<b>69.938</b>	Offre de logement
<b>69.939</b>	Accès au logement
<b>66</b>	<b>Service public de l'eau et de l'électricité</b>
<b>66.517</b>	Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales
<b>66.518</b>	Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales
<b>68</b>	<b>CAS Gestion du patrimoine routier et qualité des carburants</b>
<b>68.931</b>	Gestion du patrimoine routier
<b>68.932</b>	Contrôle de la qualité des produits pétroliers
<b>Santé</b>	
<b>25</b>	<b>Santé</b>
<b>25.829</b>	Prévention et sécurité sanitaire
<b>25.836</b>	Offre et accès aux soins
<b>25.843</b>	Lutte contre le SIDA
<b>25.850</b>	Pilotage et soutien à la politique sanitaire
<b>Loisirs, culture et culte</b>	
<b>6</b>	<b>Culture et éducation populaire</b>
<b>6.290</b>	Culture
<b>6.297</b>	Éducation populaire
<b>6.299</b>	Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts
<b>18</b>	<b>Jeunesse, sports et loisirs</b>

<b>18.647</b>	Sports et loisirs
<b>18.654</b>	Vie associative
<b>18.658</b>	Jeunesse
<b>18.661</b>	Pilotage et soutien aux politiques de sports et de la culture
<b>63</b>	<b>Promotion du sport</b>
<b>63.233</b>	Sport pour tous, sport de proximité
<b>63.235</b>	Sport amateur, d'élite et professionnel
<b>64</b>	<b>Promotion audiovisuelle et cinématographique</b>
<b>64.433</b>	Production des contenus audiovisuels
<b>64.434</b>	Production des contenus cinématographiques
<b>Enseignement</b>	
<b>11</b>	<b>Education nationale</b>
<b>11.444</b>	Enseignement pré-primaire et primaire
<b>11.451</b>	Enseignement secondaire
<b>11.458</b>	Enseignement technique et professionnel
<b>11.465</b>	Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale
<b>12</b>	<b>Enseignement supérieur et recherche scientifique</b>
<b>12.472</b>	Enseignement supérieur
<b>12.479</b>	Recherche scientifique et innovation
<b>12.486</b>	Vie de l'étudiant
<b>12.493</b>	Pilotage et soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
<b>29</b>	<b>Travail, emploi et formation professionnelle</b>
<b>29.913</b>	Promotion de l'emploi et du travail décent
<b>29.915</b>	Promotion du travail décent
<b>29.920</b>	Formation professionnelle
<b>29.927</b>	Pilotage et soutien aux politiques du travail, de l'emploi, de la formation technique et professionnelle
<b>65</b>	<b>Formation pour l'emploi</b>
<b>65.923</b>	Formation initiale
<b>65.924</b>	Formation continue
<b>Protection sociale</b>	
<b>22</b>	<b>Prévoyance sociale</b>
<b>22.752</b>	Protection et promotion de la famille
<b>22.759</b>	Solidarité nationale
<b>22.766</b>	Protection sociale
<b>22.773</b>	Pilotage et soutien à la politique de protection sociale
<b>22.775</b>	Pilotage et soutien aux politiques de suivi de la mise en œuvre de la stratégie des investissements humains et des ODD
<b>22.778</b>	Pilotage et soutien à la politique de promotion et de l'intégration de la femme au développement
<b>60</b>	<b>Pensions</b>
<b>60.703</b>	Pensions civiles, militaires et contractuels de l'Etat
<b>60.710</b>	Pensions spéciales
<b>62</b>	<b>Prestations familiales et sociales</b>
<b>62.985</b>	Aide à l'enfance
<b>62.986</b>	Aide à la maternité

Source : DGBFIP.

### Annexe n° 4 : Allocation sectorielle des crédits par fonction 2022-2024

Fonctions	LFI 2021		PLF 2022		PLF 2023		PLF 2024		Moyenne sur la période (2022-2024)	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
<b>Services généraux des administrations publiques</b>	251 152 494 370	13,0%	248 639 809 375	13,0%	198 901 452 553	10,1%	196 892 857 366	9,5%	210 513 982 626	9,5%
Défense	172 764 444 865	9,1%	173 469 479 208	9,1%	172 764 444 865	8,8%	172 764 444 865	8,3%	172 764 444 865	8,3%
Ordre et sécurité publics	91 932 797 256	4,8%	91 147 962 139	4,8%	84 773 790 369	4,3%	84 773 790 369	4,1%	87 160 125 998	4,1%
Affaires économiques	616 539 024 649	31,3%	597 631 708 321	31,3%	636 972 384 872	32,3%	660 861 398 277	31,9%	623 360 898 461	31,9%
<i>Remboursement des intérêts de la dette</i>	272 890 574 680	45,8%	262 170 727 941	45,8%	311 477 374 154	48,9%	320 139 305 022	48,4%	297 929 135 706	48,4%
<i>Remboursement de TVA</i>	60 078 257 879	11,9%	68 068 666 177	11,9%	77 121 798 779	12,1%	87 378 998 017	13,2%	77 523 154 324	13,2%
<i>Transfert à SOGARRA (soutien aux produits pétroliers sociaux gaz butane et pétrole lampant)</i>	12 200 000 000	2,1%	12 200 000 000	2,1%	12 200 000 000	1,9%	12 200 000 000	1,8%	12 200 000 000	1,8%
<b>Protection de l'environnement</b>	35 965 100 400	1,9%	36 717 097 340	1,9%	36 115 449 831	1,8%	37 615 012 050	1,8%	36 887 541 456	1,8%
Logement et équipements collectifs	194 802 139 742	6,5%	123 422 506 968	6,5%	180 469 602 997	9,1%	185 504 375 472	9,0%	160 510 274 614	9,0%
Santé	129 983 748 720	6,6%	127 058 078 372	6,6%	144 846 140 042	7,3%	191 223 818 702	9,2%	161 666 078 989	9,2%
Loisirs, culture et culte	24 876 573 476	1,1%	21 371 701 130	1,1%	22 445 665 502	1,1%	23 167 206 885	1,1%	23 209 631 621	1,1%
Enseignement	388 158 183 440	18,5%	353 728 593 310	18,5%	362 128 346 495	18,3%	382 283 301 920	18,5%	373 419 146 144	18,5%
Protection sociale	136 870 334 545	7,2%	137 706 952 446	7,2%	134 570 997 719	6,8%	134 570 997 719	6,5%	135 354 331 052	6,5%
<b>TOTAL</b>	2 043 044 841 463	100%	1 910 893 888 607	100%	1 973 988 275 245	100%	2 069 657 203 624	100%	1 984 846 455 825	100%

Source : cellule Technique/CICMB, DGBRP.

## Annexe n° 5 : Allocation sectorielle des crédits par mission 2022-2024

Code	Libellé	LFI 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024
1	1:Action extérieure du Gabon	24 191 505 537	23 980 662 409	24 275 891 575	24 577 320 553
2	2:Administration du territoire	29 798 233 642	28 230 619 330	28 265 186 589	28 300 479 759
3	3:Agriculture, élevage et pêche	20 694 834 867	14 886 115 975	14 896 300 450	14 906 698 799
4	4:Aménagement du territoire et tourisme	4 888 730 524	4 567 868 024	4 597 617 412	4 627 991 536
5	5:Conseil et Contrôle	3 167 374 276	3 342 877 252	3 368 534 065	3 394 729 670
6	6:Culture et Education Populaire	9 211 471 258	8 811 983 405	8 818 512 189	8 825 178 078
7	7:Défense	172 764 444 865	173 469 479 208	173 710 625 463	173 956 835 790
8	8:Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	12 231 104 919	16 349 456 740	16 409 167 396	16 470 131 976
9	9:Economie forestière et protection de l'environnement	28 765 100 400	26 550 035 252	26 563 168 829	26 576 578 212
10	10:Communication	32 104 852 164	22 937 467 077	22 970 766 903	23 004 766 025
11	11:Education nationale	223 181 990 087	200 670 037 776	200 940 194 376	221 216 024 264
12	12:Enseignement supérieur et recherche scientifique	100 363 853 448	98 238 141 309	95 071 705 688	92 165 829 002
13	13:Entrepreneuriat et commerce	9 759 753 214	9 821 094 200	9 841 682 169	9 862 702 487
14	14:Gestion des finances publiques	77 942 489 202	99 378 587 285	101 728 303 970	107 085 364 705
15	15:Constructions, logements et équipements collectifs	156 752 047 389	93 759 291 483	89 692 018 058	93 795 257 260
16	16:Industrie et mines	5 311 789 763	4 272 828 875	4 284 099 808	4 295 607 431
17	17:Transports	15 298 228 716	13 424 870 106	13 452 070 965	13 479 843 042
18	18:Jeunesse, Sports et Loisirs	7 720 225 273	5 475 391 780	5 496 642 431	5 518 339 346
19	19:Justice	34 809 692 395	33 976 557 278	34 090 911 201	34 207 666 555
21	21:Pouvoirs publics	85 099 049 624	89 236 606 733	89 569 076 309	89 908 527 747
22	22:Prévoyance sociale	52 666 419 749	49 203 037 650	49 222 622 626	49 242 618 886
23	23:Provisions	7 840 940 015	4 189 819 402	4 201 501 317	4 213 428 553
24	24:Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	49 834 298 265	40 838 481 163	40 859 801 557	40 881 569 680
25	25:Santé	129 983 748 720	127 058 078 372	122 185 927 859	149 964 159 177
26	26:Sécurité	57 123 104 861	57 171 404 861	57 220 719 161	57 271 069 061
27	27:Stratégie économique	30 768 005 884	24 943 050 121	25 026 430 284	25 111 561 431
28	28:Fonction publique et modernisation de l'Etat	11 130 509 651	10 882 106 216	10 909 911 214	10 928 090 118
29	29:Travail et emploi	62 163 327 665	52 160 395 409	52 216 517 475	52 273 818 104
30	30:Dépenses Transversales	62 979 733 300	51 654 209 619	58 052 287 059	66 215 790 689
31	31:Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation	22 554 983 421	24 953 271 075	24 995 613 191	25 038 844 490
35	35:Engagement de l'Etat	366 983 832 559	362 939 394 119	422 549 172 933	448 468 303 039
60	60:Pensions	67 703 914 796	71 503 914 796	74 503 914 796	78 003 914 796
61	61:Service universel des communications électroniques	2 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000
62	62:CAS - Prestations familiales et sociales	16 500 000 000	17 000 000 000	17 500 000 000	18 000 000 000
63	63:CAS - Promotion du sport	5 895 681 840	4 721 909 273	4 930 375 633	5 089 085 726
64	64:Promotion Audiovisuelle et Cinématographique	2 049 195 105	2 362 416 672	2 883 593 338	3 446 424 628
65	65:Formation pour l'Emploi	2 449 012 240	2 660 018 817	2 889 205 693	3 138 139 280
66	66:Service public de l'eau et de l'électricité	7 950 000 000	7 950 000 000	7 950 000 000	7 950 000 000
67	67:Salubrité publique	7 200 000 000	10 167 062 088	10 652 073 950	11 151 636 169
68	68:Gestion du patrimoine routier et contrôle de la qualité des carburants	15 024 737 108	10 910 477 558	10 912 717 309	10 760 618 674
69	69:Mission ministérielle financement de l'habitat	7 786 624 721	3 834 869 903	3 883 414 007	3 932 258 885
<b>Total Budget de l'Etat</b>		<b>2 043 044 841 464</b>	<b>1 910 893 888 607</b>	<b>1 973 988 275 245</b>	<b>2 069 657 203 624</b>

Source : DGBFIP.

## Annexe n° 6 : Allocation sectorielle des crédits par mission et par titre 2022-2024

Code	Libellé	PLF 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024
<b>1</b>	<b>1:Action extérieure du Gabon</b>	<b>24 191 505 537</b>	<b>23 980 662 409</b>	<b>24 275 891 575</b>	<b>24 577 320 553</b>
1.2	2:dépenses de personnel	7 020 937 786	7 020 937 786	7 020 937 786	7 020 937 786
1.3	3:dépenses de biens et services	13 769 374 841	14 058 531 713	14 353 760 879	14 655 189 857
1.4	4:dépenses de transfert	1 368 720 741	1 368 720 741	1 368 720 741	1 368 720 741
1.5	5:dépenses d'investissement	2 032 472 169	1 532 472 169	1 532 472 169	1 532 472 169
<b>2</b>	<b>2:Administration du territoire</b>	<b>29 798 233 642</b>	<b>28 230 619 330</b>	<b>28 265 186 589</b>	<b>28 300 479 759</b>
2.2	2:dépenses de personnel	5 570 886 786	5 570 886 786	5 570 886 786	5 570 886 786
2.3	3:dépenses de biens et services	1 537 203 644	1 646 059 921	1 680 627 179	1 715 920 350
2.4	4:dépenses de transfert	19 030 417 582	17 853 946 994	17 853 946 994	17 853 946 994
2.5	5:dépenses d'investissement	3 659 725 630	3 159 725 630	3 159 725 630	3 159 725 630
<b>3</b>	<b>3:Agriculture, élevage et pêche</b>	<b>20 694 834 867</b>	<b>14 886 115 975</b>	<b>14 896 300 450</b>	<b>14 906 698 799</b>
3.2	2:dépenses de personnel	7 520 697 742	7 520 697 742	7 520 697 742	7 520 697 742
3.3	3:dépenses de biens et services	475 000 000	484 975 000	495 159 475	505 557 824
3.4	4:dépenses de transfert	836 501 030	970 125 736	970 125 736	970 125 736
3.5	5:dépenses d'investissement	11 862 636 095	5 910 317 497	5 910 317 497	5 910 317 497
<b>4</b>	<b>4:Aménagement du territoire et tourisme</b>	<b>4 888 730 524</b>	<b>4 567 868 024</b>	<b>4 597 617 412</b>	<b>4 627 991 536</b>
4.2	2:dépenses de personnel	2 751 230 524	2 751 230 524	2 751 230 524	2 751 230 524
4.3	3:dépenses de biens et services	1 387 500 000	1 416 637 500	1 446 386 888	1 476 761 012
4.4	4:dépenses de transfert	125 000 000	125 000 000	125 000 000	125 000 000
4.5	5:dépenses d'investissement	625 000 000	275 000 000	275 000 000	275 000 000
<b>5</b>	<b>5:Conseil et Contrôle</b>	<b>3 167 374 276</b>	<b>3 342 877 252</b>	<b>3 368 534 065</b>	<b>3 394 729 670</b>
5.2	2:dépenses de personnel	1 365 124 276	1 365 124 276	1 365 124 276	1 365 124 276
5.3	3:dépenses de biens et services	996 250 000	1 221 752 976	1 247 409 789	1 273 605 394
5.4	4:dépenses de transfert	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
5.5	5:dépenses d'investissement	800 000 000	750 000 000	750 000 000	750 000 000
<b>6</b>	<b>6:Culture et Education Populaire</b>	<b>9 211 471 258</b>	<b>8 811 983 405</b>	<b>8 818 512 189</b>	<b>8 825 178 078</b>
6.2	2:dépenses de personnel	7 506 819 758	7 206 819 758	7 206 819 758	7 206 819 758
6.3	3:dépenses de biens et services	304 500 000	310 894 500	317 423 285	324 089 173
6.4	4:dépenses de transfert	422 600 000	316 717 647	316 717 647	316 717 647
6.5	5:dépenses d'investissement	977 551 500	977 551 500	977 551 500	977 551 500
<b>7</b>	<b>7:Défense</b>	<b>172 764 444 865</b>	<b>173 469 479 208</b>	<b>173 710 625 463</b>	<b>173 956 835 790</b>
7.2	2:dépenses de personnel	136 025 038 699	136 025 038 699	136 025 038 699	136 025 038 699
7.3	3:dépenses de biens et services	10 934 468 681	11 483 155 023	11 724 301 278	11 970 511 605
7.4	4:dépenses de transfert	804 937 486	804 937 486	804 937 486	804 937 486
7.5	5:dépenses d'investissement	25 000 000 000	25 156 348 000	25 156 348 000	25 156 348 000
<b>8</b>	<b>8:Pilotage et coordination de l'action gouvernementale</b>	<b>12 231 104 919</b>	<b>16 349 456 740</b>	<b>16 409 167 396</b>	<b>16 470 131 976</b>
8.2	2:dépenses de personnel	8 947 488 608	11 747 781 551	11 747 781 551	11 747 781 551
8.3	3:dépenses de biens et services	2 113 541 000	2 843 364 583	2 903 075 240	2 964 039 820
8.4	4:dépenses de transfert	170 075 311	758 310 605	758 310 605	758 310 605
8.5	5:dépenses d'investissement	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
<b>9</b>	<b>9:Economie forestière et protection de l'environnement</b>	<b>28 765 100 400</b>	<b>26 550 035 252</b>	<b>26 563 168 829</b>	<b>26 576 578 212</b>
9.2	2:dépenses de personnel	7 440 417 310	7 440 417 310	7 440 417 310	7 440 417 310
9.3	3:dépenses de biens et services	612 545 000	625 408 445	638 542 022	651 951 405
9.4	4:dépenses de transfert	7 140 199 512	2 897 884 771	2 897 884 771	2 897 884 771
9.5	5:dépenses d'investissement	13 571 938 578	15 586 324 726	15 586 324 726	15 586 324 726
<b>10</b>	<b>10:Communication</b>	<b>32 104 852 164</b>	<b>22 937 467 077</b>	<b>22 970 766 903</b>	<b>23 004 766 025</b>
10.2	2:dépenses de personnel	8 105 869 734	7 905 869 734	7 905 869 734	7 905 869 734
10.3	3:dépenses de biens et services	1 553 091 091	1 585 706 004	1 619 005 830	1 653 004 953
10.4	4:dépenses de transfert	1 938 259 615	1 938 259 615	1 938 259 615	1 938 259 615
10.5	5:dépenses d'investissement	20 507 631 724	11 507 631 724	11 507 631 724	11 507 631 724
<b>11</b>	<b>11:Education nationale</b>	<b>223 181 990 087</b>	<b>200 670 037 776</b>	<b>200 940 194 376</b>	<b>221 216 024 264</b>
11.2	2:dépenses de personnel	165 997 159 019	154 997 159 019	154 997 159 019	154 997 159 019
11.3	3:dépenses de biens et services	12 600 000 000	12 864 600 000	13 134 756 600	13 410 586 489
11.4	4:dépenses de transfert	262 500 000	262 500 000	262 500 000	262 500 000
11.5	5:dépenses d'investissement	44 322 331 068	32 545 778 757	32 545 778 757	52 545 778 757
<b>12</b>	<b>12:Enseignement supérieur et recherche scientifique</b>	<b>100 363 853 448</b>	<b>98 238 141 309</b>	<b>95 071 705 688</b>	<b>92 165 829 002</b>
12.2	2:dépenses de personnel	36 558 065 534	34 655 675 302	34 155 675 302	33 855 675 302
12.3	3:dépenses de biens et services	7 540 034 000	7 698 374 714	7 860 040 583	8 025 101 435

Code	Libellé	LFI 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024
12.4	4.dépenses de transfert	50 090 153 914	46 438 759 235	43 610 657 745	40 839 720 207
12.5	5.dépenses d'investissement	6 175 600 000	9 445 332 058	9 445 332 058	9 445 332 058
<b>13</b>	<b>13:Entrepreneuriat et commerce</b>	<b>9 759 753 214</b>	<b>9 821 094 200</b>	<b>9 841 682 169</b>	<b>9 862 702 487</b>
13.2	2.dépenses de personnel	8 599 657 612	8 599 657 612	8 599 657 612	8 599 657 612
13.3	3.dépenses de biens et services	860 215 000	980 379 515	1 000 967 485	1 021 987 802
13.4	4.dépenses de transfert	299 880 602	241 057 073	241 057 073	241 057 073
<b>14</b>	<b>14:Gestion des finances publiques</b>	<b>77 942 489 202</b>	<b>99 378 587 285</b>	<b>101 728 303 970</b>	<b>107 085 364 705</b>
14.2	2.dépenses de personnel	33 000 912 900	48 605 945 258	48 605 945 258	48 605 945 258
14.3	3.dépenses de biens et services	13 937 092 440	16 653 175 465	17 002 892 150	17 359 952 885
14.4	4.dépenses de transfert	345 746 562	345 746 562	345 746 562	345 746 562
14.5	5.dépenses d'investissement	12 916 737 300	11 773 720 000	11 773 720 000	11 773 720 000
14.6	6.autres dépenses	17 742 000 000	22 000 000 000	24 000 000 000	29 000 000 000
<b>15</b>	<b>15:Constructions, logements et équipements collectifs</b>	<b>156 752 047 389</b>	<b>93 759 291 483</b>	<b>89 692 018 058</b>	<b>93 795 257 260</b>
15.2	2.dépenses de personnel	10 893 085 334	10 393 085 334	10 393 085 334	10 393 085 334
15.3	3.dépenses de biens et services	630 000 000	847 430 000	865 226 030	883 395 777
15.4	4.dépenses de transfert	5 313 486 789	2 872 365 024	2 872 365 024	2 872 365 024
15.5	5.dépenses d'investissement	139 915 475 266	79 646 411 126	75 561 341 670	79 646 411 126
<b>16</b>	<b>16:Industrie et mines</b>	<b>5 311 789 763</b>	<b>4 272 828 875</b>	<b>4 284 099 808</b>	<b>4 295 607 431</b>
16.2	2.dépenses de personnel	3 154 875 928	3 154 875 928	3 154 875 928	3 154 875 928
16.3	3.dépenses de biens et services	525 672 000	536 711 112	547 982 045	559 489 668
16.4	4.dépenses de transfert	281 241 835	281 241 835	281 241 835	281 241 835
16.5	5.dépenses d'investissement	1 350 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
<b>17</b>	<b>17:Transports</b>	<b>15 298 228 716</b>	<b>13 424 870 106</b>	<b>13 452 070 965</b>	<b>13 479 843 042</b>
17.2	2.dépenses de personnel	4 148 257 948	4 148 257 948	4 148 257 948	4 148 257 948
17.3	3.dépenses de biens et services	1 168 637 615	1 295 279 005	1 322 479 864	1 350 251 941
17.4	4.dépenses de transfert	9 981 333 153	7 981 333 153	7 981 333 153	7 981 333 153
<b>18</b>	<b>18:Jeunesse, Sports et Loisirs</b>	<b>7 720 225 273</b>	<b>5 475 391 780</b>	<b>5 496 642 431</b>	<b>5 518 339 346</b>
18.2	2.dépenses de personnel	2 833 241 884	2 833 241 884	2 833 241 884	2 833 241 884
18.3	3.dépenses de biens et services	941 122 195	1 011 935 761	1 033 186 412	1 054 883 327
18.4	4.dépenses de transfert	1 645 861 194	1 528 214 135	1 528 214 135	1 528 214 135
18.5	5.dépenses d'investissement	2 300 000 000	102 000 000	102 000 000	102 000 000
<b>19</b>	<b>19:Justice</b>	<b>34 809 692 395</b>	<b>33 976 557 278</b>	<b>34 090 911 201</b>	<b>34 207 666 555</b>
19.2	2.dépenses de personnel	24 240 485 508	23 740 485 508	23 740 485 508	23 740 485 508
19.3	3.dépenses de biens et services	4 800 200 000	5 445 424 883	5 559 778 806	5 676 534 160
19.4	4.dépenses de transfert	310 000 000	385 000 000	385 000 000	385 000 000
19.5	5.dépenses d'investissement	5 459 006 887	4 405 646 887	4 405 646 887	4 405 646 887
<b>21</b>	<b>21:Pouvoirs publics</b>	<b>85 099 049 624</b>	<b>89 236 606 733</b>	<b>89 569 076 309</b>	<b>89 908 527 747</b>
21.2	2.dépenses de personnel	29 845 826 327	29 845 826 327	29 845 826 327	29 845 826 327
21.3	3.dépenses de biens et services	31 592 981 177	37 736 575 514	38 529 043 600	39 338 153 515
21.4	4.dépenses de transfert	6 310 242 120	4 804 204 892	4 344 206 383	3 874 547 905
21.5	5.dépenses d'investissement	17 350 000 000	16 850 000 000	16 850 000 000	16 850 000 000
<b>22</b>	<b>22:Prévoyance sociale</b>	<b>52 666 419 749</b>	<b>49 203 037 650</b>	<b>49 222 622 626</b>	<b>49 242 618 886</b>
22.2	2.dépenses de personnel	11 651 707 380	11 651 707 380	11 651 707 380	11 651 707 380
22.3	3.dépenses de biens et services	725 000 000	932 617 901	952 202 877	972 199 137
22.4	4.dépenses de transfert	37 839 712 369	34 839 712 369	34 839 712 369	34 839 712 369
22.5	5.dépenses d'investissement	2 450 000 000	1 779 000 000	1 779 000 000	1 779 000 000
<b>23</b>	<b>23:Provisions</b>	<b>7 840 940 015</b>	<b>4 189 819 402</b>	<b>4 201 501 317</b>	<b>4 213 428 553</b>
23.3	3.dépenses de biens et services	1 146 090 040	556 281 681	567 963 596	579 890 832
23.4	4.dépenses de transfert	2 823 185 533	1 163 088 455	1 163 088 455	1 163 088 455
23.5	5.dépenses d'investissement	3 871 664 442	2 470 449 265	2 470 449 265	2 470 449 265
<b>24</b>	<b>24:Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières</b>	<b>49 834 298 265</b>	<b>40 838 481 163</b>	<b>40 859 801 557</b>	<b>40 881 569 680</b>
24.2	2.dépenses de personnel	4 704 490 688	4 704 490 688	4 704 490 688	4 704 490 688
24.3	3.dépenses de biens et services	994 375 000	1 015 256 875	1 036 577 269	1 058 345 392
24.4	4.dépenses de transfert	1 386 326 532	2 090 849 555	2 090 849 555	2 090 849 555
24.5	5.dépenses d'investissement	42 749 106 045	33 027 884 045	33 027 884 045	33 027 884 045
<b>25</b>	<b>25:Santé</b>	<b>129 983 748 720</b>	<b>127 058 078 372</b>	<b>122 185 927 859</b>	<b>149 964 159 177</b>
25.2	2.dépenses de personnel	74 960 229 293	69 308 464 179	69 308 464 179	69 308 464 179
25.3	3.dépenses de biens et services	19 653 894 519	20 066 626 304	20 488 025 456	20 918 273 991
25.4	4.dépenses de transfert	13 829 624 908	13 829 624 909	13 829 624 909	13 829 624 909
25.5	5.dépenses d'investissement	21 540 000 000	23 853 362 980	18 559 813 314	45 907 796 098

Code	Libellé	LF1 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024
<b>26</b>	<b>26:Sécurité</b>	<b>57 123 104 861</b>	<b>57 171 404 861</b>	<b>57 220 719 161</b>	<b>57 271 069 061</b>
26.2	2:dépenses de personnel	53 073 104 861	53 073 104 861	53 073 104 861	53 073 104 861
26.3	3:dépenses de biens et services	2 300 000 000	2 348 300 000	2 397 614 300	2 447 964 200
26.4	4:dépenses de transfert	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
26.5	5:dépenses d'investissement	1 700 000 000	1 700 000 000	1 700 000 000	1 700 000 000
<b>27</b>	<b>27:Stratégie économique</b>	<b>30 768 005 884</b>	<b>24 943 050 121</b>	<b>25 026 430 284</b>	<b>25 111 561 431</b>
27.2	2:dépenses de personnel	11 235 613 174	10 320 443 217	10 320 443 217	10 320 443 217
27.3	3:dépenses de biens et services	3 638 818 769	3 970 483 962	4 053 864 126	4 138 995 272
27.4	4:dépenses de transfert	6 605 722 941	6 105 722 941	6 105 722 941	6 105 722 941
27.5	5:dépenses d'investissement	9 287 851 000	4 546 400 000	4 546 400 000	4 546 400 000
<b>28</b>	<b>28:Fonction publique et modernisation de l'Etat</b>	<b>11 130 509 651</b>	<b>10 892 106 216</b>	<b>10 909 911 214</b>	<b>10 928 090 118</b>
28.2	2:dépenses de personnel	9 929 543 152	9 729 543 152	9 729 543 152	9 729 543 152
28.3	3:dépenses de biens et services	916 260 499	847 857 064	865 662 062	883 840 966
28.4	4:dépenses de transfert	284 706 000	314 706 000	314 706 000	314 706 000
<b>29</b>	<b>29:Travail et emploi</b>	<b>62 163 327 665</b>	<b>52 160 395 409</b>	<b>52 216 517 475</b>	<b>52 273 818 104</b>
29.2	2:dépenses de personnel	5 361 623 165	5 361 623 165	5 361 623 165	5 361 623 165
29.3	3:dépenses de biens et services	1 417 511 600	2 672 479 344	2 728 601 410	2 785 902 039
29.4	4:dépenses de transfert	3 840 431 000	3 840 431 000	3 840 431 000	3 840 431 000
29.5	5:dépenses d'investissement	51 543 761 900	40 285 861 900	40 285 861 900	40 285 861 900
<b>30</b>	<b>30:Dépenses Transversales</b>	<b>62 979 733 300</b>	<b>51 654 209 619</b>	<b>58 052 287 059</b>	<b>66 215 790 689</b>
30.3	3:dépenses de biens et services	29 129 985 494	28 996 801 742	30 394 879 181	38 558 382 812
30.4	4:dépenses de transfert	7 944 324 440	1 150 000 000	1 150 000 000	1 150 000 000
30.5	5:dépenses d'investissement	24 405 423 366	21 507 407 877	26 507 407 877	26 507 407 877
30.6	6:autres dépenses	1 500 000 000	0	0	0
<b>31</b>	<b>31:Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation</b>	<b>22 554 983 421</b>	<b>24 953 271 075</b>	<b>24 995 613 191</b>	<b>25 038 844 490</b>
31.2	2:dépenses de personnel	2 657 609 073	4 921 609 073	4 921 609 073	4 921 609 073
31.3	3:dépenses de biens et services	2 115 617 000	2 016 291 209	2 058 633 324	2 101 864 624
31.4	4:dépenses de transfert	1 738 068 679	2 314 539 267	2 314 539 267	2 314 539 267
31.5	5:dépenses d'investissement	16 043 688 669	15 700 831 526	15 700 831 526	15 700 831 526
<b>35</b>	<b>35:Engagement de l'Etat</b>	<b>366 983 832 559</b>	<b>362 939 394 119</b>	<b>422 549 172 933</b>	<b>448 468 303 039</b>
35.1	1:charges financières de la dette	272 890 574 680	262 170 727 941	311 477 374 154	320 139 305 022
35.3	3:dépenses de biens et services	60 078 257 879	68 068 666 177	77 121 798 779	87 378 998 017
35.4	4:dépenses de transfert	12 200 000 000	12 200 000 000	12 200 000 000	12 200 000 000
35.6	6:autres dépenses	21 815 000 000	20 500 000 000	21 750 000 000	28 750 000 000
<b>60</b>	<b>60:Pensions</b>	<b>67 703 914 796</b>	<b>71 503 914 796</b>	<b>74 503 914 796</b>	<b>78 003 914 796</b>
60.4	4:dépenses de transfert	67 703 914 796	71 503 914 796	74 503 914 796	78 003 914 796
<b>61</b>	<b>61:Service universel des communications électroniques</b>	<b>2 400 000 000</b>			
61.5	5:dépenses d'investissement	2 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000	2 400 000 000
<b>62</b>	<b>62:CAS - Prestations familiales et sociales</b>	<b>16 500 000 000</b>	<b>17 000 000 000</b>	<b>17 500 000 000</b>	<b>18 000 000 000</b>
62.4	4:dépenses de transfert	16 500 000 000	17 000 000 000	17 500 000 000	18 000 000 000
<b>63</b>	<b>63:CAS - Promotion du sport</b>	<b>5 895 681 840</b>	<b>4 721 909 273</b>	<b>4 930 375 633</b>	<b>5 089 085 726</b>
63.3	3:dépenses de biens et services	2 947 840 920	2 360 954 637	2 465 187 816	2 544 542 863
63.5	5:dépenses d'investissement	2 947 840 920	2 360 954 637	2 465 187 816	2 544 542 863
<b>64</b>	<b>64:Promotion Audiovisuelle et Cinématographique</b>	<b>2 049 195 105</b>	<b>2 362 416 672</b>	<b>2 883 593 338</b>	<b>3 446 424 628</b>
64.3	3:dépenses de biens et services	683 065 030	787 472 224	961 197 779	1 148 808 209
64.5	5:dépenses d'investissement	1 366 130 075	1 574 944 448	1 922 395 559	2 297 616 418
<b>65</b>	<b>65:Formation pour l'Emploi</b>	<b>2 449 012 240</b>	<b>2 660 018 817</b>	<b>2 889 205 693</b>	<b>3 138 139 280</b>
65.3	3:dépenses de biens et services	816 337 413	886 672 939	963 068 564	1 046 046 427
65.5	5:dépenses d'investissement	1 632 674 827	1 773 345 878	1 926 137 129	2 092 092 853
<b>66</b>	<b>66:Service public de l'eau et de l'électricité</b>	<b>7 950 000 000</b>			
66.3	3:dépenses de biens et services	2 385 000 000	2 385 000 000	2 385 000 000	2 385 000 000
66.5	5:dépenses d'investissement	5 565 000 000	5 565 000 000	5 565 000 000	5 565 000 000
<b>67</b>	<b>67:Salubrité publique</b>	<b>7 200 000 000</b>	<b>10 167 062 088</b>	<b>10 652 073 950</b>	<b>11 151 636 169</b>
67.3	3:dépenses de biens et services	72 000 000	101 670 621	106 520 740	111 516 362
67.5	5:dépenses d'investissement	7 128 000 000	10 065 391 467	10 545 553 211	11 040 119 807
<b>68</b>	<b>68:Gestion du patrimoine routier et contrôle de la qualité des carburants</b>	<b>15 024 737 108</b>	<b>10 910 477 558</b>	<b>10 912 717 309</b>	<b>10 760 618 674</b>
68.3	3:dépenses de biens et services	1 766 307 728	1 282 635 476	1 282 898 781	1 265 018 069
68.5	5:dépenses d'investissement	13 258 429 380	9 627 842 083	9 629 818 528	9 495 600 605
<b>69</b>	<b>69:Mission ministérielle financement de l'habitat</b>	<b>7 786 624 721</b>	<b>3 834 869 903</b>	<b>3 883 414 007</b>	<b>3 932 258 885</b>

Code	Libellé	LFI 2021	PLF 2022	PLF 2023	PLF 2024
69.3	3:dépenses de biens et services	1 557 324 944	766 973 981	776 682 801	786 451 777
69.5	5:dépenses d'investissement	6 229 299 777	3 067 895 922	3 106 731 205	3 145 807 108
<b>Total Budget Général</b>		<b>1 908 085 675 653</b>	<b>1 777 383 219 501</b>	<b>1 835 482 980 519</b>	<b>1 925 785 125 466</b>
	1:charges financières de la dette	272 890 574 680	262 170 727 941	311 477 374 154	320 139 305 022
	2:dépenses de personnel	685 100 000 002	684 600 000 000	684 100 000 000	683 800 000 000
	3:dépenses de biens et services	230 395 239 484	252 238 033 893	265 947 867 819	287 695 625 674
	4:dépenses de transfert	195 225 259 848	170 079 000 000	166 790 900 000	163 550 303 984
	5:dépenses d'investissement	483 417 601 639	365 795 457 667	361 416 838 546	412 849 890 785
	6:autres dépenses	41 057 000 000	42 500 000 000	45 750 000 000	57 750 000 000
<b>Total CAS</b>		<b>134 959 165 811</b>	<b>133 510 669 106</b>	<b>138 505 294 726</b>	<b>143 872 078 158</b>
	3:dépenses de biens et services	10 227 876 036	8 571 379 876	8 940 556 482	9 287 383 707
	4:dépenses de transfert	84 203 914 796	88 503 914 796	92 003 914 796	96 003 914 796
	5:dépenses d'investissement	40 527 374 979	36 435 374 434	37 560 823 448	38 580 779 655
<b>Total Budget de l'Etat</b>		<b>2 043 044 841 464</b>	<b>1 910 893 888 607</b>	<b>1 973 988 275 245</b>	<b>2 069 657 203 624</b>
	1:charges financières de la dette	272 890 574 680	262 170 727 941	311 477 374 154	320 139 305 022
	2:dépenses de personnel	685 100 000 002	684 600 000 000	684 100 000 000	683 800 000 000
	3:dépenses de biens et services	240 623 115 520	260 809 413 769	274 888 424 301	296 983 009 381
	4:dépenses de transfert	279 429 174 644	258 582 914 796	258 794 814 796	259 554 218 780
	5:dépenses d'investissement	523 944 976 618	402 230 832 101	398 977 661 994	451 430 670 440
	6:autres dépenses	41 057 000 000	42 500 000 000	45 750 000 000	57 750 000 000

Source : DBGFIP.

## Annexe n°7 : Evolution des ressources 2021-2024

<b>RESSOURCES</b>	<b>PLFR 2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Recettes intérieures	1482,2	1766,3	1910,0	2080,2
Recettes pétrolières	482,6	599,3	631,4	666,8
Recettes hors pétrole	999,6	1167,0	1278,7	1413,3
Fonds de concours PID PIH	29,8	0,0	0,0	0,0
Dons	26,0	0,0	0,0	0,0
Cessions d'actifs	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Recettes du Budget Général</b>	<b>1538,0</b>	<b>1766,3</b>	<b>1910,0</b>	<b>2080,2</b>
<b>Total Recettes affectées</b>	<b>168,0</b>	<b>158,0</b>	<b>161,2</b>	<b>164,4</b>
<b>Total Recettes du Budget de l'Etat</b>	<b>1706,0</b>	<b>1924,4</b>	<b>2071,2</b>	<b>2244,6</b>
<b>Ressources extérieures</b>	<b>338,7</b>	<b>245,4</b>	<b>219,9</b>	<b>257,8</b>
Appuis budgétaires globaux	185,3	54,4	54,5	67,2
FMI	120,0	54,4	54,5	67,2
Autres	65,3	0,0	0,0	0,0
Appuis budgétaires ciblés (Tirages)	153,4	191,0	165,4	190,6
<b>Règlement arriérés fiscaux</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Partenariats Public-Privé</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Emissions de titres publics et Autres financements</b>	<b>1006,0</b>	<b>150,0</b>	<b>150,0</b>	<b>150,0</b>
Marché international	495,0	0,0	0,0	0,0
Marché intérieur	511,0	150,0	150,0	150,0
<b>Accumulation d'arriérés</b>	<b>77,1</b>	<b>74,8</b>	<b>77,3</b>	<b>79,2</b>
<b>Banque Centrale</b>	<b>0,0</b>	<b>369,4</b>	<b>286,7</b>	<b>138,5</b>
<b>Total Ressources de financements et de trésorerie</b>	<b>1421,9</b>	<b>839,5</b>	<b>733,9</b>	<b>625,6</b>
<b>Total Recettes de l'Etat</b>	<b>3127,9</b>	<b>2763,9</b>	<b>2805,1</b>	<b>2870,2</b>

Source : Cellule Technique-CCMB, DGBFIP.

## Annexe n°8 : Evolution des charges 2021 - 2024

CHARGES	PLFR 2021	2022	2023	2024
Charges financières de la dette (Intérêts)	294,0	262,2	311,5	320,1
Dépenses de personnel (salaires et rémunérations)	685,1	684,6	684,1	683,8
Dépenses de Biens et Services	221,2	247,6	260,4	280,5
Dépenses de Transferts	243,5	229,3	229,5	230,2
Dépenses d'investissement	353,0	365,8	361,4	412,8
Ressources internes	150,9	174,8	196,0	222,2
Partenariats Public-Privé	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de concours PID PIH	29,8	0,0	0,0	0,0
Dons-projets	18,8	0,0	0,0	0,0
Financées sur Ressources externes	153,4	191,0	165,4	190,6
<b>Autres dépenses</b>	<b>23,4</b>	<b>42,5</b>	<b>45,8</b>	<b>57,8</b>
Contentieux	7,0	15,0	12,0	12,0
Restructuration des entreprises	13,4	20,5	21,8	28,8
Rappel de solde	3,0	7,0	12,0	17,0
<b>Total Dépenses du Budget Général</b>	<b>1820,1</b>	<b>1831,9</b>	<b>1892,6</b>	<b>1985,3</b>
Dépenses Covid 19	68,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des recettes affectées	168,0	158,0	161,2	164,4
<b>Total Dépenses du Budget de l'Etat</b>	<b>2056,1</b>	<b>1990,0</b>	<b>2053,8</b>	<b>2149,8</b>
Solde primaire	-32,7	239,1	374,6	472,7
Solde global (base ordonnancements)	-326,6	-23,1	63,2	152,6
Solde global (base caisse)	-352,1	-25,5	65,7	154,5
<b>Amortissements</b>	<b>892,4</b>	<b>642,5</b>	<b>622,5</b>	<b>589,0</b>
Intérieurs	286,9	427,7	379,6	323,8
Extérieurs	605,5	214,8	242,9	265,2
Prêts, Avances, Dépôts & Autres dépenses	3,0	4,2	4,0	4,1
Réduction d'arriérés	176,4	127,1	124,8	127,3
dont TVA	44,0	50,0	50,0	50,0
<b>Total Charges de financements et de trésorerie</b>	<b>1071,8</b>	<b>773,9</b>	<b>751,3</b>	<b>720,4</b>
Gap (- Déficit / + excédent)	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Dépenses de l'Etat</b>	<b>3127,9</b>	<b>2763,9</b>	<b>2805,1</b>	<b>2870,2</b>

Source : Cellule Technique-CICMB, DGBFIP.

### Annexe n°9 : Tableau des principales hypothèses 2020 - 2024

	2020 (1)		2021			2022 (4)		2023	2024
	LFI (2)	PLFR (3)	(3)/(2)	(4)/(3)					
Production pétrolière (en millions de tonnes)	10,8	10,5	10,2	-3,12%	11,5	13,7%	11,4	11,3	
Prix du baril du pétrole gabonais (en \$US)	40,2	41,0	55,0	34,15%	50,0	-9,1%	50,0	50,0	
Exportation de manganèse (en milliers de tonnes)	8098,8	8180,2	9182,2	12,25%	9787,5	6,6%	10348,1	10712,6	
Prix de vente de manganèse (en \$US/tonne)	137,8	168,3	150,2	-10,75%	152,4	1,5%	154,3	156,1	
Taux de change	575,6	580,0	550,0	-5,17%	531,3	-3,4%	530,1	529,4	
Production de Manganèse (en milliers de tonnes)	8521,4	9683,6	10054,0	3,83%	10638,6	5,8%	11247,9	11644,2	
Production de Bois débité (en milliers de m³)	1071,1	1061,3	1114,0	4,97%	1168,6	4,9%	1256,3	1386,9	
Production d'huile de palme brut (en milliers de tonnes)	70,3	91,1	88,8	-2,52%	110,9	25,0%	123,2	129,3	
Production de caoutchouc usiné (en milliers de tonnes)	15,4	21,1	19,4	-8,21%	19,4	0,0%	19,6	19,3	

Source : Cellule Technique-C/CMB, DGEPP.

## Annexe n°10 : Produit Intérieur Brut ressources (en valeur) 2019-2024

(en milliards FCFA)	HISTORIQUE			PROJECTIONS				
	2018 (1)	2019	2020	2021		2022	2023	2024
				PLFI	PLFR			
<b>Secteur primaire</b>	<b>2729,1</b>	<b>2910,7</b>	<b>2153,5</b>	<b>2270,6</b>	<b>2663,8</b>	<b>2765,2</b>	<b>2820,9</b>	<b>2886,1</b>
Agriculture, Elevage, Pêche	390,7	426,3	462,4	489,8	501,3	526,5	559,3	598,5
Agriculture	354,9	389,4	423,6	450,5	461,3	485,9	517,6	555,5
Vivrière	336,6	362,9	387,1	403,2	407,2	426,5	452,5	486,5
Rente	18,2	26,5	36,5	47,3	54,1	59,4	65,1	69,0
Chasse et Elevage	24,4	23,4	24,0	24,4	24,4	24,7	25,2	25,9
Pêche	11,5	13,4	14,7	14,9	15,6	15,8	16,5	17,1
Exploitation forestière	118,6	122,9	124,7	121,1	129,7	133,8	142,5	154,2
Pétrole brut	1979,0	2116,5	1299,5	1337,7	1693,8	1740,8	1723,4	1706,1
Mines	240,8	245,1	267,0	322,1	339,0	364,1	395,7	427,3
Gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>2195,5</b>	<b>2303,3</b>	<b>2024,3</b>	<b>2256,1</b>	<b>2441,8</b>	<b>2547,0</b>	<b>2682,5</b>	<b>2847,6</b>
Industries agro-alimentaires, boissons	182,8	201,8	198,3	211,1	202,8	206,9	219,2	233,0
Industrie du bois	196,6	198,6	192,9	189,6	210,0	220,3	243,8	269,2
Industrie minière	16,7	12,8	9,0	10,3	8,2	8,1	7,9	8,0
Autres industries	307,9	332,5	319,1	332,6	334,7	355,4	377,8	409,5
Raffinage	9,4	8,7	10,0	9,0	10,8	10,9	11,1	11,4
Electricité, Eau	112,6	116,6	115,4	125,7	118,1	121,1	127,3	139,8
BTP	308,3	327,8	298,2	361,3	337,0	373,1	413,6	456,3
Recherche, services pétroliers	1061,2	1104,5	881,4	1016,6	1220,2	1251,1	1281,9	1320,6
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2535,0</b>	<b>2758,8</b>	<b>2731,2</b>	<b>2985,7</b>	<b>2862,3</b>	<b>3038,2</b>	<b>3281,6</b>	<b>3456,6</b>
Transports & Communications	869,1	1028,7	1134,2	1200,6	1233,8	1322,7	1430,7	1540,0
Transport	733,0	879,1	979,9	1040,7	1076,0	1161,2	1263,2	1366,6
Communications	136,1	149,7	154,3	159,9	157,8	161,6	167,5	173,3
Services	1010,0	1053,5	923,4	1064,0	948,3	988,1	1095,0	1121,4
Commerce	507,8	526,9	498,5	550,8	510,4	524,5	554,4	584,9
Services bancaires, assurances	282,6	279,3	285,9	295,9	293,6	304,2	315,3	324,3
<b>Services non marchands</b>	<b>1317,4</b>	<b>1291,5</b>	<b>1300,1</b>	<b>1334,9</b>	<b>1310,1</b>	<b>1328,0</b>	<b>1343,2</b>	<b>1361,6</b>
Education	184,9	183,6	184,9	189,6	186,2	189,2	192,2	195,6
Santé	84,3	80,7	81,4	83,6	81,8	83,1	84,4	85,8
Autres services non marchands	1048,1	1027,2	1033,8	1061,8	1042,1	1055,6	1066,6	1080,1
PIB au coût des facteurs	8776,9	9264,4	8209,2	8847,3	9278,1	9678,3	10128,2	10551,9
DTI et TVA	592,0	622,5	607,0	620,2	527,2	542,9	561,7	584,0
<b>PIB au coût du marché</b>	<b>9368,9</b>	<b>9886,9</b>	<b>8816,2</b>	<b>9467,5</b>	<b>9805,3</b>	<b>10221,2</b>	<b>10690,0</b>	<b>11136,0</b>
<i>Pour mémoire:</i>								
<b>PIB total</b>	<b>9368,9</b>	<b>9886,9</b>	<b>8816,2</b>	<b>9467,5</b>	<b>9805,3</b>	<b>10221,2</b>	<b>10690,0</b>	<b>11136,0</b>
PIB pétrole	1979,0	2116,5	1299,5	1337,7	1693,8	1740,8	1723,4	1706,1
PIB hors pétrole	7389,9	7770,4	7516,7	8129,8	8111,5	8480,4	8966,6	9429,9

Source : Cellule Technique-CICMB, DGEFP.

## Annexe n°11 : Produit Intérieur Brut ressources (en volume) 2019-2024

(en milliards FCFA, Prix = 2001)	HISTORIQUE		PROJECTIONS				
	2019	2020	2021		2022	2023	2024
			LFI	PLFR			
<b>Secteur primaire</b>	<b>1197,8</b>	<b>1250,1</b>	<b>1283,2</b>	<b>1272,5</b>	<b>1385,2</b>	<b>1422,5</b>	<b>1467,2</b>
Agriculture, Elevage, Pêche	354,7	379,3	409,0	405,9	427,4	451,1	480,5
Agriculture	303,7	327,6	355,9	353,3	374,0	396,8	425,4
Vivrière	261,8	272,0	283,2	283,2	295,1	310,4	333,7
Rente	41,9	55,6	72,7	70,1	78,9	86,4	91,7
Chasse et Elevage	22,9	23,2	23,4	23,4	23,7	24,0	24,2
Pêche	28,1	28,5	29,6	29,2	29,7	30,3	30,9
Exploitation forestière	81,0	81,9	79,1	83,6	86,3	91,9	99,4
Pétrole brut	636,6	628,7	613,2	594,0	671,6	664,9	658,2
Mines	125,5	160,1	182,0	188,9	199,9	214,7	229,1
Gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1013,2</b>	<b>947,4</b>	<b>993,6</b>	<b>966,3</b>	<b>1003,5</b>	<b>1050,5</b>	<b>1110,1</b>
Industries agro-alimentaires, boissons	132,3	126,5	132,8	128,7	131,2	136,6	142,4
Industrie du bois	119,8	117,3	116,2	122,0	128,0	138,9	153,3
Industries minières	15,7	12,1	13,8	11,6	11,4	11,1	11,2
Autres industries	161,0	148,8	153,9	153,3	162,3	170,8	183,1
Raffinage	6,4	7,9	7,1	8,0	8,0	8,2	8,3
Electricité, Eau	54,7	55,5	56,2	56,4	57,5	60,1	65,0
BTP	177,3	150,7	176,4	164,3	179,4	196,0	213,1
Recherche, services pétroliers	346,0	328,7	337,3	322,1	325,6	328,9	333,8
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>1986,5</b>	<b>1897,7</b>	<b>1987,6</b>	<b>1931,2</b>	<b>1990,9</b>	<b>2079,4</b>	<b>2159,9</b>
Transports & Communications	772,0	802,0	816,8	830,1	861,9	903,2	943,0
Transport	404,5	430,8	441,1	454,5	481,8	513,6	544,4
Communications	367,5	371,2	375,6	375,6	380,1	389,6	398,6
Services	785,3	668,7	759,3	670,1	686,8	717,7	745,0
Commerce	281,0	261,1	276,7	262,9	268,2	277,6	285,3
Services bancaires, assurances	268,7	267,4	271,4	269,5	275,4	282,3	288,0
<b>Services non marchands</b>	<b>1022,6</b>	<b>1028,0</b>	<b>1033,4</b>	<b>1032,8</b>	<b>1038,7</b>	<b>1042,0</b>	<b>1047,0</b>
Education	299,8	301,3	302,5	302,8	304,9	306,5	308,4
Santé	135,5	136,5	137,2	136,9	137,7	138,3	139,0
Autres services non marchands	587,2	590,2	593,7	593,1	596,1	597,3	599,7
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>5220,0</b>	<b>5123,2</b>	<b>5297,9</b>	<b>5202,8</b>	<b>5418,3</b>	<b>5594,4</b>	<b>5784,2</b>
DTI et TVA	527,5	518,7	525,0	526,3	536,6	549,9	566,2
<b>PIB au coût du marché</b>	<b>5747,5</b>	<b>5641,9</b>	<b>5822,9</b>	<b>5729,1</b>	<b>5954,9</b>	<b>6144,3</b>	<b>6350,5</b>
<u>Pour mémoire:</u>							
<b>PIB total</b>	<b>5747,5</b>	<b>5641,9</b>	<b>5822,9</b>	<b>5729,1</b>	<b>5954,9</b>	<b>6144,3</b>	<b>6350,5</b>
PIB pétrole	636,6	628,7	613,2	594,0	671,6	664,9	658,2
PIB hors pétrole	5110,9	5013,1	5209,7	5135,0	5283,3	5479,5	5692,3

Source : Cellule Technique-CICMB, DGEPE.

## Annexe n°12 : Produit Intérieur Brut emplois (en valeur) 2019-2024

(en milliards FCFA )	HISTORIQUE		PROJECTIONS				
	2019	2020	2021		2022	2023	2024
			LFI	PLFR			
<b>Pib total</b>	<b>9886,9</b>	<b>8816,2</b>	<b>9467,5</b>	<b>9815,3</b>	<b>10226,5</b>	<b>10685,3</b>	<b>11064,6</b>
<i>Pib pétrole</i>	2116,5	1299,5	1337,7	1693,8	1740,8	1725,6	1713,1
<i>Pib hors pétrole</i>	7770,4	7516,7	8129,8	8121,5	8485,7	8959,6	9351,6
<b>Importations totales</b>	<b>2174,8</b>	<b>2005,6</b>	<b>2201,6</b>	<b>2123,4</b>	<b>2372,5</b>	<b>2217,1</b>	<b>2299</b>
<i>Biens</i>	1601,5	1481,6	1667,9	1549,8	1788	1867	1951
<i>Consommations</i>	461,6	477,7	488,3	504,2	550,7	580,8	610,7
<i>Equipements</i>	553,9	479,7	563,8	506,1	585,4	608,1	632,2
<i>Intermédiaires</i>	586,1	524,3	615,9	539,5	651,9	678,2	708
<i>Services</i>	573,3	524	533,7	565,3	584,5	350	348
<b>Total des ressources</b>	<b>12061,7</b>	<b>10821,8</b>	<b>11669,1</b>	<b>11938,7</b>	<b>12599</b>	<b>12902,3</b>	<b>13363,6</b>
<b>Consommation totale</b>	<b>4811,7</b>	<b>4863,4</b>	<b>4888,2</b>	<b>4922,8</b>	<b>5146,8</b>	<b>5375,5</b>	<b>5578,4</b>
Ménages	3724,8	3702,4	3760,6	3744,4	3937,2	4131,7	4298,9
Administrations	1086,9	1161	1127,6	1178,5	1209,7	1243,8	1279,4
<b>Investissement total</b>	<b>2165,1</b>	<b>1754,1</b>	<b>2035,8</b>	<b>1895,8</b>	<b>2167,1</b>	<b>2019</b>	<b>2067,4</b>
Formation brute de capital fixe	2165,1	1754,1	2035,8	1895,8	2167,1	2019	2067,4
Administration	287,4	228,5	342,2	259,9	272,4	215,7	192,5
Secteur privé	1877,7	1525,6	1693,5	1635,9	1894,7	1803,3	1874,8
<i>Pétrole</i>	559,8	379,1	826,5	464,7	657,5	500,5	531,3
<i>Hors pétrole</i>	1317,9	1146,6	867,1	1171,2	1237,2	1302,8	1343,5
Variation des stocks	0	0	0	0	0	0	0
<b>Exportations</b>	<b>5084,9</b>	<b>4204,2</b>	<b>4745,2</b>	<b>5120,1</b>	<b>5285,1</b>	<b>5507,8</b>	<b>5717,9</b>
Biens	4889,1	4008	4564,6	4914,8	5070,6	5284,3	5487,3
<i>Pétrole</i>	3627	2554,8	2803,1	3137,1	3158,4	3133,7	3135
<i>Hors pétrole</i>	1262,1	1453,2	1761,5	1777,7	1912,2	2150,6	2352,2
<i>Rentes</i>	502	660	886,7	861,1	943,5	1119,5	1253,7
<i>Mines</i>	382,6	426,5	532,6	517,9	551,9	586	611,1
<i>Bois transformé</i>	373,7	362,9	338,4	395,1	413,1	441,5	483,7
<i>Autres produits (manufacturiers, etc.)</i>	3,9	3,7	3,8	3,7	3,7	3,6	3,7
Services	195,8	196,3	180,6	205,2	214,5	223,6	230,6
<b>Total des emplois</b>	<b>12061,7</b>	<b>10821,8</b>	<b>11669,1</b>	<b>11938,7</b>	<b>12599</b>	<b>12902,3</b>	<b>13363,6</b>

Source : Cellule Technique-CICMB, DGEFF.

## Annexe n°13 : Produit Intérieur Brut emplois (en volume) 2019-2024

(aux prix de 2001 )	HISTORIQUE		PROJECTIONS				
	2019	2020	2021		2022	2023	2024
			LFI	PLFR			
<b>Pib total</b>	<b>5747,5</b>	<b>5641,9</b>	<b>5822,9</b>	<b>5729,1</b>	<b>5954,9</b>	<b>6144,3</b>	<b>6350,5</b>
<i>Pib pétrole</i>	636,6	628,7	613,2	594,0	671,6	664,9	658,2
<i>Pib hors pétrole</i>	5110,9	5013,1	5209,7	5135,0	5283,3	5479,5	5692,3
<b>Importations totales</b>	<b>4202,4</b>	<b>3950,5</b>	<b>2703,4</b>	<b>4324,1</b>	<b>5246,8</b>	<b>4657,5</b>	<b>4875,4</b>
<i>Biens</i>	1826,7	1680,6	1883,4	1811,4	2079,0	2159,4	2252,3
<i>Consommations</i>	435,4	456,8	451,1	494,7	533,8	557,8	583,2
<i>Equipements</i>	783,6	687,2	803,1	748,5	862,0	891,7	926,4
<i>Intermédiaires</i>	607,7	536,6	629,1	568,3	683,1	709,9	742,7
<i>Services</i>	2375,7	2269,9	820,0	2512,7	3167,8	2498,1	2623,1
<b>Total des ressources</b>	<b>9949,9</b>	<b>9592,4</b>	<b>8526,2</b>	<b>10053,2</b>	<b>11201,7</b>	<b>10801,8</b>	<b>11225,9</b>
<b>Consommation totale</b>	<b>3512,3</b>	<b>3508,4</b>	<b>3471,5</b>	<b>3495,6</b>	<b>3567,1</b>	<b>3633,5</b>	<b>3718,0</b>
Ménages	2630,5	2577,9	2589,2	2552,9	2615,2	2671,7	2746,3
Administrations	881,8	930,5	882,3	942,6	951,9	961,8	971,7
<b>Investissement total</b>	<b>3745,7</b>	<b>3121,4</b>	<b>1754,6</b>	<b>3457,7</b>	<b>4268,6</b>	<b>3595,7</b>	<b>3714,9</b>
Formation brute de capital fixe	3745,7	3121,4	1756,0	3457,7	4268,6	3595,7	3714,9
Administration	289,6	226,8	271,7	240,0	248,2	193,0	169,3
Secteur privé	3456,1	2894,6	1484,4	3217,7	4020,4	3402,7	3545,5
<i>Pétrole</i>	2066,8	1662,2	532,9	1969,2	2721,2	2061,3	2177,1
<i>Hors pétrole</i>	1389,3	1232,3	951,4	1248,5	1299,2	1341,4	1368,5
Variation des stocks	0,0	0,0	-1,4	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Exportations</b>	<b>2691,8</b>	<b>2962,6</b>	<b>3300,2</b>	<b>3099,9</b>	<b>3366,0</b>	<b>3572,6</b>	<b>3793,0</b>
Biens	2621,6	2895,8	3235,9	3031,7	3295,8	3501,5	3720,9
<i>Pétrole</i>	1183,7	1169,5	1395,6	1147,4	1270,7	1259,3	1256,8
<i>Hors pétrole</i>	1437,9	1726,3	1840,2	1884,3	2025,1	2242,2	2464,1
<i>Rentes</i>	546,0	690,6	827,0	748,2	834,4	969,9	1100,9
<i>Mines</i>	477,3	629,8	626,0	714,0	749,7	797,3	842,9
<i>Bois transformé</i>	411,0	402,3	383,5	418,5	437,5	471,6	516,7
<i>Autres produits (manufacturiers, mang. etc.)</i>	3,6	3,6	3,7	3,5	3,5	3,5	3,5
Services	70,2	66,8	64,3	68,2	70,1	71,1	72,1
<b>Total des emplois</b>	<b>9949,9</b>	<b>9592,4</b>	<b>8526,2</b>	<b>10053,2</b>	<b>11201,7</b>	<b>10801,8</b>	<b>11225,9</b>

Source : Cellule Technique-CICMB, DGEFF.

## Annexe n°14 : Produit Intérieur Brut ressources croissance réelle 2019-2024

(Croissance au prix de 2001)	HISTORIQUE		PROJECTIONS				
	2019	2020	2021		2022	2023	2024
			LFI	PLFR			
<b>Secteur primaire</b>	<b>12,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,5%</b>	<b>1,8%</b>	<b>8,9%</b>	<b>2,7%</b>	<b>3,1%</b>
Agriculture, Elevage, Pêche	8,9%	6,9%	7,4%	7,0%	5,3%	5,5%	6,5%
Agriculture	9,2%	7,9%	8,4%	7,8%	5,9%	6,1%	7,2%
Vivrière	5,5%	3,9%	4,1%	4,1%	4,2%	5,2%	7,5%
Rente	40,3%	32,7%	28,9%	26,1%	12,5%	9,5%	6,1%
Chasse et Elevage	-1,6%	1,5%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%
Pêche	15,3%	1,3%	2,1%	2,5%	1,8%	2,0%	2,0%
Exploitation forestière	3,5%	1,1%	2,0%	2,0%	3,2%	6,5%	8,2%
Pétrole brut	13,0%	-1,2%	1,4%	-5,5%	13,1%	-1,0%	-1,0%
Mines	24,4%	27,6%	9,8%	18,0%	5,8%	7,4%	6,7%
Gaz	-17,1%	8,0%	2,3%	4,0%	2,2%	2,2%	2,2%
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1,5%</b>	<b>-6,5%</b>	<b>3,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>3,8%</b>	<b>4,7%</b>	<b>5,7%</b>
Industries agro-alimentaires, boissons	7,3%	-4,4%	2,2%	1,7%	2,0%	4,1%	4,2%
Industrie du bois	1,0%	-2,1%	2,5%	4,0%	4,9%	8,5%	10,4%
Industrie minière	-4,3%	-	2,7%	-3,7%	-1,9%	-2,5%	1,1%
Autres industries	4,8%	-7,6%	4,2%	3,0%	5,9%	5,2%	7,2%
Raffinage	-12,1%	23,5%	0,5%	0,5%	1,2%	1,5%	1,6%
Electricité, Eau	1,5%	1,4%	1,7%	1,7%	2,0%	4,5%	8,1%
BTP	3,1%	-	10,1%	9,0%	9,2%	9,3%	8,7%
Recherche, services pétroliers	-2,1%	-5,0%	0,2%	-2,0%	1,1%	1,0%	1,5%
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>4,1%</b>	<b>-4,5%</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,8%</b>	<b>3,1%</b>	<b>4,4%</b>	<b>3,9%</b>
Transports & Communications	10,4%	3,9%	3,1%	3,5%	3,8%	4,8%	4,4%
Transport	16,4%	6,5%	4,8%	5,5%	6,0%	6,6%	6,0%
Communications	4,5%	1,0%	1,2%	1,2%	1,2%	2,5%	2,3%
Services	2,1%	14,8%	1,6%	0,2%	2,5%	4,5%	3,8%
Commerce	0,7%	-7,1%	1,4%	0,7%	2,0%	3,5%	2,8%
Services bancaires, assurances	-3,8%	-0,5%	1,5%	0,8%	2,2%	2,5%	2,0%
<b>Services non marchands</b>	<b>-1,0%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,6%</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,5%</b>
Education	0,9%	0,5%	0,4%	0,5%	0,7%	0,5%	0,6%
Santé	-3,6%	0,7%	0,5%	0,3%	0,6%	0,4%	0,5%
Autres services non marchands	-1,4%	0,5%	0,6%	0,5%	0,5%	0,2%	0,4%
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>4,2%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,6%</b>	<b>4,1%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,4%</b>
DTI et TVA	0,9%	-1,7%	4,9%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
<b>PIB au coût du marché</b>	<b>3,9%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,5%</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,4%</b>
<u>Pour mémoire:</u>							
<b>PIB total</b>	<b>3,9%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,5%</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,4%</b>
PIB pétrole	13,0%	-1,2%	1,4%	-5,5%	13,1%	-1,0%	-1,0%
PIB hors pétrole	2,9%	-1,9%	2,8%	2,4%	2,9%	3,7%	3,9%

Source : Cellule Technique-CICMB, DGEPP.

## Annexe n°15 : Produit Intérieur Brut emplois croissance 2019-2024

(Croissance au prix de 2001)	HISTORIQUE		PROJECTIONS				
	2019	2020	2021		2022	2023	2024
			LFI (7)	PLFR			
<b>Pib total</b>	<b>3,9%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>2,6%</b>	<b>1,5%</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,2%</b>	<b>3,4%</b>
<i>Pib pétrole</i>	13,0%	-1,2%	1,4%	-5,5%	13,1%	-1,0%	-1,0%
<i>Pib hors pétrole</i>	2,9%	-1,9%	2,8%	2,4%	2,9%	3,7%	3,9%
<b>Importations totales</b>	<b>25,5%</b>	<b>-6,0%</b>	<b>7,7%</b>	<b>9,5%</b>	<b>21,3%</b>	<b>11,2%</b>	<b>4,7%</b>
<i>Biens</i>	21,2%	-8,0%	9,8%	7,8%	14,8%	3,9%	4,3%
<i>Consommations</i>	7,2%	4,9%	2,9%	8,3%	7,9%	4,5%	4,6%
<i>Equipements</i>	42,9%	-12,3%	15,0%	8,9%	15,2%	3,4%	3,9%
<i>Intermédiaires</i>	10,0%	-11,7%	8,6%	5,9%	20,2%	3,9%	4,6%
<i>Services</i>	28,9%	-4,5%	3,2%	10,7%	26,1%	-21,1%	5,0%
<b>Total des ressources</b>	<b>12,0%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,8%</b>	<b>11,4%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>3,9%</b>
<b>Consommation totale</b>	<b>2,2%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>1,3%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,3%</b>
<i>Ménages</i>	0,9%	-2,0%	0,2%	-1,0%	2,4%	2,2%	2,8%
<i>Administrations</i>	6,1%	5,5%	4,5%	1,3%	1,0%	1,0%	1,0%
<b>Investissement total</b>	<b>21,5%</b>	<b>-</b>	<b>2,2%</b>	<b>10,8%</b>	<b>23,5%</b>	<b>-</b>	<b>3,3%</b>
<i>Formation brute de capital fixe</i>	21,5%	-16,7%	2,2%	10,8%	23,5%	-15,8%	3,3%
<i>Administration</i>	-15,1%	-21,7%	7,6%	5,8%	3,4%	-22,3%	-
<i>Secteur privé</i>	26,1%	-16,2%	1,2%	11,2%	24,9%	-15,4%	4,2%
<i>Pétrole</i>	39,0%	-19,6%	0,1%	18,5%	38,2%	-24,3%	5,6%
<i>Hors pétrole</i>	10,8%	-11,3%	1,9%	1,3%	4,1%	3,3%	2,0%
<b>Exportations</b>	<b>14,0%</b>	<b>10,1%</b>	<b>8,6%</b>	<b>4,6%</b>	<b>8,6%</b>	<b>6,1%</b>	<b>6,2%</b>
<i>Biens</i>	14,3%	10,5%	8,8%	4,7%	8,7%	6,2%	6,3%
<i>Pétrole</i>	6,8%	-1,2%	1,3%	-1,9%	10,7%	-0,9%	-0,2%
<i>Hors pétrole</i>	21,2%	20,1%	15,2%	9,2%	7,5%	10,7%	9,9%
<i>Rentes</i>	40,2%	26,5%	27,8%	8,3%	11,5%	16,2%	13,5%
<i>Mines</i>	17,0%	31,9%	8,4%	13,4%	5,0%	6,3%	5,7%
<i>Bois transformé</i>	6,7%	-2,1%	4,0%	4,0%	4,6%	7,8%	9,6%
<i>Autres produits (manufacturiers, mang. etc.)</i>	1,0%	-1,4%	3,1%	-0,8%	-0,8%	-1,1%	1,8%
<i>Services</i>	4,8%	-4,8%	2,6%	2,0%	2,8%	1,4%	1,4%
<b>Total des emplois</b>	<b>12,0%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,8%</b>	<b>11,4%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>3,9%</b>

Source : Cellule Technique-CICMB, DGEPP.





